



RAPPORT DE RECHERCHE SUR LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES 6-18 ANS EN TUNISIE



MAI 2024

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Depuis 2019, le Gouvernement tunisien s'est engagé dans des réformes visant à mettre en place un système de protection sociale qui couvre l'ensemble de la population. Avec l'appui de l'UNICEF et de ses partenaires, le Ministère des Affaires Sociales a élaboré un projet de loi instaurant un socle national de protection sociale qui a été soumis au Parlement en décembre 2019, mais qui n'a cependant pas encore été ratifié. En 2019, la loi organique AMEN Social a été promulguée, ainsi que tous ses textes d'application qui ont été promulgués au premier semestre 2020, élargissant la couverture des programmes d'assistance sociale existants. La crise sanitaire de la COVID-19 a par la suite fortement impacté les populations vivant en situation de pauvreté, et notamment les enfants. Les derniers chiffres disponibles montrent que la pauvreté touche plus d'un enfant sur quatre, tandis que ce chiffre est d'un sur six (~16.6%) pour la population globale (CRES, 2024).

Le Bureau UNICEF Tunisie a obtenu des financements de la BMZ/KfW et de l'USAID pour appuyer le système national de protection sociale afin d'atténuer les impacts socio-économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur les enfants et les ménages pauvres et vulnérables. À partir de 2020, trois mécanismes de soutien ont été mis en œuvre : l'allocation familiale de 30 dinars tunisiens (DT) accordée aux enfants âgés de 0 à 5 ans appartenant à des familles pauvres et vulnérables, durant la période décembre 2020 à janvier 2022, et institutionnalisée en 2022, le doublement de l'allocation pour la rentrée scolaire de 50 DT versée pour permettre le retour à l'école à partir de la rentrée 2020-2021, puis l'allocation 6-18 pour les enfants de 6 à 18 ans des ménages des bénéficiaires des programmes et prestations de l' « AMEN Social » qui a démarré en juillet 2022.

Le programme d'allocations monétaires pour les enfants âgés de 6 à 18 ans

Le programme d'allocations pour les enfants de 6 à 18 ans a été introduit dans le régime non contributif de protection sociale en juillet 2022 et cible les familles pauvres et à revenus limités non couvertes par le système contributif et bénéficiant des prestations sociales du programme AMEN Social. Il prévoit un transfert social monétaire universel de 30DT par enfant par mois à tous les ménages des catégories AMEN Social ayant un enfant âgé entre 6 et 18 ans. Le transfert direct est destiné au chef du ménage, soit le père ou la mère, sauf dans certains cas particuliers pour les grands parents ou les frères et sœurs. Le paiement des transferts au titre des allocations enfants 6-18 ans est effectué selon la modalité de cartes de retrait électronique ou de mandat postal.

Le programme a été conçu conjointement entre le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'UNICEF. Le Comité Général de la Promotion Sociale (CGPS), relevant du MAS est le principal responsable de la mise en œuvre opérationnelle du programme. L'UNICEF intervient tout au long du processus de paiement dans deux domaines : 1) la mise à disposition des fonds relevant de sa contribution ainsi que l'appui technique pour la production des statistiques et assurer le suivi des listes de paiement et ; 2) le suivi opérationnel du programme et de la communication interne et externe.

Objectifs et questions de recherche

La présente synthèse regroupe trois études¹ du programme d'allocations familiales pour les enfants 6-18 ans, et poursuit deux objectifs principaux :

- Etudier la fidélité de la mise en œuvre du programme par rapport à son design initial, sa performance opérationnelle, sa pertinence, son acceptabilité et sa durabilité pour les différentes parties prenantes.
- Déterminer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les résultats du programme sur les ménages bénéficiaires des prestations pour enfants de 6 à 18 ans, y compris la façon dont les facteurs contextuels (ou 'modérateurs') peuvent avoir influencé ces résultats.

Ces deux objectifs ont donné lieu à trois questions de recherche auxquelles les analyses tant qualitatives que quantitatives s'attacheront à apporter des réponses :

- 1- Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu et quelle a été sa performance opérationnelle ?
- 2- Qu'en est-il de sa pertinence, de son acceptabilité et de sa durabilité pour les différentes parties prenantes du Programme ?
- 3- Quels sont les résultats des allocations familiales des 6-18 ans sur les enfants et les ménages en général ?

La recherche vise à obtenir des données probantes sur la capacité d'évolution et la durabilité du programme afin d'éclairer l'élaboration des politiques futures. Par ailleurs, l'étude contribue également à l'état des connaissances sur la protection sociale sensible aux enfants en Tunisie et dans l'ensemble de la région MENA.

Approche et méthodologie de la recherche

Cette recherche utilise une approche méthodologique mixte pour examiner les résultats du programme d'allocations familiales pour les enfants âgés de 6 à 18 ans en Tunisie. Au total, trois approches méthodologiques ont été utilisées dans le cadre de cette recherche : l'analyse quantitative de données d'enquête étudiant l'évolution d'indicateurs clés post-distribution (collectées par téléphone au cours de 4 vagues d'enquête), une évaluation qualitative de la mise en œuvre du programme d'allocations familiales et une seconde approche qualitative utilisant l'analyse causale nommée 'QulP' pour 'le Protocol d'Impact Qualitatif'.

Principaux résultats

Concernant **la question de recherche 1 'Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu et, quelle a été sa performance opérationnelle ?'** les principales conclusions peuvent être résumées comme suit :

Couverture

- L'augmentation rapide du nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans inscrits au programme d'allocations laisse présager une stratégie d'inscription réussie pour les années 2022 et 2023.
- De plus, la mise en œuvre du nouveau processus de sélection et de re-certification en 2023 a permis à 29.5% des ménages relevant initialement du régime de l'AMG1 de migrer vers le régime PNAFN, et vers le régime AMG2 pour à 4% d'entre eux.

¹ Ce rapport est la synthèse de six rapports dont les références précises sont reprises à la fin du rapport.

Eligibilité et système d'enregistrement

- Le programme 0-5 mis en œuvre préalablement a permis d'améliorer certaines bases de départ du programme 6-18, en particulier, la base de données de l'AMEN Social qui a joué un rôle clé dans l'enregistrement de nouveaux bénéficiaires.
- Le système est conçu pour identifier et enregistrer les familles conformément aux critères d'éligibilité établis, mais certaines difficultés sont observées par les travailleurs sociaux au niveau local concernant l'efficacité à cet égard.
- De même, le programme fait face à des difficultés à réagir de manière dynamique aux changements de situation des ménages.

Processus et régularité des paiements

- Concernant le processus de paiement et les rôles de chacune des parties prenantes dans ce processus, le programme est globalement mis en œuvre conformément à son design.
- Le programme tel que conçu initialement prévoyait des paiements mensuels, mais cette régularité n'a pas pu être totalement respectée en raison du manque de ressources humaines dans la direction informatique, à cause de la complexité et des délais dans la préparation et la validation des listes de bénéficiaires.

Communication interne entre parties prenantes du niveau central

- La communication entre les parties prenantes du programme, est globalement réussie.
- De même que l'interopérabilité entre les différentes bases de données.

Communication interne du niveau central vers le niveau régional et le niveau local

- La communication entre les niveaux central, régional et local dans le cadre du programme n'est pas optimale. Des lacunes ont été observées en particulier dans la transmission de l'information vers le niveau local, et dans une moindre mesure, vers le niveau régional.
- Cela se répercute sur le niveau limité de connaissance dont disposent les travailleurs sociaux concernant le programme.

Communication externe

- La communication avec les bénéficiaires du programme est imparfaite, créant nombre de confusions parmi ceux-ci concernant le programme, notamment autour des paiements.
- Ces problèmes sont principalement dus à un système de communication qui peut être amélioré, en particulier en ce qui concerne les SMS et les canaux médiatiques.

Capacité des travailleurs sociaux

- Un phénomène de surcharge de travail a été observé au niveau des travailleurs sociaux, qui sont en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'allocation 6-18 auprès des familles. Leur capacité à faire le suivi est aussi limitée par le manque d'informations, de formations et de moyens techniques et matériels (véhicule, réseau internet défaillant). Toutefois, ce phénomène de surcharge a pu être la conséquence de l'exercice de re-certification qui a démarré pendant la période de collecte des données de l'enquête.
- L'absence de spécialisation réduit la capacité des travailleurs sociaux à faire un suivi rapproché et à être toujours à jour concernant les différents programmes sociaux.

Sûreté des travailleurs sociaux

- Les travailleurs sociaux sont parfois amenés à travailler dans des zones connues pour être plus risquées, ce qui peut constituer un obstacle à leur travail et un risque pour leur sécurité.

Paievements

- Les SMS sont le moyen de communication le plus cité par les bénéficiaires concernant l'information sur les paiements, avec 37 % des ménages déclarant être informés par ce biais, ce qui reste toutefois faible.
- Les mandats postaux sont pratiquement le seul moyen utilisé par les bénéficiaires pour le versement de leurs allocations familiales. Bien que les bénéficiaires apprécient l'interaction directe associée à cette méthode de paiement, il existe un certain nombre de problèmes concernant cette modalité de paiement tels que l'encombrement des bureaux de poste lors des jours de paiement et la distance par rapport aux bureaux de poste dans les zones rurales.
- La carte de retrait est considérée de manière très positive par les bénéficiaires comme une méthode alternative pour le paiement des allocations familiales. Toutefois, certains défis se posent tels que l'analphabétisme et les capacités numériques limitées des personnes âgées.

Réclamations

- En l'absence d'un processus de gestion de réclamations claire et uniformisé, celles-ci suivent des parcours divers et sont traitées différemment. Le Bureau des Relations avec les Citoyens, qui pourrait être utilisé comme point unique de dépôt de ces réclamations, est peu connu par les bénéficiaires.

Monitoring

- Le monitoring du programme est assuré correctement au niveau central, mais il existe un manque de coordination/de communication avec les niveaux régional et local.

Concernant **la question de recherche 2 'Qu'en est-il de la pertinence du programme, de son acceptabilité et de sa durabilité pour les différentes parties prenantes ?'**, les principales conclusions sont les suivantes :

Pertinence et acceptabilité des caractéristiques du programme d'allocation

- Les travailleurs sociaux comme les bénéficiaires insistent sur l'importance de la régularité des paiements, sur le même modèle que l'allocation du Transfert Monétaire Permanent du PNAFN. Ceci permettrait de régler les défis concernant la notification des paiements aux bénéficiaires et permettrait à ceux-ci de mieux organiser leurs dépenses.
- La fréquence mensuelle est privilégiée par les bénéficiaires alors que les travailleurs sociaux sont partagés entre une fréquence mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle.
- Le montant de 30 dinars est largement perçu comme étant très faible et insuffisant au vu de la hausse généralisée du coût de la vie.
- L'attribution de l'allocation au chef de ménage, en général l'homme, semble inadéquate aux yeux des travailleurs sociaux qui estiment que les femmes sont plus susceptibles de la dépenser conformément aux besoins des enfants. La procédure de recours dans les cas d'abus pour changer l'attribution de l'allocation au profit de la mère reste encore trop méconnue des travailleurs sociaux.

Durabilité

- Le gouvernement tunisien souhaite pérenniser le programme, et il s'efforce à explorer les opportunités de son financement pour prendre en charge son prolongement à partir de 2024.
- Au niveau central, les opérations du programme ont été bien intégrées dans les différents processus gouvernementaux. Cependant, la viabilité opérationnelle doit être soutenue par des ressources humaines supplémentaires pour assurer son succès continu.

Concernant **la question de recherche 3 ‘Quels sont les résultats des allocations familiales des 6-18 ans sur les enfants et les ménages en général ?’** les principales constations peuvent être synthétisées comme suit, concernant les enfants d’abord et ensuite, concernant les adultes et les ménages :

Résultats de l’allocation 6-18 relatifs aux enfants

Nutrition et consommation alimentaire des enfants

- Les indicateurs de nutrition des enfants, que ce soit la diversité alimentaire ou le score de consommation alimentaire, présentent une amélioration ou une stagnation entre les vagues 1 et 4 de l’enquête quantitative, suggérant que la situation nutritionnelle des enfants de bénéficiaires ne s’est pas dégradée au cours de cette période. Ce constat est corroboré par la perception des ménages qui sont une majorité à déclarer que la qualité de la nutrition de leurs enfants s’est moyennement ou sensiblement améliorée depuis qu’ils bénéficient de l’allocation 6-18. En revanche, les résultats du QUIP révèlent un appauvrissement de la nutrition des bénéficiaires en général via une baisse de la consommation d’aliments à forte valeur nutritionnelle – principalement dû à l’inflation.

Accès aux services de santé

- L’accès des enfants aux services de santé s’est sensiblement amélioré entre les vagues 1 et 4 de l’enquête, principalement parmi les ménages AMG1 et AMG2, pour s’établir à 80% lors de la quatrième vague. De plus, on observe également une chute de la proportion de ménages ayant eu à déboursier des frais supplémentaires pour obtenir des soins médicaux pour leurs enfants (73% à la vague 2 contre 36% à la vague 4). Dans ce cas également, le QUIP révèle des résultats légèrement différents en mettant en lumière une forte pression du coût des services médicaux sur l’accès à la santé.

Scolarité des enfants

- Les indicateurs relatifs à la scolarité des enfants de bénéficiaires font état d’un taux d’inscription élevé en particulier chez les 6-15 ans (entre 95% 100%) – le pourcentage d’inscrits descendant à 75% parmi les 16-18 ans. L’assiduité en classe s’établit aussi à un niveau élevé, autour de 93%. Aussi, il convient de noter que ces indicateurs sont stables au cours du temps, soulignant que la dégradation du contexte économique et social ne s’est pas traduite par un recul de la scolarisation et de la présence en classe des enfants de bénéficiaires. Des résultats similaires émergent du QUIP.

Résultats de l’allocation 6-18 relatifs aux adultes et aux ménages

Taux d’activité des adultes

- Aucun changement dans le statut économique des adultes n’est observé au cours des différentes vagues d’enquête, le taux d’activité s’élevant à 21% chez les femmes et 85% chez les hommes.

Dépenses

- La dépense totale (par équivalent adulte, corrigée de l’inflation) enregistre quant à elle une baisse de 13% au cours des diverses vagues d’enquête. Bien que cela puisse signifier un appauvrissement général des ménages, d’autres facteurs explicatifs sont à considérer, en particulier : (i) le fait que la première vague d’enquête avait eu lieu pendant le ramadan, période durant laquelle la consommation des produits alimentaires des ménages augmente, et (ii) la possibilité que les ménages sous-évaluent leurs dépenses dans l’espoir de recevoir un soutien plus important de la part du programme.
- Au niveau des postes de dépense, le budget alloué à l’alimentation a légèrement diminué (sauf chez les bénéficiaires PNAFN où il est resté stable), là où la part des dépenses dédiée à la santé et au paiement des factures s’est légèrement accrue.

Sources de revenus

- Les principales sources de revenus des ménages sont restées globalement stables au cours des vagues successives d'enquête. La part des bénéficiaires PNAFN dépendant en premier lieu des allocations AMEN a quelque peu baissé au profit de ceux subsistant principalement du travail temporaire, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

Bien-être des ménages

- Le bien-être des ménages s'est sensiblement amélioré (+38%) entre les vagues 1 et 4 de l'enquête, sauf pour les allocataires PNAFN chez qui il est resté constant.

Rôle des facteurs contextuels et caractéristiques des ménages dans l'évolution des indicateurs clé

- Certains indicateurs de nutrition et de santé des enfants progressaient plus lentement en zones rurales, signe de la vulnérabilité accrue de ces zones aux chocs extérieurs.
- Le niveau d'éducation du chef de famille – reflétant, partiellement au moins, le revenu – a une influence contrastée sur les indicateurs. Il ressort néanmoins que les ménages modestes (niveau d'éducation du chef de ménage faible) aient bénéficié davantage du programme AMEN Social que les ménages dans une moindre précarité.
- La taille du foyer apparaît comme un modérateur important de l'évolution de certains indicateurs. En particulier, la baisse des frais de santé supplémentaires a été plus importante dans les familles nombreuses.

Recommandations

Sur base de ces conclusions, un ensemble de recommandations a été formulé.

- **Améliorer la communication du programme vis-à-vis des bénéficiaires, travailleurs sociaux, et des délégations régionales concernant les paramètres du programme**

La communication avec tous les acteurs, les bénéficiaires, les travailleurs sociaux et les délégations régionales, autour des paramètres du programme nécessite un effort pédagogique de communication autour de ses critères, ses objectifs, son fonctionnement ainsi qu'autour du montant de l'allocation et des paiements. De plus, il est nécessaire de diversifier les canaux de communication avec les bénéficiaires, tout en accélérant la refonte de la plateforme AMEN, principalement au niveau du module accès aux citoyens et recours.

- **Améliorer les mécanismes de communication et de coordination entre les différents niveaux de pouvoir du gouvernement**

L'amélioration de la communication et de la coordination entre les échelons central, régional et local de mise en œuvre du programme est nécessaire pour résoudre aux lacunes constatées par la recherche dans la transmission d'information au niveau local et au niveau régional. La diversification des canaux de transmission (documents, vidéos détaillant les démarches) permettra d'harmoniser les procédures et de faciliter la circulation de la bonne information sur les critères, les conditions et les démarches de détermination de l'éligibilité à l'assistance sociale. L'accélération de l'approbation et la publication du texte de lois relatif aux conditions d'éligibilité au programme de l'allocation familiale contribuera également à une meilleure communication entre les différents pouvoirs du gouvernement.

- **Renforcer les capacités techniques et humaines des travailleurs sociaux et assurer leur sureté**

La majorité des travailleurs sociaux affirment n'avoir jamais bénéficié de formations. Il est nécessaire de former les travailleurs sociaux sur le système de l'AMEN Social en général et sur le programme 6-18 ans en particulier afin de renforcer leurs capacités en la matière.

De plus, il semble important d'augmenter le nombre des travailleurs sociaux et d'améliorer leur maillage territorial, en particulier dans les régions rurales où les travailleurs sociaux sont en sous-effectif chronique. Ces derniers ont également besoin de moyens matériels informatiques renforcés et de véhicules pour leur permettre d'assurer le suivi des familles et de couvrir l'ensemble du territoire relevant de leur compétence.

Finalement, il est important d'élaborer un dispositif de gestion des risques à destination des travailleurs sociaux pour leur permettre d'assurer leurs missions en toute sûreté. Un dispositif particulier gagnerait à être instauré dans les zones faisant face à des défis dans ce domaine (notamment à l'Ouest du gouvernorat de Kasserine).

- **Améliorer l'efficacité et l'accessibilité du programme en assurant la régularité des paiements et en mettant à la disposition des bénéficiaires des cartes de retrait universelles**

La mise en place d'une régularité dans les paiements permettra d'améliorer le programme en améliorant sa lisibilité pour les bénéficiaires et en augmentant son efficience.

En ce qui concerne la difficulté d'accès aux mandats postaux, une option serait de créer des points de paiement mobile pour les bénéficiaires ruraux. Les cartes de retrait, pour leur part, facilitent le recouvrement de l'allocation pour les bénéficiaires et réduisent la pression sur les bureaux de la Poste. Il est recommandé d'étendre l'utilisation de ces cartes pour les bénéficiaires d'allocations familiales au-delà du TMP (AMG1 et AMG2). Pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un plan de communication relatif aux cartes de retrait pour apprendre aux bénéficiaires à s'en servir, ainsi que de mettre en place une assistance technique aux personnes âgées ou analphabètes portant sur l'usage de ces cartes et ce, à travers les agents de la poste et/ou des travailleurs sociaux.

- **Améliorer la plateforme AMEN Social**

L'amélioration du système informatique de l'AMEN Social, comme envisagé dans la refonte prévue, comprend deux volets principaux : 1) une amélioration de sa conception pour passer à une version plus dynamique qui répond aux besoins des travailleurs sociaux afin de pouvoir corriger les données en temps opportun ; 2) une amélioration technique de la base de données pour créer et valider des listes de bénéficiaires plus rapidement.

- **Reconsidérer l'attribution systématique de l'allocation au père de famille – chef de ménage**

L'étude auprès des travailleurs sociaux, aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain, a révélé que les hommes sont assez largement perçus par ceux-ci comme étant moins responsables et plus susceptibles d'utiliser les allocations à d'autres fins plutôt qu'au bénéfice des enfants et du ménage. Il conviendrait de réaliser une étude socio-économique sur l'effet de l'attribution au père et à la mère sur les dépenses de l'allocation et ses bienfaits sur le ménage et de reconsidérer l'attribution systématique de l'allocation au père de famille sur base des résultats de l'étude en vue d'améliorer les résultats du programme d'allocations familiales. Il faudrait également explorer les mesures nécessaires pour l'assouplissement de la procédure permettant de changer l'attributaire du paiement (mère attributaire au lieu du père) en cas de signalement de la part de la mère et de confirmation par une enquête du travailleur social.

- **Établir un circuit universel pour la gestion des réclamations et le promouvoir**

Il est important d'uniformiser la gestion des réclamations selon un processus unique et transparent. À partir de 2024, la plateforme d'AMEN Social développe un accès en ligne pour les bénéficiaires, grâce auquel ils pourront introduire des réclamations. Pour assurer le succès de cette nouvelle mesure, il conviendra d'en informer soigneusement tous les bénéficiaires ainsi que les travailleurs sociaux et chefs d'unités.

Pour garantir l'accès universel, il sera important de garantir que l'accès au système de réclamations soit inclusif et notamment accessible aux personnes analphabètes, personnes âgées et personnes sans accès à internet.

- **Intégrer les travailleurs sociaux dans le suivi du programme**

Afin d'améliorer la compréhension globale des objectifs du programme, et de fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de celui-ci, il est nécessaire d'intégrer les travailleurs sociaux dans le suivi du programme. Bien que ce travail soit en cours par le biais de visites sur le terrain avec les unités locales ainsi que des réunions périodiques avec les chefs unités locales et directeurs régionaux, il est recommandé de poursuivre le travail de mise à jour de toutes les unités locales et d'organiser des discussions fréquentes sur les données de suivi avec les travailleurs sociaux.

- **Prendre en compte les facteurs spatiaux**

La mise en œuvre du programme gagnerait à prendre en compte les facteurs spatiaux affectant les bénéficiaires. Il est notamment important d'adapter le processus de paiement dans les zones rurales pour permettre aux bénéficiaires de recevoir l'allocation dans leurs localités, à travers par exemple d'un système de Poste mobile.

- **Revaloriser le montant de l'allocation au regard de la hausse du coût de la vie**

Le montant de l'allocation est jugé faible par les bénéficiaires et la majorité des travailleurs sociaux, en particulier au vu de la hausse du coût de la vie. La recherche recommande dès lors une analyse du coût de la vie pour les familles des bénéficiaires de l'AMEN Social, et que l'allocation mensuelle soit révisée sur la base de cette analyse. La valeur des allocations familiales pour le programme 6-18 pourrait également être indexée en lien à l'inflation annuelle (voir à cet égard l'étude du CRES menée en collaboration avec UNICEF : CRES & UNICEF, L'impact de l'inflation sur la pauvreté en Tunisie sur la période 2022-2023, UNICEF : A paraître, Tunis, 2024).

- **Continuer d'œuvrer à la viabilité financière et opérationnelle du programme en explorant l'espace budgétaire**

Bien qu'il y ait une volonté politique, le gouvernement tunisien, au moment de la rédaction de ce rapport, ne dispose actuellement pas de fonds publics désignés pour poursuivre ce programme. L'analyse de l'espace budgétaire peut être poursuivie afin d'étudier la faisabilité d'un financement public pour ce programme ainsi que pour d'autres programmes de protection sociale.

Au niveau central, les opérations du programme 6-18 ont été bien intégrées dans les différents processus gouvernementaux. Cependant, la viabilité opérationnelle doit être soutenue par des ressources humaines supplémentaires pour assurer son succès continu.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	2
Le programme d’allocations monétaires pour les enfants âgés de 6 à 18 ans	2
Objectifs et questions de recherche	3
Approche et méthodologie de la recherche	3
Principaux résultats	3
Recommandations	7
 Table des matières	 10
1. Introduction	12
2. Contexte et historique	15
2.1. Pauvreté et situation économique	16
2.2. Inflation et sécheresse	16
3. Le programme d’allocations enfants 6-18 ans	18
3.1. Champ du programme	19
3.2. Design du transfert monétaire	20
3.3. Rôles et responsabilités dans la mise en œuvre	21
4. Questions de recherche et méthodologie	23
4.1. Objectifs et questions de recherche	24
4.2. Design de l’étude	24
5. Fidélité de la mise en œuvre, performance opérationnelle du programme, pertinence, acceptabilité et durabilité	26
5.1. Fidélité de la mise en œuvre au design originel du programme	27
5.1.1. Couverture des enfants âgés de 6 à 18 ans au programme d’allocations familiales	27
5.1.2. Enregistrement et respect des critères d’éligibilité	29
5.1.3. Paiements : processus et régularité	31
5.2. Obstacles et moteurs dans la mise en œuvre du programme	35
5.2.1. Communication et Information	36
5.2.2. Capacités des travailleurs sociaux à mettre en œuvre le programme	38
5.2.3. Paiements	41
5.2.4. Réclamations	47
5.2.5. Système de suivi et évaluation du programme	48
5.2.6. Leçons tirées du programme 0-5 ans	49
5.3. Pertinence et acceptabilité du design	50
5.3.1. Perspectives sur la régularité des paiements	50
5.3.2. Perspectives sur le montant	51
5.3.3. Perspectives sur le bénéficiaire des allocations	53
5.3.4. Perspectives sur les critères d’éligibilité	54
5.4. Durabilité du programme	54
5.4.1. La pérennité de la structure du programme	54
5.4.2. Viabilité financière du programme d’allocations familiales pour les 6-18 ans	55
5.4.3. Durabilité opérationnelle	55
6. Résultats liés au programme d’allocations familiales	56
6.1. Résultats liés aux allocations familiales pour les enfants	57
6.1.1. Nutrition et consommation alimentaire	57
6.1.2. Santé et hygiène	62

6.1.3 Décrochage scolaire	64
6.2. Résultats liés aux allocations familiales sur les ménages et les parents	68
6.2.1. Emploi des adultes	68
6.2.2. Les dépenses	69
6.2.3. Sources de revenus	72
6.2.4 Bien-être du ménage	73
6.3. Résultats liés aux caractéristiques des ménages et aux facteurs contextuels	74
6.4. Récapitulatif de l'évolution des indicateurs clés	75
7. Conclusions	76
8. Recommandations	81
Acronymes	85
Bibliographie	86
Liste des graphiques	87
Liste des tableaux	88
Annex 1 : Méthodologie	88
1.1. Objectifs et questions de recherche	88
1.2. Design de l'enquête quantitative	88
1.2.1. Stratégie d'échantillonnage	88
1.2.2. Collecte de données et questionnaire	92
1.2.3. Attrition et caractéristiques de l'échantillon	93
1.2.4. Le traitement et l'analyse de données quantitatives	96
1.3. Design de l'enquête qualitative	97
1.3.1. Techniques de collecte des données et échantillonnage	97
1.3.2. Guides d'entretien	100
1.3.3. Collecte de données	101
1.3.4. Processus d'analyse	102
1.4. Triangulation de l'analyse	103
1.5. Considérations éthiques	104
1.6. Limites de l'étude	104
1.6.1. Recherche quantitative	104
1.6.2. Recherche qualitative	105
Annexe 2 : Complément à la section 'Résultats liés au programme d'allocations familiales'	106
Annexe 3 : Complément à la section 'Résultats liés aux caractéristiques des ménages et aux facteurs contextuels'	113
1.7. Définitions	113
1.8. Milieu urbain/rural	113
1.9. Genre du chef de ménage	114
1.10. Éducation du chef de ménage	116
1.11. Age du chef de ménage	117
1.12. Taille du ménage	118
Auteurs	121
Remerciements	122

INTRODUCTION

1



1. Introduction

Le Gouvernement tunisien s'est engagé depuis 2019 dans une série de réformes visant à mettre en place un système de protection sociale qui couvre l'ensemble de la population, sur la base d'une approche fondée sur le cycle de vie et ne laissant personne de côté, grâce à l'inclusion de larges pans de la population dans les régimes d'assistance sociale, tout en limitant et en réformant partiellement les programmes de subventions. Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) a élaboré un projet de loi sur le socle national de protection sociale qui a été soumis par le gouvernement au Parlement en décembre 2019. Certaines contraintes ont retardé l'adoption de la loi, cependant la publication d'un décret en 19 mai 2020 a introduit certaines réformes concernant les enfants et les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale². Ce texte introduit une réforme du système d'assistance sociale pour prendre en considération la pauvreté dans ses différentes dimensions et fixer de nouvelles bases en vue d'élargir l'accès à la protection sociale.

En Tunisie, la crise sanitaire de la COVID-19 a fortement impacté les populations vivant en situation de pauvreté, notamment les enfants. En effet, la pauvreté concerne plus d'un enfant sur cinq tandis que ce chiffre est d'un sur huit pour la population adulte. Les ménages les plus vulnérables ont été et continuent à être particulièrement affectés. Cette situation se traduit notamment par l'accroissement du taux de pauvreté. Une étude menée par l'UNICEF en 2020 prévoyait une augmentation de la pauvreté des enfants de 19% à 25% dans un scénario optimiste, pouvant atteindre 29% à fin 2020 pour le scénario pessimiste (UNICEF, 2020). Cela signifie que la pauvreté en Tunisie atteindrait désormais près de 1 100 000 enfants. Les derniers chiffres de l'Institut National de la Statistique (INS) ont confirmé cette tendance avec un taux de pauvreté des enfants estimé à 26% en fin 2021.

Le Bureau UNICEF Tunisie a obtenu un financement de la KfW/BMZ et de l'USAID, pour appuyer le système national de protection sociale afin d'atténuer les impacts socio-économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur les enfants et les ménages pauvres et vulnérables, et appuyer le Gouvernement tunisien et le Ministère des Affaires Sociales (MAS) à faire en sorte que le système national de protection sociale soit mieux adapté aux besoins des enfants.

À partir de 2020, deux mécanismes de soutien ont été mis en œuvre. Premièrement, des allocations familiales mensuelles d'une valeur de 30 dinars tunisiens (DT) ont été accordées aux enfants âgés de 0 à 5 ans appartenant à des familles pauvres. Environ 129 000 enfants en étaient bénéficiaires à la fin de 2021. Ce programme a stimulé l'introduction graduelle d'une allocation universelle pour enfants telle qu'elle est maintenant gérée par le Gouvernement avec le soutien d'un prêt de la Banque Mondiale et de la JICA. Par ailleurs, les transferts monétaires pour les enfants de 0 à 5 ans ont été institutionnalisés dans le cadre du programme « AMEN Social » par un décret présidentiel publié le 31 janvier 2022 dans le Journal Officiel (JO). Deuxièmement, une allocation de rentrée scolaire de 100 DT, dont 50 DT étant financé par le Gouvernement, a été versée à 307 650 enfants âgés de 6 à 18 ans au début de l'année scolaire 2020 (soit environ 15% de tous les enfants scolarisés en Tunisie) pour permettre le retour à l'école des enfants dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Avec un financement supplémentaire de la KfW et de l'USAID, l'UNICEF a mis en œuvre une expansion verticale du programme d'allocation de rentrée scolaire en 2022 et 2023, atteignant au moins 420 000

² Décret n° 2020-317 du 19 mai 2020 fixant les conditions et les procédures de bénéfice, de retrait et d'opposition au programme « AMEN SOCIAL ».

enfants. Pour la rentrée scolaire de 2022, 465 000 enfants d'âge scolaire ont été soutenus, ils étaient plus de 500 000 lors de la rentrée scolaire de 2023, dont des enfants en classe préparatoire (5-6 ans) pour la première fois. Ce transfert en espèces vise à aider les familles à faire face aux dépenses de rentrée scolaire qui constituent la principale cause d'abandon scolaire, ainsi qu'au coût plus élevé de la vie et de l'alimentation. Les mesures d'accompagnement comprennent des activités C4D (Communication pour le développement) et SBC (Changement de Comportement Social) visant les écoles, les services de protection de l'enfance (détection, prévention), mais aussi le renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre en termes de gestion des cas, et le renforcement des bonnes pratiques parentales.

A partir de juillet 2022, l'UNICEF a commencé à introduire l'allocation 6-18 pour les enfants de 6 à 18 ans des ménages « AMEN Social » sous les catégories PNAFN et AMG1 puis, à partir de février 2023, en incluant également les catégories AMG2, visant ainsi à atteindre un nombre total de 420 000 enfants à la fin de l'année 2023.

Cette recherche vise à évaluer la fidélité de la mise en œuvre de ce programme d'allocations familiales 6-18 par rapport à son design initial et à mesurer ses effets sur les bénéficiaires. Le présent rapport s'articule autour de deux objectifs majeurs. Le premier objectif est d'examiner la fidélité de la mise en œuvre du programme, sa performance opérationnelle, ainsi que sa pertinence, son acceptabilité et sa durabilité pour les différentes parties prenantes, en analysant les différents paramètres du programme, tout en identifiant les catalyseurs, obstacles et défis rencontrés. Le deuxième objectif est d'évaluer qualitativement et quantitativement les résultats du programme sur les ménages bénéficiaires des allocations pour enfants de 6 à 18 ans, en utilisant une approche méthodologique mixte pour fournir une analyse approfondie et fiable. La recherche explore également l'influence des facteurs contextuels sur la performance du programme.

Le présent rapport est la synthèse de six rapports individuels³ :

- Evaluation de la mise en œuvre des allocations familiales pour les enfants âgés de 6 à 18 ans en Tunisie
- Etude qualitative d'impact du programme d'allocations familiales 6-18 ans en Tunisie
- Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 - première vague
- Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – deuxième vague
- Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – troisième vague
- Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – quatrième vague

³ Ces rapports sont disponibles sur demande, voir références à la fin du rapport.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

2



2. Contexte et historique

2.1. Pauvreté et situation économique

En 2022, la Tunisie était au deuxième rang des pays Africains ayant atteint la plus grande part des objectifs de développement durable (ODDs). Cependant, la situation des personnes vulnérables, et des enfants en particulier, s'est depuis lors détériorée, en grande partie à cause des conséquences combinées de la crise du COVID-19 et du conflit en Ukraine qui ont entraîné une hausse sensible des prix de l'alimentation et de l'énergie (CRES & UNICEF, 2024a). Après une hausse de 2.4% en 2022 (ISN, 2024), le produit intérieur brut (PIB) ne s'est accru que de 0.4% en 2023 (INS, 2023), une croissance insuffisante pour retrouver son niveau de la période pré-COVID-19 (Banque Mondiale, 2024). Cela se traduit par un contexte socio-économique difficile, caractérisé par un taux de chômage autour de 16%. Le taux de chômage reste particulièrement élevé chez les jeunes de 15-24 ans – bien qu'en légère baisse, atteignant 39% au premier trimestre 2024 contre 40% au premier trimestre 2023. Le niveau de la dette publique a esquissé un léger recul en 2023 par rapport à 2022 (-3.3 pdp), s'établissant à 76.6% du PIB en 2023 (FMI, 2024).

Les impacts secondaires de la guerre en Ukraine ont mis en lumière la nécessité d'analyser les défis liés au système de subventions et de plafonnement des prix, ce dernier ayant fait face à des pénuries régulières de produits alimentaires de base, de carburant et de médicaments, entraînant un mécontentement social.

Entre 2019 et 2020, la pauvreté monétaire a augmenté de 14% à 21% (World Bank, 2023), et la pauvreté monétaire des enfants de 21% à 29% (UNICEF, juillet 2020), pouvant même atteindre 40% dans certaines régions de l'intérieur du pays (contre seulement 7.6% à Tunis) (UNICEF 2020). En 2024, les résultats de l'enquête sur la pauvreté infantile en Tunisie suggèrent que le taux de pauvreté des enfants se situerait à 26%, ce qui représente 46% des pauvres dans la population globale (CRES & UNICEF, 2024b). La région du Centre Ouest en particulier affiche l'incidence la plus importante de la pauvreté des enfants en Tunisie, avec une incidence de 51% de pauvreté, représentant près du tiers des effectifs des enfants pauvres en Tunisie. Cette étude note également l'influence de l'éducation et de la profession du chef du ménage sur la pauvreté infantile. Parmi les chefs de ménage, ceux qui n'ont pas reçu d'instruction comptent près de la moitié des enfants pauvres, tandis que les chefs de ménage au chômage représentent 52 % des enfants pauvres.

Cette tendance négative est amenée à perdurer dans un futur proche, aggravant ainsi les conditions de vie d'un grand nombre d'enfants. Un nombre croissant d'abandons scolaires a ainsi été observé, avec 109.000 enfants ayant abandonné l'école en 2022, contre 79.000 en 2021 (Ministère de l'Éducation, 2023).

2.2. Inflation et sécheresse

D'après les chiffres de l'étude sur l'inflation en Tunisie du CRES (2024a), le taux d'inflation s'est établi à 9,3 % en 2023, poursuivant sa progression entrevue lors des dernières années (5% en 2021 et 8.3% en 2022). Ceci a entraîné une croissance des prix alimentaires et du prix de l'énergie. Pour la période septembre 2021 à décembre 2023, le taux de croissance moyen de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des produits était de 20,7% (CRES & UNICEF, 2014a). L'inflation des produits alimentaires atteint quant à elle 16,2% en 2023, avec des pics à 23,2% et 26,8% en ce qui concerne les huiles alimentaires et la viande (INS, 2024). Bien que moindre, le taux d'inflation des produits laitiers et des œufs dépasse les 15% alors que celui sur les légumes est au-dessus de 12%. De manière générale, l'inflation sur les produits alimentaires est supérieure en 2023 par rapport à 2022, à l'exception des fruits pour lesquels elle a diminué de 4 pdp (12,7% contre 16,7%). Si les produits alimentaires concentrent l'essentiel

de l'inflation, on notera toutefois un taux d'inflation supérieur à 10% pour les fournitures scolaires (11,3%), l'énergie (gaz et électricité – 14,8%) et les services de transport (16,7%).

L'inflation a eu un impact particulièrement fort sur la pauvreté des enfants en Tunisie, en raison des difficultés des familles à couvrir les coûts de la vie face à l'augmentation des coûts. L'analyse la plus récente de l'impact de l'inflation sur la pauvreté infantile suggère que l'inflation a conduit à une augmentation de 2,4%, allant de 26% en 2021 à 28,4% en 2023. Le niveau d'extrême pauvreté des enfants a également augmenté au cours de cette période, passant de 5,1 % à 5,8 %, ce qui représente une augmentation de 21 000 enfants supplémentaires vivant dans l'extrême pauvreté (CRES & UNICEF, 2024a).

Au-delà de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur les prix de l'alimentation et de l'énergie, ce fort taux d'inflation est en partie dû à une sécheresse persistante sévissant en Tunisie depuis plusieurs années et particulièrement sévère en 2023, cela se traduisant par des précipitations inférieures à la moyenne et une difficulté accrue d'accès à l'eau. L'une des conséquences majeures de cette sécheresse de longue durée est une diminution de la production agricole (récolte de blé dur réduite des deux tiers en 2023 par rapport à 2022), ceci ayant des répercussions négatives sur l'économie (Banque Mondiale, 2023). En effet, la chute de la production de blé couplée à l'incapacité de l'Office des Céréales (OdC) à compenser cette baisse par des importations, a contribué à l'augmentation significative du prix des produits à base de blé dur, élément central de l'alimentation d'une grande majorité de la population.

LE PROGRAMME
D'ALLOCATIONS
ENFANTS 6-18 ANS

3



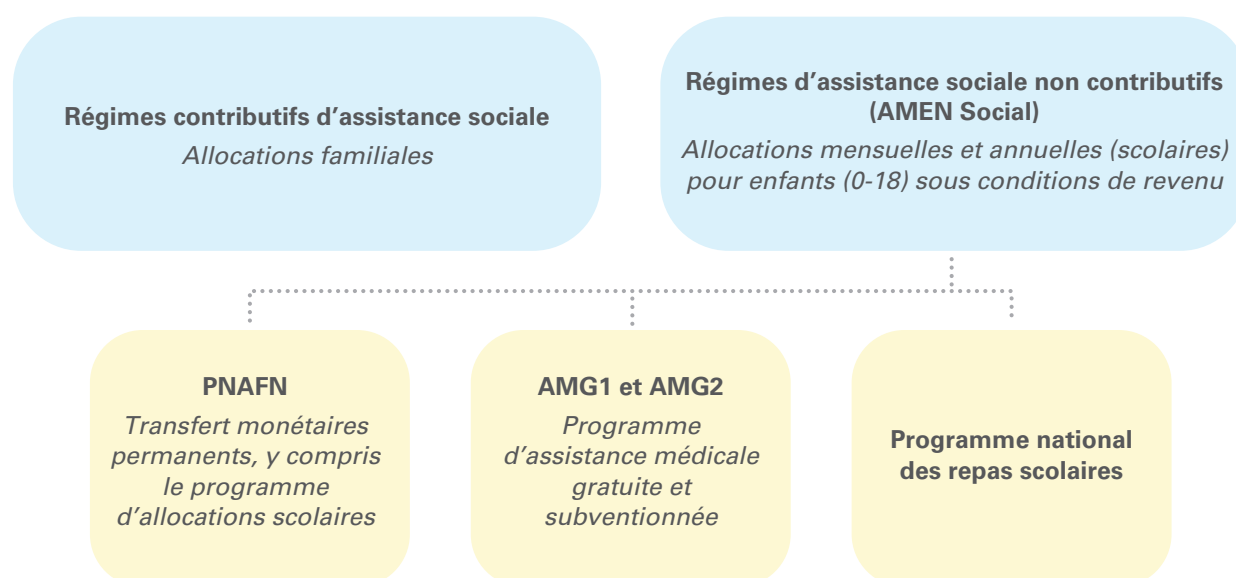
3. Objectif

Cette section présente et introduit l'objet de l'évaluation : le programme d'allocations familiales pour les enfants âgés de 6 à 18 ans. Elle porte sur le champ d'application, la conception et les mécanismes de mise en œuvre du programme ainsi que sur les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans son déploiement. La présentation du programme s'appuie sur les documents du Ministère des Affaires Sociales et de l'UNICEF, partenaire de la Tunisie dans la mise en œuvre du programme, mais aussi sur les informations communiquées par les informateurs clés.

3.1. Champ du programme

Le programme d'allocations familiales pour les enfants 6-18 ans a été introduit dans le régime d'allocations familiales existant en Tunisie qui comprend des régimes contributifs et non contributifs. Dans le régime non contributif, il existe plusieurs programmes visant à soutenir les enfants des familles inscrites au système national de protection sociale, l'AMEN Social. Parmi ceux-ci figure le programme PNAFN (Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses). Les familles inscrites à ce programme reçoivent des mensualités permanentes de 240 DT. Les deux autres programmes connus sous les appellations "AMG1" et "AMG2" bénéficient d'une assistance médicale gratuite (AMG1) ou subventionnée (AMG2). Les trois régimes d'assistance sociale, PNAFN, AMG1 et AMG2, perçoivent ainsi des allocations familiales mensuelles de 30 dinars par enfant âgé de 6 à 18 ans.⁴ Cette recherche explore la mise en œuvre du programme d'allocations familiales mensuelles pour la tranche d'âge 6-18 ans et pour ces trois régimes d'assistance sociale.

Figure 1 : Régimes actuels d'allocations familiales en Tunisie

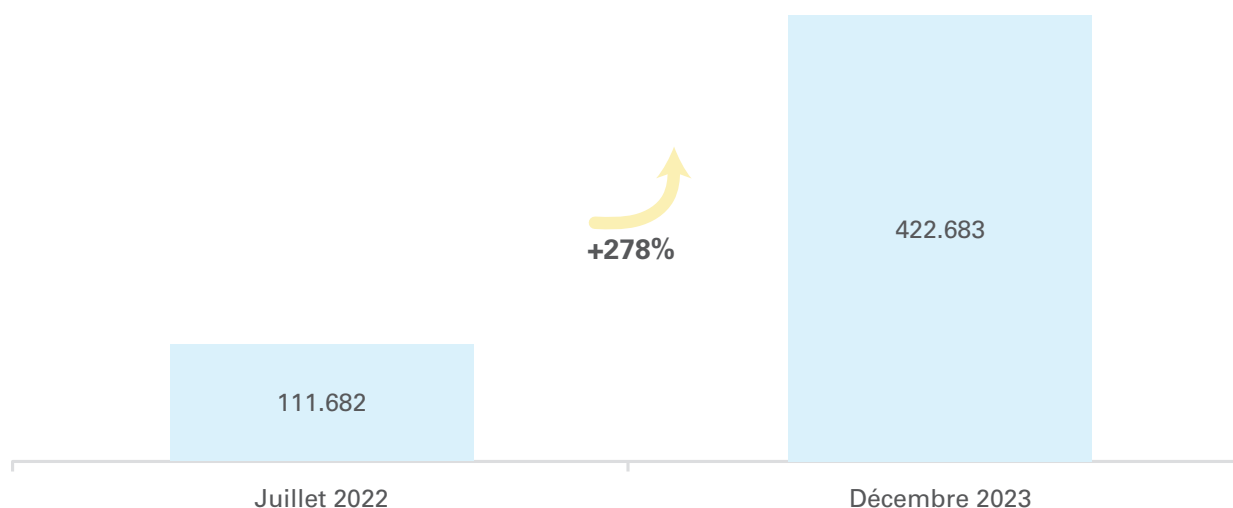


⁴ Le programme pour les enfants de 0 à 5 ans a été institutionnalisé, mais le programme pour les enfants de 6 à 18 ans ne l'est pas encore.

Au cours de l'année écoulée, le programme d'allocations familiales pour les enfants 6-18 ans a fait des progrès significatifs pour couvrir les enfants vivant dans la pauvreté en Tunisie. En décembre 2023, les dernières données montrent que le nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans et vivant dans la pauvreté, couverts par le programme d'allocations familiales est passé de 111 682 en juillet 2022 à 422 683 en décembre 2023. Soit une augmentation de 278 % en 17 mois. Selon l'INS (2021), fin 2021 26% des enfants en Tunisie vivent dans la pauvreté. Cette estimation récente du nombre d'enfants inclus dans le programme national d'allocations familiales suggère qu'à l'heure actuelle le programme des 6-18 ans couvre 73 % de tous les enfants vivant dans la pauvreté en Tunisie.

Figure 2 : Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires

Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires - entre juillet 2022 et décembre 2023



De même, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire a été significative, passant de 240 000 enfants en 2022 à plus de 500 000 enfants en 2023. En outre, le programme a inclus des enfants inscrits en classe préparatoire en 2023 afin de valoriser la période de préscolarisation des enfants des bénéficiaires.

3.2. Design du transfert monétaire

Le programme prévoit un transfert social monétaire universel mensuel à tous les ménages des catégories PNAFN et AMG1 (rejoins par AMG2 à partir de février 2023) ayant un enfant âgé de 6 à 18 ans.

Le transfert direct est destiné aux chefs du ménage, soit les pères, sauf dans certains cas particuliers. Le paiement dans le cadre du programme se fait, pour la majorité des bénéficiaires, à travers un mandat postal. Pour retirer les allocations, les bénéficiaires doivent se diriger vers un bureau de La Poste. Une option de paiement supplémentaire existe pour la catégorie des bénéficiaires PNAFN uniquement : une carte de paiement (carte AMEN Social) délivrée par le bureau de La Poste au ménage bénéficiaire peut être utilisée au bureau de La Poste ou à tout autre distributeur automatique pour retirer ses allocations familiales. Le versement sur la carte a été mis en œuvre afin de réduire l'incidence du non-retrait des fonds des mandats postaux et favoriser l'inclusion financière.

3.3. Rôles et responsabilités dans la mise en œuvre

Le programme a été conçu conjointement entre le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'UNICEF. Le Comité général de la promotion sociale (CGPS) relevant du MAS a joué un rôle clé à cet égard. Le Ministère des Affaires Sociales est le principal responsable de la mise en œuvre opérationnelle du programme. Le processus de paiement est presque entièrement géré par le MAS à travers une gestion des fonds par la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) et exécuté par la Poste. L'UNICEF intervient tout au long du processus de paiement à deux niveaux : 1) la mise à disposition des fonds relevant de sa contribution et 2) l'appui technique pour renforcer la fiabilité des listes de paiement, le suivi opérationnel du programme, la communication interne et externe et l'assurance de la réconciliation financière.

Tableau 1: Acteurs institutionnels du programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans

Institutions	Rôle
Comité général de la promotion sociale (Ministère des Affaires Sociales)	- Assurer la gestion opérationnelle globale du programme - Assurer la communication aux bénéficiaires pour les sensibiliser au programme - Coordonner l'inscription des bénéficiaires au programme - Valider les listes fournies par l'unité des technologies d'information et des communications du Ministère qui gère la base de données AMEN - Gérer le système de gestion des réclamations - Gérer la base de données de l'AMEN Social - Sensibiliser et renforcer les capacités des travailleurs sociaux
UNICEF	- Mettre les fonds à disposition de la CNSS - Appuyer techniquement et renforcer la fiabilité des listes de paiement - Surveiller et superviser les processus de paiement - Soutenir l'enquête de base, l'évaluation et la diffusion des résultats - Assurer le suivi du programme et fournir des mises à jour fréquentes aux partenaires sur les objectifs du programme - Assurer la réconciliation financière des transferts aux bénéficiaires - Rendre compte des progrès réalisés au comité technique⁵ - Organiser des formations de formateurs et la formation des travailleurs sociaux - Evaluer de manière indépendante le programme et documenter les bonnes pratiques et les défis
KfW/USAID	- Financer le programme - Fournir un feedback sur les objectifs du programme et les mises à jour des progrès
CNSS	- Vérifier l'éligibilité des bénéficiaires des listes fournies par le Ministère des Affaires Sociales⁶ - Débloquer les fonds vers la Poste - Gérer les fonds reçus par l'UNICEF - Gérer les fonds liquidés impayés par la Poste
La Poste	- Assurer le paiement des allocations familiales aux ménages bénéficiaires - Informar les ménages de l'allocation familiale à leur disposition

⁵ Le comité technique comprend le Ministère des Affaires Sociales (MAS), la CNSS, la Poste, le Ministère de la Femme, le Ministère de l'Éducation, ainsi que la Banque mondiale et l'UNICEF, et a pour fonction le pilotage du programme.

⁶ La validation externe comprend également la CNRPS (Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale), le registre d'état civil MADANIA et l'ATTT (Agence Technique des Transports Terrestres).

Les acteurs en charge des opérations pour le programme d'allocations familiales des enfants âgés de 6-18 ans opèrent à trois niveaux : au niveau central, au niveau régional et au niveau local. Le niveau central est composé du MAS, plus particulièrement du CGPS qui supervise les activités du programme ainsi que la formation et la communication entre les régions et les unités locales. Le CGPS fournit également des directives sur les critères d'éligibilité pour les inscriptions, sur les stratégies de communication pour les bénéficiaires et sur la communication plus large entre les Ministères. Le niveau régional est composé des directeurs régionaux qui constituent les courroies de transmission des informations entre les niveaux centraux et les unités locales. Ils représentent, de ce fait, un nœud important dans la hiérarchie opérationnelle. Le niveau local est constitué quant à lui des « unités locales » qui sont composées du chef de l'unité locale et des travailleurs sociaux répartis par secteurs. Le chef de l'unité locale veille à la bonne circulation des informations et donnent une orientation générale aux activités dans les localités. Les travailleurs sociaux sont chargés des opérations et des activités en contact avec les bénéficiaires, telles que : l'enregistrement des bénéficiaires, la communication des objectifs du programme, l'enquête sociale et la mise à jour des informations sur les bénéficiaires dans la base de données de l'AMEN Social et le traitement des réclamations des bénéficiaires.

En parallèle à ces structures à tous les niveaux précédemment cités, le Bureau des Relations avec le Citoyen (BRC) est une structure gouvernementale créée en 1998 dans le but d'agir comme un pont de communication entre les différents Ministères et le public. Le BRC a ainsi été intégré dans tous les Ministères et implanté dans les différents gouvernorats a pour but spécifique de :

- Accueillir les citoyens et recevoir leurs requêtes.
- Instruire ces requêtes en vue de leur trouver les solutions appropriées en collaboration avec les services concernés.
- Répondre aux citoyens directement ou par correspondance.
- Renseigner les citoyens sur les procédures et les formalités administratives concernant l'octroi des diverses prestations et ce, directement, par correspondance (par voie postal ou électronique) ou par téléphone.

L'équipe de recherche a choisi d'inclure le BRC à cette étude afin de comprendre dans quelle mesure l'information est communiquée par l'intermédiaire de cette structure gouvernementale notamment pour les réclamations des bénéficiaires dans le contexte du programme d'allocations 6-18 ans.

QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

4



4. Questions de recherche et méthodologie

4.1. Objectifs et questions de recherche

D'une manière générale, cette recherche a deux objectifs principaux. Le premier est d'étudier la fidélité de la mise en œuvre du programme par rapport à son design original, sa performance opérationnelle, sa pertinence, son acceptabilité et sa durabilité pour les différentes parties prenantes. Pour ce faire, cette recherche analyse les divers éléments du programme : l'enregistrement, le mécanisme de paiement, les processus de gestion des cas ainsi que les processus de règlement des réclamations, les processus de suivi et évaluation et la communication interne et externe du programme. Elle examine également les catalyseurs, les obstacles, les contraintes et les défis rencontrés aux différentes étapes de la mise en œuvre et en prenant en compte un large éventail de domaines, tels que la capacité institutionnelle, la coordination, les problèmes auxquels sont confrontés les responsables de la mise en œuvre aux différents niveaux de gouvernance ainsi que la durabilité opérationnelle et financière.

Le deuxième objectif de la recherche est de déterminer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les résultats du programme sur les ménages bénéficiaires des allocations pour enfants de 6 à 18 ans. Pour ce faire, la recherche examine de multiples domaines en rapport avec les conditions de vie des bénéficiaires identifiés comme des indicateurs clés du progrès des ménages vulnérables (pour une description détaillée, voir le chapitre 2). L'utilisation d'une approche méthodologique mixte permet d'approfondir l'appréciation des expériences vécues au sein de chaque catégorie de bénéficiaires de l'AMEN Social. En intégrant le quantitatif et le qualitatif de cette manière, cette étude a cherché à fournir une analyse équilibrée, dans laquelle la triangulation peut apporter une plus grande fiabilité aux résultats présentés.

Ces deux objectifs ont donné lieu à trois questions de recherche principales auxquelles les analyses qualitatives et quantitatives s'attacheront à apporter des réponses :

1. Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu et quelle a été sa performance opérationnelle ?
2. Qu'en est-il de sa pertinence, de son acceptabilité et de sa durabilité pour les différentes parties prenantes du Programme ?
3. Comment le comportement et le niveau de vie des ménages bénéficiaires des allocations familiales pour les 6-18 ans ont-ils évolué au cours de l'année 2023/2024 ?

4.2. Design de l'étude

La composante qualitative de cette recherche a été menée au travers de deux approches différentes. L'évaluation de la mise en œuvre, d'abord, vise à répondre aux questions de recherche 1 et 2 en s'intéressant à la fidélité de la mise en œuvre du programme par rapport à sa conception originale. Pour l'évaluation de la mise en œuvre, les données ont été recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés impliqués dans la mise en œuvre de l'allocation, de discussions avec des groupes cibles de bénéficiaires et de travailleurs sociaux et d'observations. La deuxième composante qualitative, le Protocol d'Impact Qualitatif (Qualitative Impact Protocol, communément appelé QulP), a été utilisée pour répondre à la question de recherche 3, c'est-à-dire la question de recherche liée aux résultats du programme, visant à évaluer les changements perçus dans les ménages bénéficiaires du point de vue des hommes et des femmes. Une enquête téléphonique longitudinale a également été réalisée auprès d'un

échantillon représentatif de ménages bénéficiaires AMEN Social ayant des enfants de 6-18 ans. L'enquête est composée de quatre vagues d'entretiens avec les mêmes ménages afin de suivre l'évolution du comportement des bénéficiaires au cours du temps à travers le suivi d'indicateurs clés, et vise à répondre, tout comme le QulP, à la question de recherche 3.

Pour une présentation complète de la conception de chaque méthode, de la stratégie d'échantillonnage, des considérations éthiques et de l'approche de la triangulation des méthodes et des limites de chaque méthode, veuillez consulter l'annexe (Annexe 1).

FIDÉLITÉ DE LA MISE
EN ŒUVRE,
PERFORMANCE
OPÉRATIONNELLE DU
PROGRAMME,
PERTINENCE,
ACCEPTABILITÉ
ET DURABILITÉ

5



5. Fidélité de la mise en œuvre, performance opérationnelle du programme, pertinence, acceptabilité et durabilité

5.1. Fidélité de la mise en œuvre au design originel du programme

Résumé des résultats :

Couverture

- L'augmentation rapide du nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans inscrits au programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans laisse présager une stratégie d'inscription réussie pour les années 2022 et 2023.

Éligibilité et système d'enregistrement

- Le système est conçu pour identifier et enregistrer les familles conformément aux critères d'éligibilité établis, mais son efficacité à cet égard est remise en cause au niveau local par les travailleurs sociaux, qui suggèrent que certaines familles qui ne devraient pas bénéficier des allocations familiales en bénéficient, et vice versa.
- De même, le programme rencontre des difficultés à réagir de manière dynamique aux changements de situation des ménages. Il en résulte de plusieurs personnes initialement inéligibles qui deviennent éligibles et le maintien de personnes initialement éligibles devenues inéligibles.
- Un processus de re-certification a toutefois vu le jour, ce qui se reflète dans l'analyse des données d'enquête téléphonique par un taux de migration entre les différentes catégories d'allocataires assez important, 30% des ménages AMG1 ayant par exemple migré vers la catégorie PNAFN au cours des 4 vagues d'enquête, alors que 6% sont devenus inéligibles sur cette période.

Processus et régularité des paiements

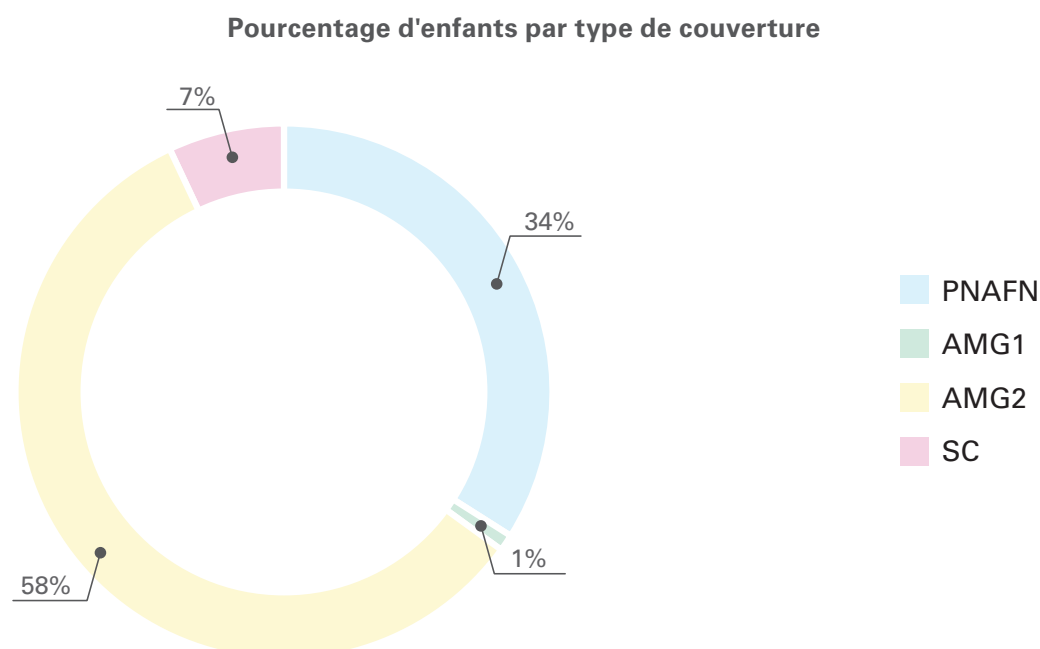
- Concernant le processus de paiement et les rôles de chacune des parties prenantes dans ce processus, le programme est globalement mis en œuvre conformément à son design.
- Le programme prévoyait des paiements mensuels, mais cette régularité n'est pas respectée en raison du manque de capacité informatique et des délais dans la préparation et la validation des listes de bénéficiaires.

5.1.1. Couverture des enfants âgés de 6 à 18 ans au programme d'allocations familiales

L'objectif principal du programme est de veiller à ce que tous les enfants des familles enregistrées dans la base de données de l'AMEN Social, c'est-à-dire les familles nécessiteuses et à faibles revenus des catégories PNAFN, AMG1 et AMG2, soient incluses dans le programme d'allocations familiales. À cette fin, le programme a connu un déploiement très réussi entre juillet 2022 et décembre 2023. En effet, pendant cette période, le programme a connu une augmentation de 273 % du nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans qui reçoivent l'allocation familiale mensuelle. De même, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire a été significative, passant de 465 397 enfants en 2022 à

512 204 enfants en 2023. En outre, le programme a inclus des enfants dans les classes préparatoires en 2023 afin de valoriser la période de préscolarisation des enfants des bénéficiaires du programme AMEN Social. De l'ensemble des enfants, la plus grande proportion de ceux-ci sont inclus dans le régime AMG2, représentant 58% des enfants bénéficiaires de l'allocation mensuelle.

Figure 3 : Pourcentage d'enfants bénéficiaires du programme 6-18 ans par type de couverture de l'AMEN Social⁷



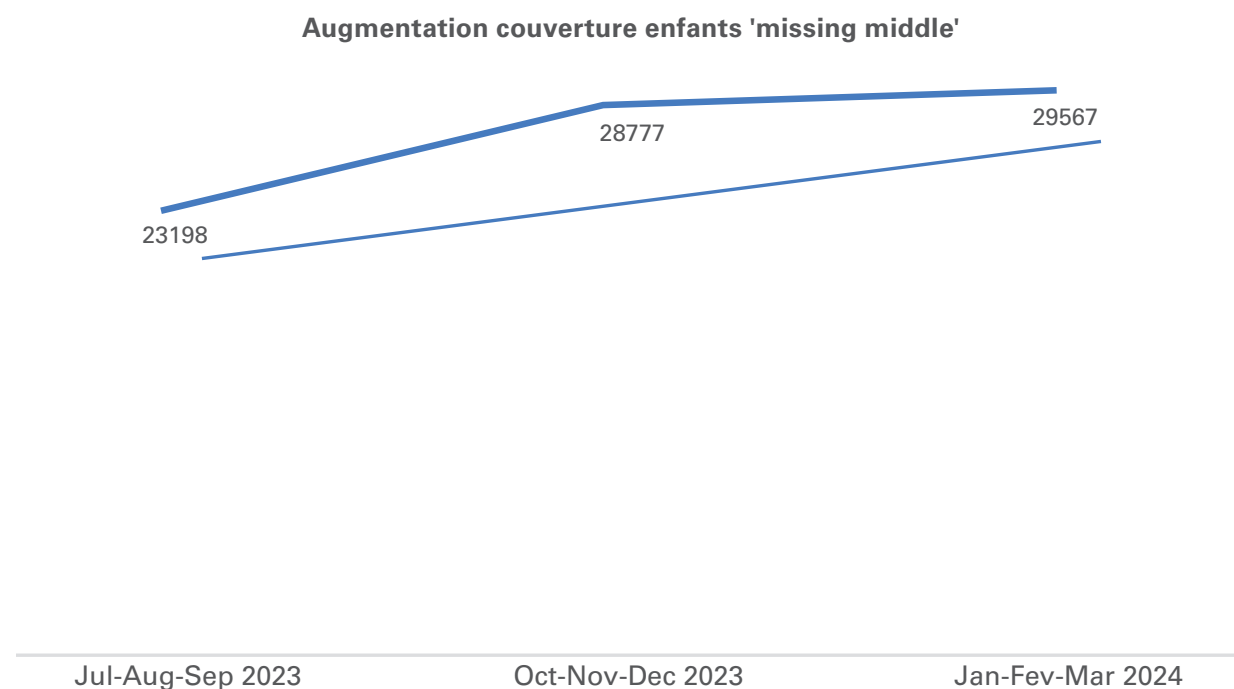
Source : Données du programme, mars 2024, UNICEF Tunisie

Environ 7% du total des enfants inclus dans le programme d'allocations familiales 6-18 ans sont toutefois "sans couverture". Ils perçoivent les allocations familiales immédiatement tout en étant dans l'attente de la validation de leur éligibilité et sont donc sans accès aux autres prestations qui découlent de l'affiliation à l'un des trois régimes d'assistance sociale.

Suite à une décision du Comité Technique chargé de superviser le programme d'allocations pour les enfants de 6 à 18 ans en juin 2023, le programme a commencé à inclure les enfants issus de ce qui est communément appelé le "missing middle", c'est-à-dire les ménages qui n'étaient pas enregistrés dans la base de données de l'AMEN Social, ni dans aucune autre base de données gouvernementale mais qui ont fait l'objet d'une enquête sociale par les travailleurs sociaux. Ceci a nécessité un effort considérable de la part des travailleurs sociaux pour identifier puis enregistrer ces enfants. Entre septembre 2023 et mars 2024, une augmentation de 27 % du nombre d'enfants relevant de cette catégorie, sans couverture et autre, a été signalée, ce qui indique que la campagne d'enregistrement visant à fournir une couverture sociale à ces enfants a été couronnée de succès.

⁷ SC désigne la population « sans-couverture ».

Figure 4: Augmentation de la couverture des enfants appartenant à la catégorie 'missing middle'



Source : Données du programme, mars 2024, UNICEF Tunisie

Bien que cet effort de couverture soit un effort national, il existe néanmoins des différences importantes entre les gouvernorats, en particulier dans les régions rurales telles que Kasserine et Sidi Bouzid, où les progrès ont été plus limités.

5.1.2. Enregistrement et respect des critères d'éligibilité

Au niveau central, les critères d'inclusion dans le programme d'allocations familiales sont appliqués de manière uniforme. Ces critères sont intégrés dans un algorithme de la plateforme sociale numérique AMEN Social. Cette plateforme est utilisée par tous les travailleurs sociaux lors de l'enregistrement ou de la manipulation des données existantes concernant les bénéficiaires. Les travailleurs sociaux saisissent les données dans ce système, et celui-ci envoie ensuite ces informations aux comités régionaux qui examinent les données et prennent une décision concernant l'inclusion ou non des familles dans le système d'assistance sociale de l'AMEN Social. Celles-ci sont ensuite enregistrées en tant qu'AMG1, AMG2 ou PNAFN. De nombreuses vérifications sont opérées par l'unité des technologies de l'information et de communication du MAS avant l'inclusion de tout ménage-bénéficiaire au programme des allocations familiales pour enfants 6-18 ans. Parmi ces vérifications figurent l'enquête sociale avec une visite du travailleur social au domicile du ménage ainsi qu'une validation externe par différents organismes, dont la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), la CNRPS (Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale), le registre d'état civil MADANIA et l'ATTT (Agence Technique des Transports Terrestres). Un recoupement supplémentaire est également effectué avec le Ministère de l'Éducation pour la mise en place de la liste des bénéficiaires éligibles à l'allocation de la rentrée scolaire.

Bien que ces critères soient considérés comme optimaux pour identifier les familles les plus vulnérables, dans la pratique, ces critères ne sont pas toujours respectés, suggérant des problèmes d'enregistrement :

« Il y a des ménages qui demandent le TMP (Transfert monétaire permanent) et d'autres ménages qui demandent seulement les cartes de soins pour les tarifs réduits. Et par la suite, on a observé qu'il y a beaucoup de ménages qui sont exclus et bénéficient seulement de la carte de soin pour les tarifs réduits et ne perçoivent aucun transfert monétaire, et pourtant ils sont plus pauvres que la personne qui bénéficie déjà de TMP ». Informateur clé, niveau central.

D'autres fois, certaines démarches administratives, comme l'inscription à l'école, rencontrent des difficultés et entraînent l'exclusion des bénéficiaires éligibles aux allocations familiales :

« Des fois, il arrive qu'un citoyen vienne avec son dossier avec enfants scolarisés sans apporter de justificatifs, sans le certificat de présence. On ne peut pas prendre l'initiative de l'inclure et décider que l'enfant est scolarisé, sans justificatifs. Bien que l'enfant soit réellement scolarisé et finalement, il n'est pas inscrit et n'aura pas droit à l'allocation ». Travailleur social, femme, Tunis, FG1.

Il est cependant à noter que depuis la rentrée scolaire 2022-2023, le justificatif d'inscription n'est plus considéré comme une condition nécessaire pour recevoir l'allocation monétaire de la rentrée scolaire. L'interopérabilité des données entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère des Affaires Sociales permet de fournir une liste des bénéficiaires éligibles à l'allocation monétaire de rentrée scolaire. Cette information semble ne pas avoir correctement percolé. La question du partage de l'information entre niveaux centraux et locaux est analysée plus en détail dans la partie 2.2.1.

La plateforme de base de données semble également avoir des difficultés à réagir de manière dynamique aux changements des conditions matérielles des ménages, de sorte que ceux qui ont été initialement jugés comme non-admissibles, puis par la suite jugés admissibles, rencontrent des difficultés à faire modifier leur profil dans la base de données de l'AMEN Social. C'est particulièrement le cas pour les bénéficiaires qui travaillent en tant que travailleurs saisonniers, dont le droit à l'allocation s'éteint temporairement lorsqu'ils travaillent et cotisent à la CNSS pendant 2 ou 3 mois.

Le caractère évolutif de la situation des ménages et les implications en termes d'éligibilité au programme ressortent aussi de l'analyse des données de l'enquête téléphonique avec un nombre notable de migrations des bénéficiaires d'une catégorie à l'autre, en particulier du régime AMG1 vers le régime PNAFN. Le Tableau 10 rapporte les taux de migration des bénéficiaires entre les trois catégories d'allocataires en comparant le statut des bénéficiaires recensés dans les registres du Ministère des Affaires Sociales (MAS) en septembre 2022 au statut rapporté par les ménages lors de la quatrième vague d'enquête. Parmi les bénéficiaires PNAFN, la quasi-totalité (99%) ont maintenu ce statut. En revanche, 29.5% des ménages relevant initialement du régime AMG1 ont migré vers le régime PNAFN, et 4% vers le régime AMG2. Quant aux ménages appartenant à la catégorie AMG2 en septembre 2022, 8.7% d'entre eux ont obtenu le statut PNAFN et 2.8% ont été assignés au régime AMG1. Enfin, il convient de noter que 6% des ménages participant à l'enquête téléphonique n'étaient plus éligibles au programme AMEN Social lors de la dernière vague.

Tableau 2: Migration des bénéficiaires d'une catégorie AMEN à une autre (en %)

Catégorie AMEN établie en septembre 2022 (MAS)	Catégories AMEN rapportées en mars 2024 (enquête téléphonique)		
	PNAFN	AMG1	AMG2
PNAFN	99.4	0.3	0.3
	(773)	(2)	(2)
AMG1	29.5	66.4	4.0
	(154)	(347)	(21)
AMG2	8.7	2.9	88.4
	(55)	(18)	(555)

5.1.3 Paiements : processus et régularité

Mise en œuvre des processus de paiements

Une caractéristique clé de la mise en œuvre de ce programme est l'utilisation de la structure de paiement et de gestion des données conçues lors de la réponse au COVID 19 pour le régime d'allocations pour les enfants de 0 à 5 ans qui a suivi. L'idée était d'utiliser les ressources, les structures opérationnelles et l'expertise existantes afin de mettre en œuvre le programme 6-18 ans de manière efficace et rapide.

« C'est exactement la même structure. C'est le système national de protection sociale [...] avec exactement les mêmes acteurs : le CGPS, le comité général de la promotion Sociale du Ministère des Affaires Sociales, la CNSS pour la réception des fonds et la Poste comme organisme national qui fait les paiements aux familles. On utilise également le même système d'information, donc, le registre AMEN Social, qui permet d'établir les listes mensuelles. Le corps de 1,400 à 1,500 travailleurs sociaux pour l'enregistrements des familles, pour le système de réclamations, pour le suivi des paiements. Il y a aussi la Poste au niveau local que les gens retirent les transferts. » Informateur clé, niveau central.

Dans l'ensemble, cette stratégie de mise en œuvre a été une réussite car les données qui devaient être fournies au MAS et au CGPS existaient déjà dans les bases de données des allocations familiales pour les enfants âgés de 0-5 ans. En conséquence, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de nouvelles structures ou de nouveaux processus pour la mise en œuvre du programme d'allocations familiales 6-18 ans.

Cependant, il y a eu des obstacles dans le déblocage des paiements selon le processus défini au départ. En effet, il était prévu que la fréquence des paiements d'allocations familiales soit mensuelle. En raison de plusieurs difficultés dans le processus de paiement, cette fréquence mensuelle n'a pas été possible. Pour identifier celles-ci, commençons par décrire le processus de paiement dans son ensemble :

- La première étape du processus commence par l'extraction, par le MAS (Ministère des Affaires Sociales), de la liste de tous les enfants âgés de 6 à 18 ans appartenant aux ménages enregistrés dans la base de données de l'AMEN Social.
- Des recoupements sont alors effectués par l'unité des technologies de l'information et des communications du MAS avec d'autres bases de données gouvernementales (telles que la CNSS, la Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale (CNRPS), l'ATTT et MADANIA, le registre d'état civil) afin de consolider la liste.
- Cette liste est ensuite transmise au Comité général de la promotion sociale (CGPS, MAS) pour une validation finale. Au cours de cette étape, le CGPS doit vérifier si les noms en arabe sont correctement saisis, puis sont traduits en français avec l'aide du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES).
- Des statistiques des bénéficiaires par type de couverture et par gouvernorat sont préparées permettant ainsi de préparer le document FACE qui permet de demander à l'UNICEF le montant total des allocations pour enfants avec leur frais de gestion.
- Une fois validée, la liste est convertie en fichier plat et transmise à la Poste.
- La Poste prépare un document qui comprend : le montant total des ménages bénéficiaires, le montant total des mandats, les frais de gestion, le montant total du paiement et la date d'émission du mandat (date de paiement).
- L'UNICEF est alors en mesure de procéder au paiement à la CNSS du montant total requis par la demande.
- Lorsque l'ensemble des données et des listes sont validées, un courrier est envoyé à la CNSS pour débloquer les fonds à envoyer à la Poste après quoi la Poste effectuera les paiements aux bénéficiaires soit par mandat postal, soit par paiement sur carte sociale (pour les PNAFN détenteurs de carte sociale).

Bien que ce processus de paiement soit conçu pour être entièrement effectué en interne et qu’il réponde en ce sens aux objectifs initiaux du programme visant à accroître l’appropriation de celui-ci par l’État, il est néanmoins confronté à des défis qui ont des répercussions sur la régularité des paiements. Trois problèmes en particulier semblent en être responsables : (a) des retards dans la réception de la validation de la liste des bénéficiaires de la part de la CNSS et du CNRPS, (b) une seule personne (au sein de l'utilité des technologies de l'information et des communications) en charge de la consolidation des données, et enfin (c) des retards dans la validation des noms arabes et de leur traduction en français (bien que ceux-ci ne retardent généralement pas le processus de plus d'un jour).

Le témoignage de cet informateur-clé illustre la complexité de la traduction et de la validation des noms :

« [L’informaticien] vérifie si les noms sont bien édités en arabe et ensuite ils doivent être traduits en français. Cette même liste est envoyée au CRES. Ils font un fichier avec la traduction mais des fois, il reste des noms qui ne sont pas sur la liste et ils doivent être faits à la main pour être inclus. Dans cette opération-là, il peut y avoir une vingtaine ou trentaine de noms qui n'ont pas été traduits et il faut alors la compléter à la main ». Informateur clé, niveau central.

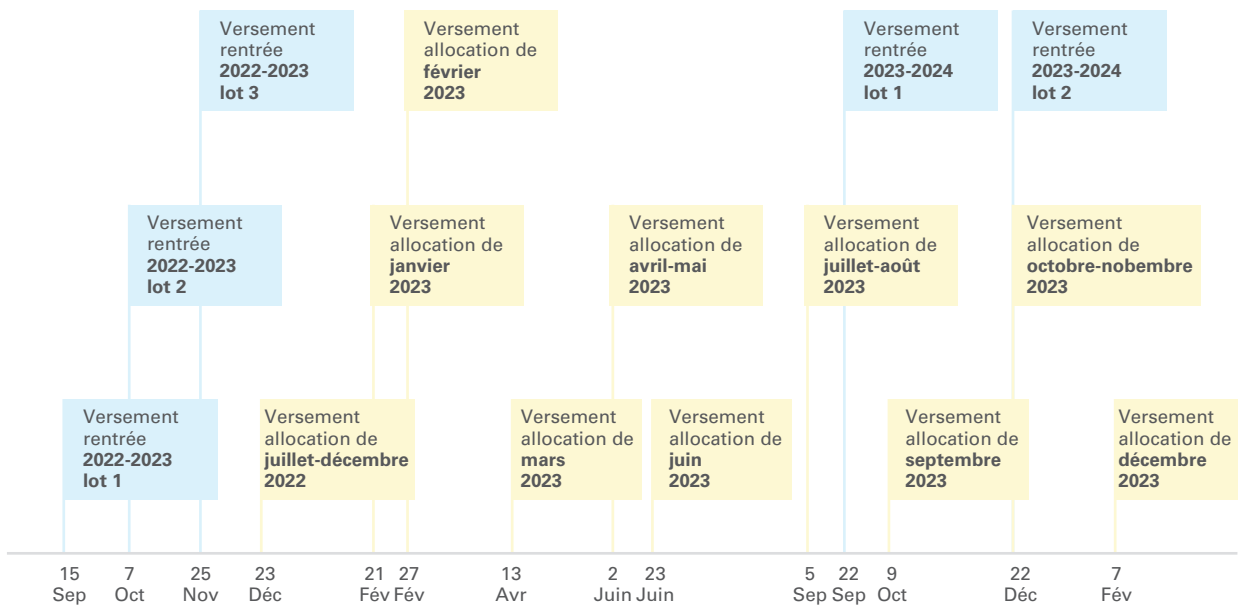
En ce qui concerne la capacité du technicien en charge des données pour la validation des listes, l’étude a révélé qu’il existe de nombreuses demandes reposant sur une seule personne, ce qui peut encore exacerber les retards dans la finalisation de ces listes :

« En fait le système actuel est malheureusement géré par une seule personne. Il n’y a pas une entité informatique qui gère un programme comme le 6-18 ans. En fait, c’est une seule personne au Ministère des Affaires Sociales qui fait toutes les actions pour préparer la liste des éligibles ». Informateur clé, niveau central.

Régularité des paiements

Afin de réduire les risques de retards, l’UNICEF a renforcé le personnel travaillant en étroite coordination avec les employés du Ministère des Affaires Sociales. Malgré cela, les retards dans la fourniture des listes à l’UNICEF après validation par le CGPS ont entraîné des retards dans le déboursement des fonds par l’UNICEF et, en conséquence, des retards dans le versement des allocations aux bénéficiaires.

Figure 5: Calendrier des paiements 2023-2024



Source : UNICEF Tunisie

Ces retards ont eu des impacts considérables sur les bénéficiaires et les travailleurs sociaux. Au début du programme, le premier paiement a été retardé de plusieurs mois. Lorsque les paiements ont finalement été envoyés, des sommes importantes ont été versées aux bénéficiaires. Il en a résulté un début de programme largement désorganisé, où ces sommes importantes, combinées à un manque d'information (qui sera discuté plus en détail dans la section 5.2), ont créé des situations difficiles dans lesquelles les citoyens se sont précipités aux bureaux de Poste pour savoir s'ils avaient reçu des paiements :

« Nous avons une densité de population qui est importante, avec des familles de 9 et 10, et des familles de 3 et 4 enfants scolarisés. Imaginez un peu, des mensualités accumulées sur 3 et 4 mois, et des gens qui reçoivent 900 dinars, puis leurs voisins qui débarquent sans crier gare pour avoir 900 dinars comme leur voisin. Au début, on n'avait rien compris de ce qui s'était passé, ce n'est qu'après les contacts avec l'administration régionale et avec le département de promotion sociale, et après qu'on l'a mis dans le système de l'AMEN Social qu'on a compris et assimilé ce qui s'était passé, et avons alors commencé à gérer la situation. C'était ça le début du Programme ». Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

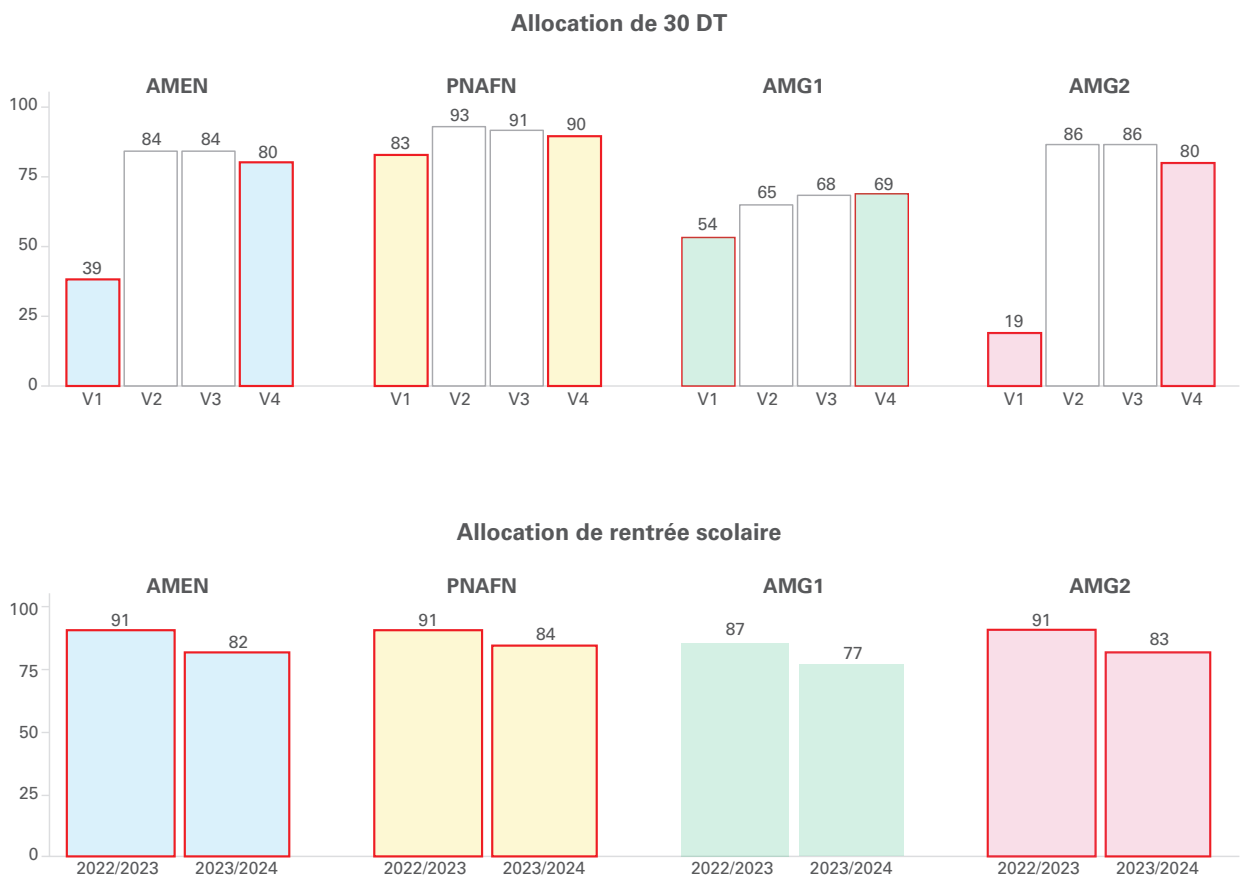
Retrait de l'allocation 6-18 ans

L'analyse des données de l'enquête téléphonique relatives au retrait de l'allocation familiales 6-18 et de l'allocation de rentrée scolaire révèle néanmoins que la grande majorité des bénéficiaires ont encaissé une partie⁸ des versements, mise à part lors de la première vague d'enquête du fait de problèmes dans la communication d'information sur la disponibilité (et le montant) des premiers versements comme corroboré par le témoignage ci-dessus. La Figure 6 illustre le taux de retrait de l'allocation 6-18 au cours des différentes vagues de l'enquête téléphonique. Conformément à la méthode d'analyse quantitative (Annexe 1.2), seules les vagues 1 et 4 – barres de couleur sur le graphique – sont prises en compte. Des bordures noires indiquent que la différence entre le taux d'encaissement des vagues 1 et 4 est statistiquement significatif, là où une absence de bordure indique une différence non-statistiquement significative. Les barres correspondant aux vagues 2 et 3 (sans couleur) ont un caractère uniquement descriptif étant exclues de l'analyse. Le même schéma s'applique au taux de retrait de l'allocation de rentrée scolaire.

Plus de 90% des ménages PNAFN ont encaissé l'allocation 6-18 en moyenne au cours des vagues 2 à 4, contre 67% des AMG1 et 84% des AMG2. Il convient de noter que la part des ménages n'ayant effectué aucun retrait lors des quatre vagues d'enquête diminue d'une vague à l'autre, suggérant que la plupart des non-retraits observés sont d'ordre ponctuels et ne traduisent pas un problème structurel de grande ampleur quant à l'accès à l'allocation. Pour ce qui est de l'allocation de rentrée scolaire, le taux de retrait s'établit à des niveaux relativement haut (91% pour la rentrée 2022/2023 et 82% pour la rentrée 2023/2024).

⁸ Du fait de la date à laquelle les ménages étaient contactés pour participer à l'enquête, tous n'avaient pas eu le temps d'effectuer le même nombre de retraits.

Figure 6: Taux de retrait des allocations 6-18 et de rentrée scolaire



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

5.2. Obstacles et moteurs dans la mise en œuvre du programme

Résumé des résultats :

Communication interne entre parties prenantes du niveau central

- La communication entre les parties prenantes du programme est globalement réussie. De même que l'interopérabilité entre les différentes bases de données.

Communication interne du niveau central vers le niveau régional et le niveau local

- La communication entre les niveaux central, régional et local dans le cadre du projet n'est pas optimale. Cela se répercute sur le niveau limité de connaissance dont disposent les travailleurs sociaux concernant le programme.

Communication externe

- La communication avec les bénéficiaires du programme est insuffisante.

Capacité des travailleurs sociaux

- La capacité des travailleurs sociaux à faire le suivi a été limitée par un vaste exercice de re-certification débutant en juin 2023, et a été exacerbée par le manque d'informations, de formations et de moyens techniques et matériels (véhicule, réseau internet).
- L'absence de spécialisation réduit la capacité des travailleurs sociaux à faire un suivi rapproché et à être toujours à jour concernant les différents programmes sociaux.

Sécurité

- Les travailleurs sociaux sont souvent amenés à travailler dans des zones dangereuses, ce qui peut constituer un obstacle à leur travail et un risque pour leur sécurité.

Paievements

- Les SMS sont le moyen de communication le plus cité par les bénéficiaires concernant la notification des paiements.
- Les mandats postaux sont pratiquement le seul moyen utilisé par les bénéficiaires pour le versement de leurs allocations familiales.
- La carte de retrait est considérée de manière très positive par les bénéficiaires comme une méthode alternative pour réclamer les allocations familiales.

Réclamations

- En l'absence d'un processus de gestion de réclamations claire et uniformisé, celles-ci suivent des parcours divers et sont traitées différemment. Le Bureau des Relations avec les Citoyens est peu connu par les bénéficiaires.

Monitoring

- Le monitoring du programme est assuré correctement au niveau central, mais il existe un manque de coordination/de communication avec les niveaux régional et local.
- Le programme 0-5 mis en œuvre préalablement a permis d'améliorer certaines bases de départ du programme 6-18, en particulier, la base de données de l'AMEN Social.

5.2.1 Communication et Information

Les résultats de la recherche ont révélé à la fois des succès et des obstacles dans la communication entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du programme d'allocations familiales pour les enfants 6-18 ans.

Communication et collaboration entre parties prenantes au niveau central

Au niveau central, la communication horizontale entre les partenaires d'exécution a généralement été considérée comme ayant été mise en œuvre avec succès, en grande partie grâce aux efforts déployés par l'UNICEF et les différents Ministères pour se réunir régulièrement dans le cadre du Comité Technique. Le Comité Technique regroupe notamment des représentants du MAS, de la CNSS, de la Poste, du CRES, du Ministère des Finances, du Ministère de la Femme, du Ministère de l'Education, ainsi que ceux de la Banque Mondiale et de l'UNICEF. Les réunions de ce comité sont organisées environ tous les trois mois et comprennent des discussions sur le programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans ainsi que sur le programme d'allocations familiales pour les 0-5 ans. Plusieurs informateurs clés ont suggéré que l'existence de ces espaces a permis de renforcer la communication pour garder informés tous les acteurs concernés des mises à jour concernant le programme.

En ce qui concerne le partage de l'information liée à l'architecture des données ou à l'interopérabilité entre les bases de données gouvernementales, la recherche a révélé que des progrès importants avaient été réalisés en vue de la création d'une base de données centralisée. En particulier, l'interopérabilité des bases de données entre le Ministère de l'Education et le Ministère des Affaires Sociales a été considérée comme un pas en avant très positif car elle permet de fournir plus d'informations sur les enfants éligibles pour recevoir l'allocation de la « rentrée scolaire ».

« L'Unicef a donné un appui au MAS à travers 2 consultants internationaux en système d'informations. Pour améliorer justement le système d'information du MAS. Ils ont pratiquement accompli leur mission. Ils ont été en contact avec les différents autres Ministères concernés par l'interopérabilité et je pense que là on est sur la bonne voie dans le sens où les Ministères soumettent bien, avancent sur cette piste d'interopérabilité des données des différents Ministères, à savoir la CNSS, le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Femme. Donc là on est bien, on est en train d'avancer » Informateur clé, niveau central.

Communication entre les différents niveaux de la mise en œuvre

La communication entre le niveau central et le niveau régional semble de bonne qualité. En effet, les directions régionales rapportent être informées régulièrement des mises à jour du programme et semblent avoir un bon niveau de communication avec les acteurs du niveau central.

La communication entre les acteurs de l'implémentation du niveau régional et ceux du niveau local (les travailleurs sociaux) semble toutefois plus problématique, l'information semblant bloquée au niveau régional et ne passe pas vers le niveau local. Ce problème a été identifié par le personnel de l'UNICEF dans le cadre de ses missions de suivi et évaluation du programme sur le terrain (voir la section 5.2.4). Afin de le résoudre, l'UNICEF a créé une « newsletter » avec l'appui du CGPS dans laquelle des informations pertinentes concernant le programme sont régulièrement envoyées aux Directions régionales pour être ensuite partagées avec les unités locales. Cependant, il semble que les directions régionales ne partagent pas la newsletter qui semble donc ne pas atteindre les travailleurs sociaux.

L'impact de cette situation se traduit dans l'absence d'informations à la disposition de la majorité des travailleurs sociaux de l'échantillon interrogé qui affirment n'avoir aucune idée claire sur le programme en l'absence de toute communication, ni même d'une circulaire ou de dépliants explicatifs. Le problème

est posé à Kasserine, où les unités locales se trouvent dans des endroits géographiquement difficiles d'accès, mais également à Tunis. Dans les deux cas, les entretiens montrent que les travailleurs sociaux ne disposent pas des informations exactes, ce compris concernant le montant de l'allocation (voir ci-dessous).

Communication avec les bénéficiaires à l'égard du programme

Plusieurs méthodes de communication sont utilisées pour communiquer aux bénéficiaires des informations sur l'existence du programme. La principale source d'information concernant le programme comprend les SMS autour du programme, la publicité à la radio communautaire et à la télévision, ainsi que via des affiches concernant la rentrée scolaire au niveau des unités locales. Toutes ces dernières émanent du niveau central. Ces méthodes de communication ont connu un succès mixte. De nombreux bénéficiaires ont affirmé avoir vu les publicités ou les avoir entendues à la radio, particulièrement dans la zone urbaine de Tunis. Dans les zones rurales de Kasserine, cependant, les informateurs clés suggèrent que les bénéficiaires ont plus de mal à accéder à l'information concernant le programme que ceux vivant en localité urbaine. Plusieurs travailleurs sociaux, ainsi que des travailleurs du BRC régional de Kasserine, ont remarqué que le manque d'accès aux médias tels que la télévision et la distance par rapport aux unités locales étaient en grande partie responsables de cette situation.

Une autre source d'information importante, bien qu'elle n'ait pas été considérée dans la conception comme faisant partie du processus de communication, est l'information provenant du travailleur social. Les retours des bénéficiaires concernant la communication des travailleurs sociaux sont partagés et il ressort de la divergence des perceptions des bénéficiaires sur la communication des travailleurs sociaux que ces perceptions dépendent du type de relation entre le bénéficiaire et le travailleur social. Aucune tendance ne se distingue en la matière en fonction du genre ou de la localité.

Communication et information autour du montant de l'allocation

Il ressort de l'enquête qualitative que la communication autour du montant constitue l'une des grandes lacunes de la mise en œuvre du programme. Un niveau élevé de confusion en la matière a été observé chez les bénéficiaires mais également chez les travailleurs sociaux.

En effet, rares sont les bénéficiaires qui estiment connaître avec certitude le montant exact de l'allocation, et les chiffres avancés par les uns et les autres sont contradictoires. Les deux montants qui reviennent le plus souvent sont 20 et 30 dinars par mois par enfant (bien que certains évoquent également 10 ou 50 dinars). La confusion s'explique par le fait que les bénéficiaires AMG reçoivent des versements qui correspondent à 30 dinars par mois tandis que les bénéficiaires du PNAFN (communément appelés « PNAFISTES ») reçoivent l'allocation de 30 dinars sur deux tranches : le versement des aides sociales effectué le 17 de chaque mois comprend 10 dinars par enfant du Ministère des Affaires Sociales et l'allocation du programme 6-18 ans, l'équivalent de 20 dinars par enfant, qui sont envoyés par l'UNICEF séparément.

Cette confusion quant au montant exact de l'allocation se traduit dans l'analyse quantitative par une différence entre le montant rapporté par les ménages lors de l'enquête téléphonique comme ayant été retiré et celui inscrit dans les registres du MAS. Lors de la vague 4, 31% des ménages ont indiqué un montant différent de celui renseigné dans les données du MAS, le montant rapporté par les ménages étant en moyenne inférieur de 13 DT à celui des données administratives.

Il semble par ailleurs important de relever que les travailleurs sociaux eux-mêmes ne s'accordent pas sur le montant exact de l'allocation ce qui confirme leur faible connaissance du programme.

« On ne sait pas encore clairement si c'est 20 ou 30 dinars, vous comprenez ? Les citoyens quand ils viennent nous voir, nous ramènent des informations : l'un nous dit par exemple qu'il a reçu 60 dinars et

qu'il a 2 enfants, et un autre avec le même nombre d'enfants ne reçoit que 40 dinars ! ». Travailleur social, femme, Tunis, FG2.

Les confusions autour du montant de l'allocation du programme 6-18 ans peuvent aussi s'expliquer par le fait qu'en fonction des catégories des bénéficiaires, ces derniers peuvent également bénéficier d'autres programmes d'aides sociales directes dont les allocations s'accumulent et sont versées ensemble. C'est notamment le cas de l'allocation pour la rentrée scolaire d'un montant de 50 dinars ou encore des allocations de 60 dinars versées à l'occasion des fêtes religieuses (Ramadan, Aïd Al Fitr et Aïd Al Adha).

Les bénéficiaires ne disposant pas de l'ensemble de ces informations, l'existence de plusieurs montants est souvent comprise par ceux-ci comme s'expliquant par des détournements de fonds, ce qui affecte la confiance des citoyens tunisiens en leurs institutions.

5.2.2 Capacités des travailleurs sociaux à mettre en œuvre le programme

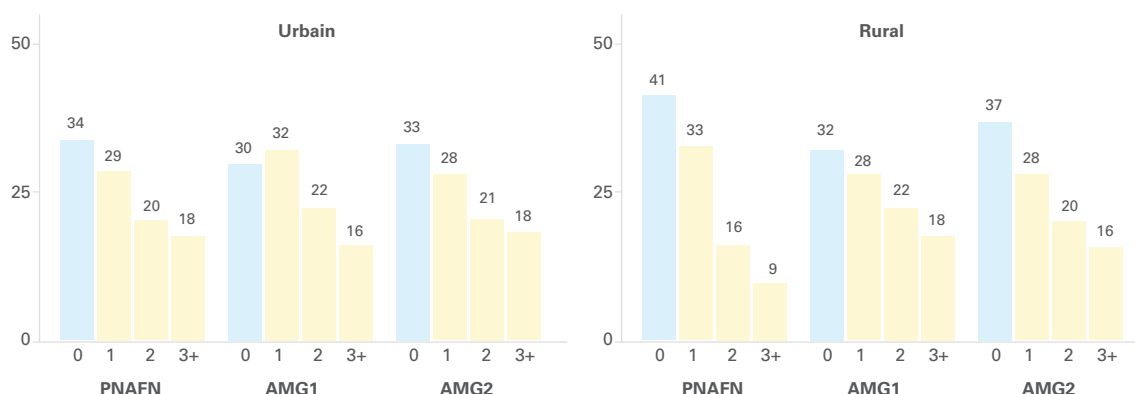
Les travailleurs sociaux constituent un maillon important de la mise en œuvre de tout programme d'assistance sociale. Ils jouent un rôle crucial en fournissant un large ensemble de services d'écoute, d'information, de soutien et d'orientation aux individus et aux familles qui font face à des difficultés économiques et/ou sociales. Dans le cadre du programme 6-18 ans, les travailleurs sociaux sont chargés d'identifier les besoins en évaluant la situation des bénéficiaires-cibles, de compléter leurs dossiers en effectuant notamment des visites de terrains, d'assurer le suivi des demandes et de remonter les problèmes qui peuvent se poser lors de la mise en œuvre.

Encadré : Interactions entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires

D'après l'analyse des données de l'enquête téléphonique, une majorité de ménages participants a rapporté avoir été en contact avec un travailleur social au moins une fois entre les mois de janvier 2023 et mars 2024. Les interactions entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux sont légèrement plus fréquentes dans les zones urbaines, 67% des ménages y résidant ayant échangé avec un travailleur social contre 63% en zones rurales (Figure 7). Cette différence tient principalement au comportement des allocataires PNAFN en milieu rural, ces derniers n'étant que 59% à avoir rencontré un travailleur social.

Il convient de noter que l'essentiel des contacts entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux se fait lors du déplacement des ménages pour rencontrer un travailleur social dans ses locaux, 25% seulement des participants à l'enquête ayant interagi avec un travailleur social indiquant avoir reçu une visite de ce dernier. Au niveau des disparités régionales, le pourcentage de ménages ayant été en contact avec un travailleur social est notablement plus faible dans les régions du Centre-Ouest et Sud-Est (56% en moyenne contre 68% dans les cinq autres régions).

Figure 7: Nombre d'interactions avec un travailleur social au cours des quatre vagues d'enquête



Insuffisance des formations relatives aux programmes sociaux

La formation adéquate des assistants sociaux constitue un élément crucial pour le succès de tout programme d'assistance sociale. Cela garantit une prestation de services efficace, éthique et adaptée aux besoins des bénéficiaires, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du programme.

Une grande majorité des travailleurs sociaux interrogés affirme ne pas être suffisamment informés et formés sur les programmes sociaux qu'ils mettent en œuvre. Cela s'applique notamment au programme 6-18 ans sur lequel la majorité n'avait reçu aucune formation au moment de cette recherche. Cette situation place les agents de mise en œuvre du programme social en position délicate vis-à-vis des bénéficiaires et des bénéficiaires potentiels. Les travailleurs sociaux expriment le besoin, voire la nécessité, de suivre des formations afin d'améliorer leur compréhension du programme, de leur permettre de l'exécuter conformément à son design et de les préparer à communiquer avec les bénéficiaires et réagir de manière appropriée à chaque type de situations.

« Nous n'avons pas suivi de formation. Normalement, nous aurions dû suivre une formation sur les objectifs, les procédures à suivre, les spécificités et les techniques avant le lancement du programme » **Informateur clé, niveau local, Tunis.**

Il semblerait, d'après les personnes interrogées, que les travailleurs sociaux n'ont pas accès de manière équitable aux formations lorsque celles-ci sont organisées. Différents témoignages s'accordent sur le fait que la priorité est souvent donnée aux cadres et aux travailleurs sociaux des zones côtières urbaines au détriment des zones éloignées ou encore aux cadres des administrations régionales au détriment des travailleurs de terrain.

« Quand il y a des formations, c'est des cadres des administrations régionales qui y prennent part au détriment des travailleurs sociaux qui sont sur le terrain et qui sont vraiment en contact avec les citoyens » **Informateur clé, niveau local, Kasserine.**

En indiquant ne pas être bien équipés pour répondre aux besoins des bénéficiaires, les travailleurs sociaux expriment une certaine insatisfaction professionnelle. Différents travailleurs sociaux ont évoqué ressentir de la frustration et le manque, voire l'absence, de toute crédibilité auprès des citoyens.

« Nous avons beaucoup de charge, et le pire quand le citoyen nous pose une question, automatiquement nous n'avons pas une réponse. Donc chacun de nos collègues donne une réponse différente. Pour le citoyen, il n'y a plus de crédibilité » **Travailleur social, femme Kasserine, FG7.**

Par ailleurs, la non-fiabilité des informations autour des paiements dont disposent les travailleurs sociaux est véritablement vécue comme une importante source de pression (car de nombreux citoyens en quête d'informations s'adressent à eux) mais également comme source de tensions qui découlent de la non-satisfaction des bénéficiaires.

Surcharge de travail

Au cours de la période de collecte des données, en septembre 2023, un effort considérable pour recertifier un grand nombre de bénéficiaires dans leurs catégories AMEN Social respectives a été effectuée. En outre, toute une sous-section de la population appelée "missing-middle", qui désigne les bénéficiaires potentiels qui ne sont ni enregistrés dans le système AMEN social (protection sociale non-contributive) ni dans la base de données de la CNSS (protection sociale contributive), était également en cours d'enregistrement après une décision prise par le Comité Technique en juin 2023. Ces deux exercices ont été menés simultanément et ont représenté une charge de travail supplémentaire importante pour les travailleurs sociaux du pays. En conséquence, l'étude a mis en évidence un manque de capacité des travailleurs sociaux à mettre en œuvre le programme alors que le nombre de sollicitations augmentait constamment :

« En tant que travailleur social, je demande un renfort humain. Je suis extrêmement fatiguée à cause de la charge de travail, je ne peux pas tout faire à la fois » Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

L'insuffisance des ressources humaines relevée par un grand nombre de travailleurs sociaux donne lieu à des situations de surcharge de travail, à quoi est venu s'ajouter l'importante charge que représente le programme 6-18 :

« Le programme 6-18 nous a créé une charge supplémentaire alors qu'on était déjà débordés. Cette nouvelle charge a restreint notre capacité à faire le suivi et a compliqué davantage la communication avec les citoyens » Travailleur social, femme, Kasserine, FG7.

Cette augmentation de la charge de travail des travailleurs sociaux a également été constatée en raison de l'importante exode des zones rurales vers les zones urbaines en raison de la sécheresse en Tunisie. Les informateurs clés des administrations locales et régionales notent qu'en raison de l'aggravation des niveaux de pauvreté dans les zones rurales, ils ont constaté un afflux de villageois venant dans les unités locales des zones urbaines et qui demandent à être inclus dans les programmes d'assistance sociale :

« Maintenant nous recevons par jour des dizaines de demandes. [...] La situation sociale des gens a changé surtout après le COVID, beaucoup de gens sont devenus chômeur et donc [...] ils viennent nous voir tous les jours pour réclamer leurs droits » Informateur clé, niveau local, Tunis.

Avec l'afflux de migrants ruraux vers les quartiers de Tunis, les travailleurs sociaux voient leur charge de travail augmenter de façon importante. Cette situation peut réduire leur capacité à atteindre les familles qui ont besoin d'une couverture.

Non-spécialisation du travail dans les unités locales

L'organisation du travail au sein des unités locales se base sur la répartition entre les travailleurs sociaux du "portefeuille" de ménages des circonscriptions couvertes par ces unités. Les travailleurs sociaux qui interviennent dans les différentes unités locales sont de ce fait polyvalents et interviennent pour offrir l'ensemble des services sociaux aux habitants couverts par l'unité locale. L'absence de spécialisation réduit la capacité des travailleurs sociaux à faire un suivi rapproché et à être toujours à jour concernant les différents programmes sociaux. Plusieurs travailleurs sociaux suggèrent à cet effet qu'il serait bénéfique de modifier l'organisation du travail en mettant en place une spécialisation en termes de tâches et/ou des programmes.

Manque de moyens techniques et matériels

Un des principaux obstacles techniques empêchant les travailleurs sociaux de suivre et de mettre en œuvre efficacement le programme 6-18 ans est le mauvais état du réseau internet. Ce réseau est essentiel pour accéder à la plateforme dédiée, y enregistrer les informations des bénéficiaires, suivre l'évolution de chaque dossier, et consulter les résultats des vérifications effectuées pour ces bénéficiaires. En l'absence de réseau, les travailleurs sociaux ne peuvent ni travailler ni répondre aux citoyens. Pendant les longues périodes de panne, ils se voient contraints à demander aux citoyens de revenir le lendemain, impactant ainsi la relation qu'ils entretiennent entre eux :

« S'ils résolvent le problème de réseau, nous pourrions mieux travailler. Le citoyen ne nous croit pas quand nous lui disons qu'il y a un problème de réseau, car à chaque fois qu'il vient il y a un problème de réseau, il a le droit de douter. Une fois nous avons passé un mois sans pouvoir travailler » Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

Parallèlement au problème d'accès au réseau, les travailleurs sociaux évoquent des difficultés matérielles pour accéder aux bénéficiaires. Les travailleurs sociaux rapportent ne pas disposer d'un véhicule propre à chaque unité locale pour effectuer les déplacements. Les véhicules du Ministère des Affaires Sociales sont mis à disposition des travailleurs sociaux de manière occasionnelle après de longues attentes, ce qui limite leur capacité à être présents sur le terrain au moment voulu pour finaliser les enquêtes sociales et à mener à bien le suivi du programme. Ces difficultés se posent avec plus d'acuité pour les travailleurs sociaux opérant dans des zones vastes à dominance rurale où il est difficile de se déplacer.

Besoin de protection exprimé par les travailleuses sociales

Un défi sécuritaire limite également les capacités des travailleurs sociaux à faire le suivi. Principalement pointé du doigt par les travailleuses sociales, le manque de sécurité dissuade les travailleurs à se déplacer dans certaines zones réputées "difficiles" et auprès de certains ménages par crainte pour leur intégrité physique et en l'absence de toute formation ou dispositif de sécurité dédié.

5.2.3 Paiements

Notification du paiement

Plusieurs canaux sont utilisés concernant la notification du paiement aux bénéficiaires : le mode de notification officiel est le SMS, mais des canaux alternatifs sont également utilisés par les bénéficiaires (bouche à oreille, bureau de poste).

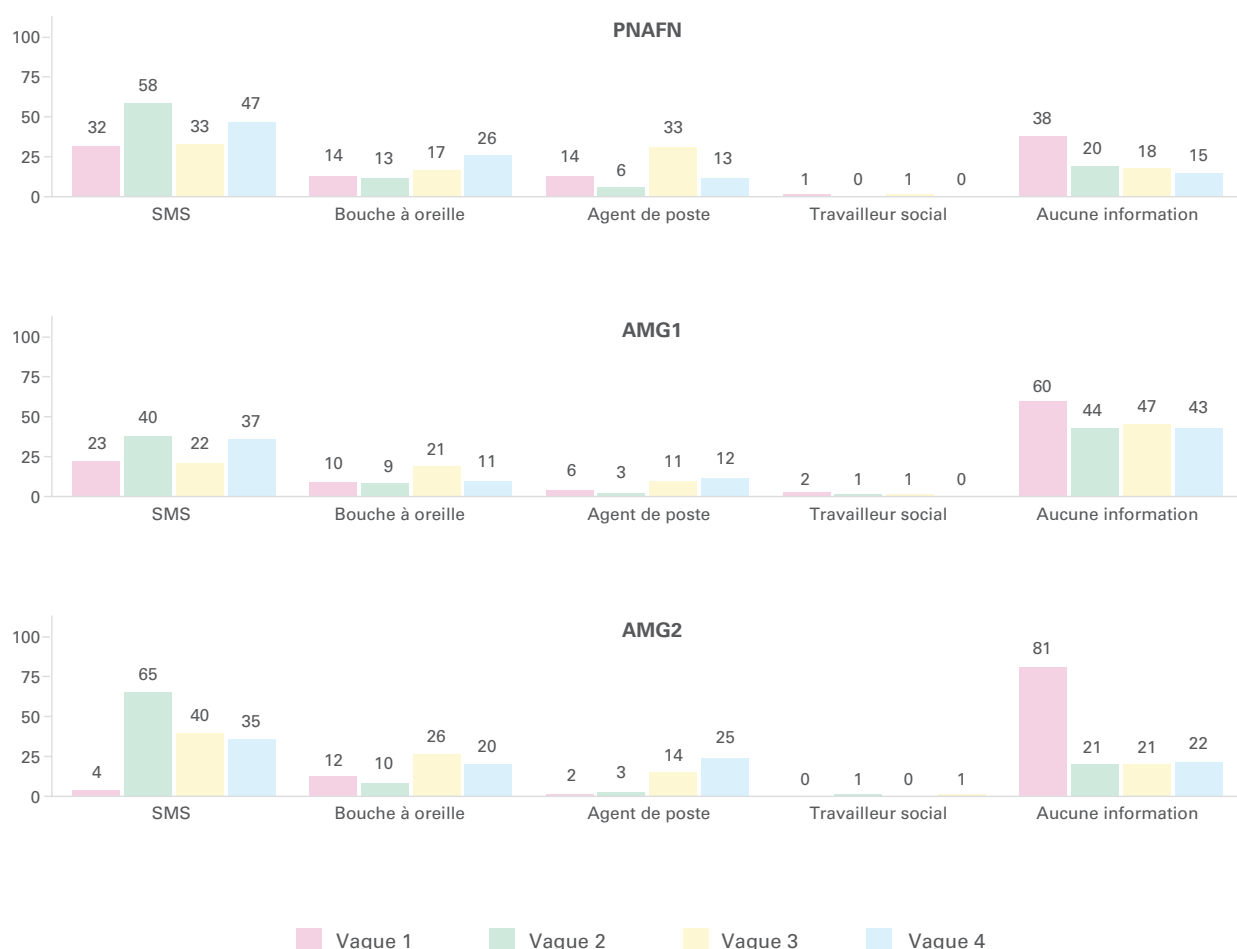
SMS

Le principal mode de notification des paiements aux bénéficiaires du programme d'allocation 6-18 ans se fait par le biais du service de messagerie SMS.

Le rôle majeur du SMS dans la diffusion de l'information quant à la disponibilité des versements de l'allocation 6-18 est globalement confirmé par les données de l'enquête téléphonique : 37% des ménages en moyenne l'évoquent comme source principale d'information. Sa prépondérance varie toutefois au cours des vagues et selon les différentes catégories d'allocataires. Comme le montre la Figure 8 décrivant la distribution de la principale source d'information sur le versement de l'allocation rapportée par les ménages, la part du SMS oscille entre 4% et 64% en fonction des vagues et des catégories d'allocataires. Dans le cas des PNAFN, 32% et 33% des bénéficiaires ont été informé du versement de l'allocation aux vagues 1 et 3 contre 58% et 47% lors des vagues 2 et 4. Une dynamique similaire est observée pour les ménages AMG1, avec néanmoins une amplitude moindre (23% et 22% pour les vagues 1 et 3 contre 40% et 37% pour les vagues 2 et 4). Le cas des AMG2 est légèrement différent étant donné le très faible taux

de retrait enregistré à la vague 1 (19%), se traduisant par un taux d'information par SMS très bas (4%). Lors de la vague 2, le part du SMS dans l'information des AMG2 a culminé à 65% avant de descendre autour de 35%-40% aux vagues 3 et 4.

Figure 8: Sources d'information du versement de l'allocation mensuelle par type de ménages



Cependant, les témoignages, que ce soit ceux des bénéficiaires, des assistants sociaux ou encore ceux des informateurs clés de l'administration impliqués dans le programme s'accordent sur le fait que les SMS ne sont pas systématiquement reçus par tous les bénéficiaires.

Parmi les raisons qui expliquent la non-réception par les bénéficiaires des notifications par SMS figure le changement de numéro de téléphone et sa non mise à jour auprès des services sociaux. De ce fait, les bénéficiaires ne reçoivent plus aucune communication officielle concernant les paiements.

Aussi, lorsqu'une personne, ne disposant pas de téléphone portable ou ne sachant pas l'utiliser de manière appropriée, donne le numéro d'un tiers (souvent celui d'un descendant ou d'un proche), les SMS de notification de paiement ne sont pas émis car il faut que le numéro renseigné soit enregistré au nom du bénéficiaire.

Plusieurs problèmes concernant la notification par SMS ont été rapportés même lorsque les SMS sont reçus par les bénéficiaires. En effet, de nombreux bénéficiaires sont analphabètes et ne peuvent pas déchiffrer le contenu des SMS. D'autres bénéficiaires ne disposent que d'anciens téléphones qui n'affichent pas les messages en langue arabe, ce qui les rend illisibles.

Un autre dysfonctionnement majeur est lié au fait que la notification par SMS ne semble pas être systématiquement corrélée avec le versement des allocations. En effet, il a souvent été rapporté que les SMS arrivent plusieurs jours après le versement effectif des allocations ou qu'ils ne sont pas toujours systématiquement émis à la suite des versements. De plus, il arrive que les bénéficiaires ayant reçu un SMS de notification ne trouvent pas de mandat postal à leur disposition. Différentes situations de ce type ont été rapportées par les bénéficiaires et les travailleurs sociaux.

Sources d'informations alternatives

Lorsque les moyens de communication institutionnalisés s'avèrent inefficaces pour informer les bénéficiaires sur les versements des allocations, ces derniers cherchent des sources d'informations alternatives. Il ressort des entretiens menés que les bénéficiaires se déplacent fréquemment à la Poste pour s'enquérir du versement ou non des allocations bien que cela soit souvent chronophage (longues files d'attente) et coûteux (frais de déplacement). Ceci se retrouve également dans les données d'enquête téléphonique avec 13% des ménages ayant indiqué avoir été informés du versement de l'allocation par un agent de poste, bien que cette tendance soit essentiellement apparue lors des deux dernières vagues d'enquête (19% en moyenne contre 5% lors des deux premières vagues).

Le bouche-à-oreille semble constituer une autre source d'information alternative importante autour des paiements.

« Oui [les bénéficiaires sont informés] à travers un SMS, en l'informant qu'il a un mandat à retirer et pour ceux qui n'ont pas un téléphone ils peuvent être informés à travers leurs amis, leurs voisins... » Informateur clé, niveau local, Tunis.

De manière analogue aux agents de poste, le rôle du bouche-à-oreille comme source d'information a pris de l'ampleur au cours des quatre vagues d'enquête, passant de 11% lors des deux premières vagues à 22% pour les vagues 3 et 4.

Globalement, l'analyse de l'évolution des principales sources d'information au travers des quatre vagues d'enquête suggère une diversification des sources au cours du temps. Une interprétation possible est que les ménages ont besoin d'un peu de temps pour identifier la ou les sources d'informations leur correspondent le plus. Le fait que l'on observe une transition des canaux officiels (SMS) vers des sources alternatives tout en maintenant un taux de retrait constant souligne la capacité des canaux non-officiels à composer une alternative complémentaire fiable aux sources officielles.

Modes de paiement

Il existe 2 modes de paiements. Le mode de paiement majoritaire est le paiement via mandat postal, pendant que pour les bénéficiaires du PNAFN, un deuxième mode de paiement par carte est accessible.

Les mandats postaux

Pour retirer les allocations versées, les bénéficiaires se rendent aux bureaux de la Poste munis de leurs cartes d'identité.

« On va à la Poste munis de la carte d'identité pour retirer le mandat. On fait la queue, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, et on reçoit l'argent. C'est facile » Bénéficiaire, femme, Kasserine, FG12.

Il ressort des données qualitatives que la majorité des paiements effectués dans le cadre du programme d'allocations 6-18 se fait par le biais de mandats postaux, ce qui est corroboré par l'enquête téléphonique

puisque 98% des ménages interrogés dans le cadre de celle-ci rapportent utiliser ce moyen de retrait.

Encombrement des bureaux de poste

Le principal problème qui complique la procédure de paiement de l'allocation par mandat postal est celui de l'encombrement des bureaux de Poste. En effet, il n'existe pas de guichet postal exclusivement dédié aux programmes sociaux. L'encombrement des bureaux de Poste donne lieu à des délais d'attente très importants qui contrarient les bénéficiaires. Un certain nombre de bénéficiaires se trouvent contraints d'abandonner et de reporter le retrait du mandat :

« Le seul problème à la Poste est la longue attente, c'est très encombré » Bénéficiaire, homme, Tunis, FG3.

Naturellement, des tensions résultent des longs délais d'attente devant les guichets de la Poste et de la pression que subissent ses agents. Ainsi, plusieurs bénéficiaires se plaignent de l'attitude du personnel de la Poste. Un fort sentiment d'humiliation relatif à la procédure de retrait des allocations est partagé par les bénéficiaires :

« Parfois on se sent humilié pour ces 20 dinars ! On est obligé de faire la queue, on nous mène d'un endroit à l'autre, et vers la mi-journée on nous demande de revenir l'après-midi alors qu'on fait la queue depuis des heures » Bénéficiaire, homme, Tunis, FG3.

Faible accessibilité des bureaux de poste en zone rurale

La méthode de paiement des allocations nécessitant le déplacement aux bureaux de Poste soulève également un problème en matière d'accessibilité. En effet, malgré le maillage territorial assez dense des services postaux, plusieurs bénéficiaires et informateurs clés, en particulier dans la région rurale de Kasserine, ont pointé du doigt la difficulté d'accéder aux bureaux de Poste en raison de la distance et du manque de moyens de transport.

« Nous devons louer une voiture à 20 dinars pour aller à la Poste, et parfois nous ratons notre tour vu l'encombrement. J'habite à 10 kilomètres de la Poste, l'aller-retour me coûte entre 20 et 30 dinars même avec la petit mazyouta (Moyen de transport rural) » Bénéficiaire, homme, Kasserine, FG9.

Pour remédier à ce problème, il a été proposé de créer un Bureau de Poste mobile qui se déplace dans les différentes localités afin de permettre aux bénéficiaires de retirer leurs allocations, en particulier dans les zones rurales où les transports en communs sont rares voire inexistants.

« Il faut qu'une Poste mobile se déplace chez nous une fois par mois, qu'elle s'installe alors dans une école par exemple, pour que nous puissions retirer notre argent tranquillement » Bénéficiaire, homme, Kasserine, FG9.

À Tunis en revanche, les bénéficiaires ont généralement considéré que la Poste est facile d'accès, notamment grâce aux transports en commun :

« Ce n'est pas pénible d'aller à la Poste, c'est normal, le bus y emmène » Bénéficiaire, femme, Tunis, FG6.

Encadré : Problèmes de réseau

Les problèmes récurrents de réseau internet dont font l'expérience services sociaux existent également à la Poste. Les blocages de réseau au niveau de la Poste entravent le paiement des allocations, rallongent les délais d'attente et accentuent l'encombrement :

« Il y a un problème de réseau à la Poste qui bloque parfois les paiements. Ce problème est récurrent dans les zones rurales » Informateur clé, niveau local, Kasserine.

Païement des allocations sur cartes

Mésinformation et utilisation limitée des cartes

Différents entretiens et focus group indiquent qu'il existerait un problème d'accès à la carte pour les bénéficiaires PNAFN qui sont les seuls à y avoir droit. En effet, la procédure d'obtention de la carte de retrait est largement méconnue par les bénéficiaires et le nombre de cartes disponibles auprès de la Poste semble limité :

« Il me semble qu'ils n'ont pas assez de cartes pour tout le monde à la Poste. Plusieurs PNAFN ont demandé des cartes mais n'en ont pas eues » Informateur clé local, niveau local, Tunis.

Plusieurs personnes interrogées des différentes catégories de bénéficiaires ont également affirmé, à tort, que les bénéficiaires de la catégorie PNAFN disposant d'une carte de retrait ne peuvent en aucun cas l'utiliser pour retirer l'allocation 6-18 : « La carte de l'AMEN ne permet pas de retirer l'allocation 6-18. Les allocations de 20 et de 30 dinars ne sont pas versées sur cette carte, ils sont versés à la Poste, cette carte on l'utilise seulement pour récupérer le mandat de 200 dinars » Bénéficiaire, femme, Kasserine, FG10.

Par ailleurs, plusieurs bénéficiaires qui disposent de cartes de retrait ne les utilisent pas préférant retirer l'allocation aux guichets physiques de la Poste :

« Je vous assure que plus de 60% de ceux qui ont la carte de retrait ne l'utilisent pas, ils préfèrent se diriger au guichet physique de la Poste avec leurs CIN pour retirer l'argent » Informateur clé, niveau local, Kasserine.

Les réponses des ménages durant l'enquête téléphonique quant à l'utilisation de la carte de débit PNAFN tendent à confirmer le constat de l'analyse qualitative. En effet, si 91% des ménages détenteurs de la carte PNAFN ont déclaré l'utiliser lors la quatrième vague d'enquête (en hausse de 20% par rapport à la vague 1), ils étaient moins de 1% à indiquer la carte de débit PNAFN comme méthode de retrait pour l'allocation 6-18. Une des explications possibles de ces résultats est que les ménages fassent usage de la carte essentiellement pour retirer l'allocation PNAFN de 240 DT, mais pas pour l'allocation 6-18, indiquant donc un manque d'information sur les modalités de retrait de l'allocation 6-18.

Perceptions positives autour de la carte

Une grande partie des bénéficiaires qui utilisent la carte de retrait ainsi que certains travailleurs sociaux partagent un avis très positif sur celle-ci, ce qui est corroboré par l'enquête téléphonique avec 98% d'opinion favorable par rapport à celle-ci. En effet, la carte facilite le retrait de l'allocation en permettant de dépasser la principale contrainte du paiement par mandat postal : l'encombrement des bureaux de poste et les horaires d'ouverture. La carte permet de retirer l'allocation plus rapidement et sans tenir compte des horaires d'ouverture de la Poste, puisque les guichets de retrait sont accessibles à tout moment :

« J'ai une carte de retrait avec laquelle je retire le mandat. Elle est bien, c'est une bonne option. C'est l'Etat et les affaires sociales qui l'ont instauré pour faciliter les choses, tu retires ton argent et tu rentres chez toi, c'est très pratique » **Bénéficiaire, homme, Kasserine, FG11.**

Un travailleur social a suggéré d'étendre l'usage de la carte en la transformant d'un simple outil de retrait à un instrument de paiement à l'instar des cartes bancaires. Une telle évolution permettrait aux bénéficiaires de régler un certain nombre de leurs dépenses par cette carte au lieu d'être contraints de se rendre aux guichets automatiques pour retirer la somme versée :

« Je suis pour la carte. Actuellement, le monde entier opte pour ce genre de solutions, il faut l'améliorer et étendre son usage en la transformant en instrument de paiement, pas seulement un instrument de retrait » **Travailleur social, femme, Tunis, FG1.**

Problèmes liés à la carte

L'utilisation de la carte de retrait de l'allocation pose toutefois certains problèmes, notamment pour les personnes âgées et/ou analphabètes.

« Jusqu'à présent, je n'ai pas appris l'utilisation de la carte pour le retrait. Je dois amener ma fille avec moi à chaque fois pour cela » **Bénéficiaire, femme, Tunis, FG6.**

L'incapacité de plusieurs bénéficiaires à utiliser la carte donne lieu à plusieurs situations d'abus de confiance et augmente le risque de vol. La vérification de l'identité du bénéficiaire par l'agent du guichet physique de la Poste semble plus sécurisée pour plusieurs travailleurs sociaux interrogés.

L'usage de la carte peut permettre un autre type d'abus pratiqué par les proches des bénéficiaires. Il s'agit de l'obtention frauduleuse de l'allocation après le décès de l'ayant droit par ses héritiers qui s'abstiennent de déclarer son décès aux services sociaux :

« Avec la carte, c'est devenu un phénomène social répandu que les descendants des PNAFISTES ne déclarent pas leur décès pour garder les allocations. C'est illégal, mais très difficile à contrôler » **Travailleur social, femme, Kasserine, FG7.**

De même, plusieurs répondants croient à tort que la carte a des coûts associés, ce qui les décourage de l'utiliser. Les cartes n'entraînent en réalité pas de frais pour les bénéficiaires. Comme déjà souligné à propos de la croyance que la carte ne sert qu'à l'allocation PNAFN de 200 dinars, une confusion persiste parmi les personnes interrogées quant aux mécanismes de paiement.

Le scepticisme des travailleurs sociaux quant à l'utilisation des cartes de retrait dans leur forme actuelle s'explique en grande partie par l'absence de concertation avec eux sur cette question. Une plus grande implication de ces acteurs de terrain, qui sont en contact direct avec les bénéficiaires et bien ancrés dans les réalités sociales, pourrait les sensibiliser davantage à l'utilité de ces cartes.

5.2.4. Réclamations

Les mécanismes de gestion des réclamations sont essentiels pour garantir la transparence et la qualité des services offerts par tout programme social. La finalité de ces mécanismes est, entre autres, de contribuer à détecter les dysfonctionnements et résoudre les problèmes, à prévenir les litiges et à maintenir la confiance des bénéficiaires dans le programme. Le Bureau des Relations avec le Citoyen est une des principales entités censées recueillir les réclamations dans le cadre du programme d'allocations 6-18 ans, notamment à travers un numéro vert.

Méconnaissance du Bureau des Relations avec le Citoyen et du numéro vert

Les entretiens conduits auprès des bénéficiaires ont mis en lumière leur méconnaissance relative quant à l'existence du numéro vert du Bureau des Relations avec le Citoyen (BRC). Ceux qui ont déjà contacté le numéro le jugent utile pour s'informer et pour faire remonter d'éventuels problèmes. Il est à noter qu'aucun bénéficiaire de Kasserine n'a évoqué le numéro vert.

Tout comme les bénéficiaires, peu de travailleurs sociaux ont connaissance du Bureau des Relations avec le Citoyen et/ou de son numéro vert. Seuls deux travailleurs sociaux ont indiqué que les citoyens peuvent également formuler des réclamations à travers le numéro vert dédié, bien que ce dernier redirigerait systématiquement les citoyens vers eux.

Dans la pratique, réclamations auprès des travailleurs sociaux

Dans l'ignorance du mécanisme existant, les citoyens s'adressent à différents types d'acteurs pour soumettre leurs réclamations. Les entretiens réalisés avec les informateurs clés rendent compte d'une grande diversité de situations et de parcours suivis aux niveaux local, régional et central par les citoyens pour faire part de celles-ci : certains se dirigent directement vers le siège du Ministère des Affaires Sociales tandis que d'autres s'approchent d'abord de la Direction régionale ou du chef de l'unité locale voire des gouvernorats. Les circuits qu'empruntent les réclamations dépendent ensuite de l'agent à qui la réclamation a été formulée. Cependant, aucun bénéficiaire n'a évoqué l'utilisation des canaux de réclamation allant directement vers le niveau régional ou central. Ceux d'entre eux ayant déjà formulé des réclamations indiquent plutôt s'être uniquement adressés aux travailleurs sociaux des unités locales.

Le réflexe des citoyens de s'adresser aux travailleurs sociaux pour faire des réclamations est confirmé par ceux-ci :

« Les bénéficiaires se rendent directement à notre administration pour faire une réclamation, il n'existe pas d'autres moyens pour en faire et nous sommes en relation directe avec les bénéficiaires » Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

Le plus grand nombre de réclamations formulées semble être lié au paiement. D'autres réclamations portent sur la faiblesse du montant ou témoignent simplement d'une mauvaise compréhension du programme. Comme mis en évidence dans les sections précédentes, les travailleurs sociaux ne sont toutefois pas équipés pour gérer ces réclamations, du fait de leur manque d'information relative au programme.

« Nous n'avons aucune idée de la manière de résoudre la majorité des réclamations » Travailleur social, femme, Kasserine, FG7.

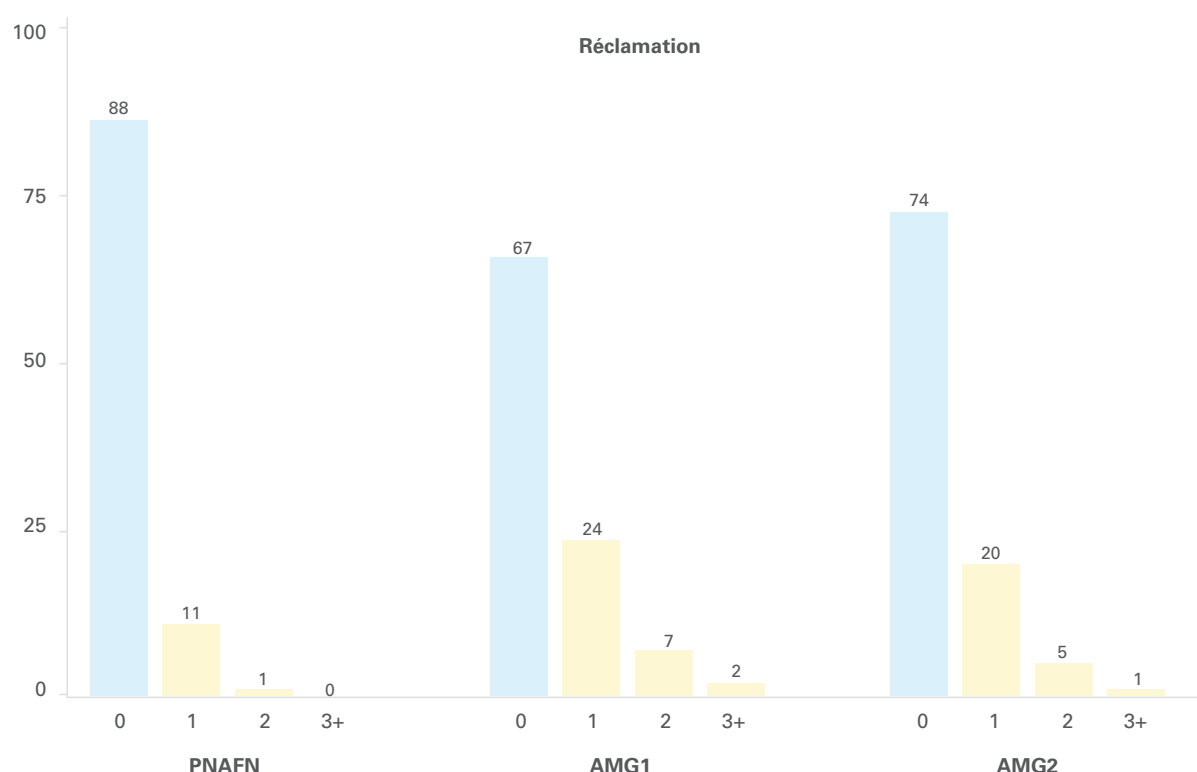
« Je n'ai pas pu aider la majorité de ceux venus déposer des réclamations » Informateur clé, niveau local, Tunis.

L'incapacité des travailleurs sociaux à fournir des explications et/ou à régler les réclamations des citoyens est une source importante de tensions qui peuvent déboucher sur de l'agressivité à l'égard des travailleurs sociaux.

Nombre des réclamations

Dans l'enquête par téléphone, il est demandé aux ménages participants s'ils ont déposé une demande de réclamation auprès des autorités locales ou de leur travailleur social de référence (notons que cette question englobe l'ensemble des réclamations relatives au programme AMEN Social, et n'est pas circonscrite à l'allocation 6-18). Le nombre de réclamations au cours de quatre vagues d'enquête est illustré dans la Figure 9. Si seulement 12% des bénéficiaires PNAFN ont déposé au moins une réclamation, ce pourcentage monte à 33% chez les AMG1 et 26% chez les AMG2, ce qui souligne une expérience différente du programme AMEN entre les différentes catégories d'allocataires. Le fait que le taux de réclamation soit supérieur parmi les bénéficiaires AMG1 est à mettre en relation avec le taux de retrait plus faible de cette catégorie (cf. Figure 9), ainsi qu'avec un taux de migration conséquent vers d'autres régimes, source potentielle de confusions.

Figure 9: Nombre de réclamations au cours des quatre vagues d'enquête



5.2.5 Système de suivi et évaluation du programme

Trois volets de suivi et évaluation sont intégrés au programme : visites de terrain, réunions trimestrielles du Comité Technique et évaluation. *Les visites sur le terrain* sont effectuées par une équipe composée d'employés de l'UNICEF et du MAS. Cette équipe effectue deux visites de terrain par mois au cours desquelles elle rencontre les travailleurs sociaux et le chef de l'unité locale visitée et tient des réunions avec les bénéficiaires et les membres du bureau de la Poste. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure le programme est mis en œuvre avec succès dans la localité, c'est-à-dire si les travailleurs sociaux, la Poste et les bénéficiaires connaissent le programme et opèrent dans des conditions optimales.

Les représentants de l'UNICEF qui ont participé aux réunions rédigent ensuite un rapport de terrain qui résume les principaux points de la visite dans lequel des recommandations sont formulées, qui est partagé avec le directeur de la CGPS. En revanche, il n'est pas clair dans quelle mesure ces informations sont ensuite communiquées à la direction régionale et aux unités locales. À l'échelle locale et régionale, la

majorité des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas au courant des stratégies de suivi ni de comment leurs activités sont évaluées.

Cela a également été relevé dans les bureaux du BRC qui n'étaient pas non plus au courant concernant le suivi du programme.

La deuxième stratégie de suivi concerne les réunions trimestrielles du Comité Technique, dans lesquelles plusieurs acteurs clés sont présents, tels que le MAS, la CNSS, le CRES, le Ministère des Finances, la Poste, le Ministère de la Femme, le Ministère de l'Education, le Ministère de l'Economie et la Planification ainsi que la Banque mondiale et l'UNICEF. Le Comité technique se réunit pour discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'allocations familiales 6-18 ans mais également d'autres programmes tels que le programme d'allocations pour les enfants 0-5 ans.

La troisième composante de la stratégie de suivi et d'évaluation est liée à la présente étude ; il s'agit d'une série d'études d'évaluation commandées visant à assurer un suivi qualitatif et statistique de la mise en œuvre du programme. Le présent rapport est donc considéré comme un aspect important de cette stratégie, les résultats et les recommandations constituant un pilier important du processus d'évaluation et seront utilisés pour contribuer à l'élaboration d'actions clés visant à améliorer le programme existant. Ce rapport peut donc être utilisé comme un outil d'orientation important pour les parties prenantes du programme et servira à fournir des conseils supplémentaires au comité technique concerné.

Le système de suivi gagnerait toutefois à améliorer les modalités de communication entre les acteurs étatiques aux niveaux central, régional et local. En effet, l'étude a révélé que les données ne sont pas systématiquement partagées avec les directions régionales et les unités locales.

5.2.6 Leçons tirées du programme 0-5 ans

Le programme d'allocations 6-18 ans est largement perçu comme une extension horizontale du programme 0-5 ans lancé deux ans plus tôt. Les deux programmes nationaux partagent en effet un ensemble de points communs en matière de design et de fonctionnement. Il semble intéressant de chercher à savoir si des leçons ont été tirées du programme 0-5 ans et mises à profit dans la conception et la mise en œuvre du programme 6-18 ans. Les retours des travailleurs sociaux et des informateurs clés impliqués dans le programme 6-18 ans pointent rarement des améliorations basées sur les leçons tirées du programme 0-5 ans. Il ressort des entretiens que les programmes 0-5 ans et 6-18 ans souffrent globalement des mêmes dysfonctionnements.

« Modératrice : Est-ce que ces problèmes de paiement existaient dans le programme 0-5 ans ?

Une participante : C'est presque pareil. Nous n'avons constaté aucune différence ! C'est le même système, et les mêmes problèmes » Travailleur social, femme, Tunis, FG2.

Cependant, quelques points d'amélioration du programme 6-18 ans par rapport au programme 0-5 ans ont été relevés par certaines personnes interrogées, principalement aux niveaux régional et central. Il s'agit principalement d'effets d'apprentissage des travailleurs sociaux. En effet, les travailleurs sociaux ont pu mettre à profit leur connaissance préalable des mécanismes du programme 0-5 ans dans la mise en œuvre du programme 6-18 ans. Le programme 0-5 ans a également permis l'actualisation de la base de données du système AMEN Social, ce qui a permis de démarrer le programme 6-18 ans sur de meilleures bases.

5.3. Pertinence et acceptabilité du design

5.3.1 Perspectives sur la régularité des paiements

L'enquête qualitative a relevé que l'irrégularité perçue par les bénéficiaires dans la fréquence des versements des allocations 6-18 ans est considérée comme une préoccupation majeure qui doit être adressée par le programme. Les différentes personnes interrogées appellent à ce que les versements soient effectués à une fréquence régulière à des dates fixes à l'image des TMP du PNAFN qui sont versés les 17 de chaque mois.

Le fait que les dates des versements ne soient pas connues et soient espacées les unes des autres empêche les bénéficiaires de planifier leurs dépenses en dédiant le montant de l'allocation à des dépenses précises relatives aux enfants comme les goûters ou les cours de soutien scolaire. Le retard de l'allocation fait qu'elle sert principalement à couvrir le cumul de dettes souscrites par les bénéficiaires auprès des épiciers empêchant ainsi un usage réfléchi et ciblé.

Par ailleurs, l'irrégularité contrarie également les travailleurs sociaux et entrave leur travail puisqu'une grande partie des interrogations et des réclamations des bénéficiaires concernent les retards de versement. Les travailleurs sociaux passent alors une grande partie de leur temps à recevoir des bénéficiaires mécontents à cause de l'irrégularité du versement, alors même qu'ils n'ont aucune réponse à leur fournir.

« Le manque de régularité des paiements alourdit la charge des travailleurs sociaux puisque les bénéficiaires viennent se plaindre en masse » Informateur clé, niveau local, Tunis.

Cela détériore, à la longue, l'image des travailleurs sociaux et affecte leur rapport de confiance avec les bénéficiaires. Les travailleurs estiment que l'instauration d'un rythme régulier pourrait même dispenser de l'envoi des SMS de notification des paiements et résoudre de facto l'essentiel des problèmes de communication autour des paiements tout en allégeant la charge de travail des travailleurs sociaux.

Pour autant, la fréquence préconisée ne fait pas l'unanimité entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux. Du point de vue des bénéficiaires, la fréquence privilégiée est mensuelle, ce qui pourrait s'expliquer pour leur situation de besoin. En effet, les bénéficiaires vivent des situations socio-économiques difficiles qui ne leur permettent pas d'attendre l'allocation pendant plusieurs mois. Ainsi, il est important pour eux que l'allocation soit versée à un rythme mensuel et à une date précise.

« Je propose que cette allocation devienne mensuelle, qu'elle soit toujours versée à la même date » Bénéficiaire, homme, Tunis, FG5.

Les travailleurs sociaux sont quant-à-eux partagés autour de la question de la fréquence. Si certains d'entre eux privilégient une base mensuelle, la majorité des travailleurs sociaux préconisent plutôt que l'allocation soit versée à un rythme trimestriel ou encore bimestriel. Les partisans d'un rythme bimestriel ou trimestriel l'expliquent d'une part par des raisons logistiques liées à la nécessité de se déplacer et au fonctionnement de la Poste, et d'autre part par le montant qui devient plus important et peut ainsi servir à régler des dépenses à plus grand impact au lieu de se fondre dans les petites dépenses quotidiennes.

« Je préfère que l'allocation ne soit pas versée mensuellement. Une somme de 30 dinars par enfant part le plus souvent dans les dépenses liées aux besoins quotidiens et ne change rien, alors que lorsqu'on cumule l'allocation de 4 ou 5 mois, ça fait une belle somme qui a plus d'impact et de valeur » Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

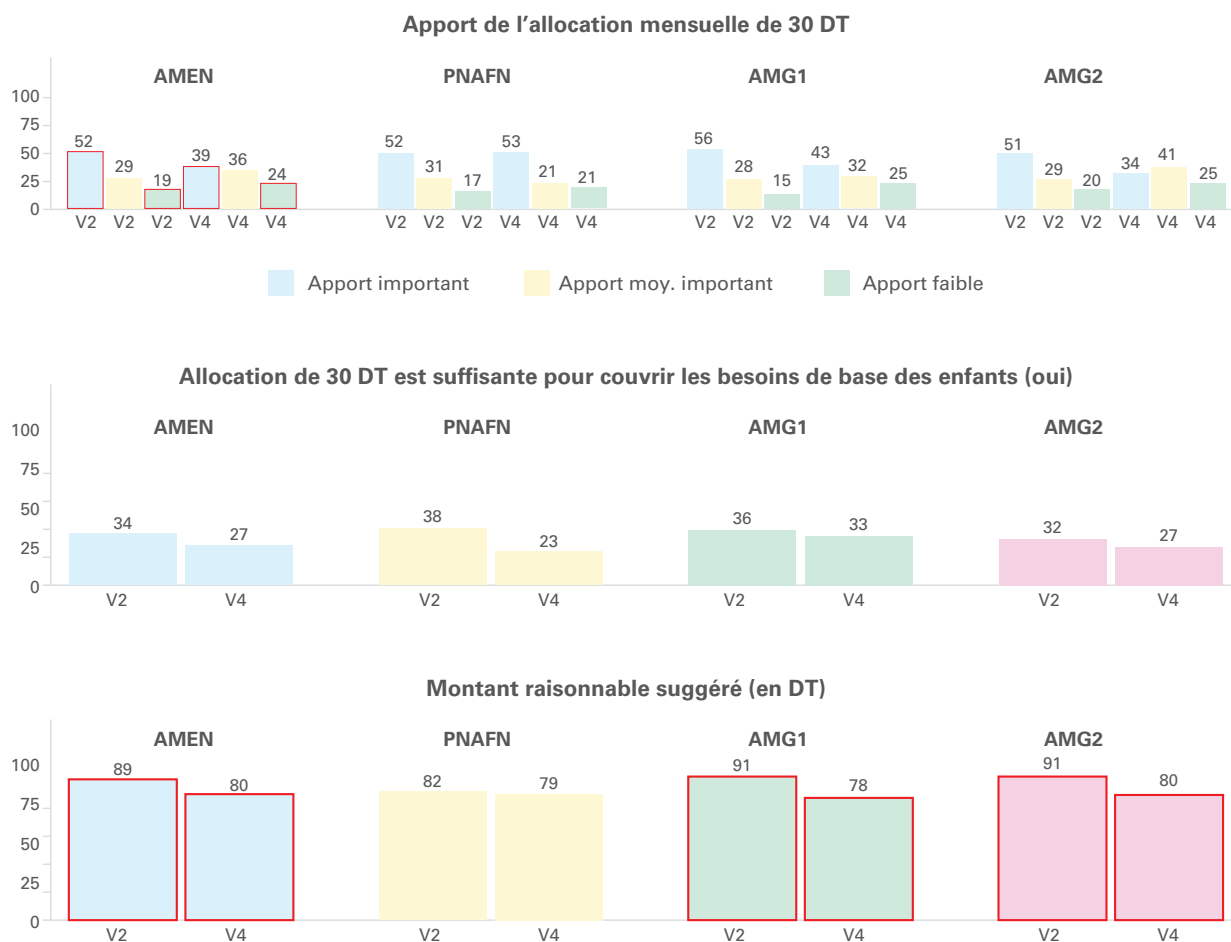
D'autres travailleurs sociaux estiment que la fréquence importe peu pour autant que les versements soient effectués régulièrement et que les bénéficiaires puissent planifier leurs dépenses en conséquence.

5.3.2 Perspectives sur le montant

Avant d'exposer les perspectives sur le montant, il faut rappeler, comme établi précédemment (section 5.2.3), qu'il existe une grande confusion autour de celui-ci : peu de bénéficiaires connaissent avec exactitude le montant de l'allocation 6-18 ans et certains travailleurs sociaux l'ignorent également. Il est à rappeler également que les montants des allocations varient en fonction de la situation de l'enfant (porteur d'handicap ou non) et de la catégorie de bénéficiaires (PNAFN, AMG1, AMG2).

Dans le cadre de l'enquête téléphonique (Figure 10), 52% et 29% des ménages jugent l'apport de l'allocation 6-18 important ou moyennement important. Cependant, si cette opinion s'est maintenue au cours du temps parmi les bénéficiaires PNAFN, la part des allocataires AMG1 estimant l'apport de l'allocation faible a augmenté de 15% à 25% sur la même période, et le pourcentage de ménages AMG2 jugeant cet apport important a baissé de 51% à 34%. Ces résultats sont cohérents avec la dégradation du contexte économique du fait de la forte inflation, réduisant le pouvoir d'achat réel apporté par l'allocation. L'absence d'évolution dans la perception des bénéficiaires PNAFN peut s'expliquer par la couverture supplémentaire dont ils bénéficient via l'allocation PNAFN mensuelle de 240 DT, ainsi que par un possible biais dans la réponse des ménages, ces derniers préférant émettre un avis positif sur l'allocation de peur que l'expression d'un avis négatif ne compromette leur accès à l'allocation dans le futur.

Figure 10: Jugement du montant de l'allocation 6-18 par les bénéficiaires



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Dans le cadre de l'enquête qualitative, une minorité des bénéficiaires rapportent que l'allocation est appréciable et que son montant est apprécié car il permet de couvrir une partie des dépenses courantes.

« Cette allocation me fait plaisir. Des fois je n'ai même pas 1 dinar en poche, alors si on m'envoie 30 dinars, je suis plus que content » **Bénéficiaire, homme, Kasserine, FG11.**

Par contre, lorsqu'ils sont interrogés de manière explicite "Est-ce que le montant de l'allocation est suffisant ?", les bénéficiaires considèrent de manière unanime que l'allocation n'est pas suffisante.

« 30 dinars, c'est une petite somme qui ne sert quasiment à rien » **Bénéficiaire, femme, Kasserine, FG10.**

« Le montant de l'allocation est négligeable, il n'a aucune valeur. Est-ce que vous pensez que 30 dinars suffisent pour subvenir aux besoins d'un lycéen ? » **Bénéficiaire, homme, Tunis, FG5.**

« Je pense que le montant de 30 dinars est une insulte envers nous » **Bénéficiaire, femme, Tunis, FG4.**

Les bénéficiaires établissent souvent des comparaisons entre le montant de l'allocation et les prix de certains produits alimentaires de base ou ceux de fournitures scolaires pour montrer la faiblesse de sa valeur. La hausse généralisée des prix déjà évoquée est mentionnée par plusieurs d'entre eux pour contraster avec une allocation faible.

« L'allocation 6-18 ne sert à rien, elle n'achète même pas quelques légumes » **Bénéficiaire, femme, Kasserine, FG10.**

« Je trouve que ce n'est pas normal, les prix montent en flèche avec l'inflation, le prix de l'orge a doublé en l'espace de deux jours, et le montant de l'allocation n'a pourtant pas augmenté » **Bénéficiaire, homme, Kasserine, FG9.**

D'autres expliquent que l'allocation ne vaut même pas la peine de se déplacer à la Poste compte tenu du coût du déplacement et de la faiblesse du montant de l'allocation :

« L'allocation n'est pas suffisante du tout. Franchement, ça m'arrive de m'en passer, je les laisse parfois à la Poste » **Bénéficiaire, homme, Tunis, FG3.**

Un constat similaire émerge de l'analyse des données d'enquête. En effet, seulement 27% des ménages jugent que l'apport monétaire de l'allocation 6-18 est suffisant pour couvrir les besoins de base de leurs enfants de 6-18 ans (Figure 10). Ce chiffre est même en baisse au cours du temps chez les bénéficiaires PNAFN, passant de 38% à 23% entre les vagues 2 et 4, soulignant un accroissement de l'inadéquation perçue entre le montant de l'allocation et les coûts auxquels les ménages sont confrontés.

Partant du constat que le montant de l'allocation est insuffisant, de très nombreux bénéficiaires ont expressément appelé à son augmentation :

« Il faut augmenter l'allocation, c'est notre désir le plus cher parce que nous sommes à bout » **Bénéficiaire, femme, Kasserine, FG12.**

Les montants souhaités par les bénéficiaires varient entre 50 et 200 dinars par mois (83 TD en moyenne dans les données d'enquête téléphonique). Plusieurs bénéficiaires ont également estimé qu'il serait pertinent de scinder l'allocation en deux pour distinguer les enfants de 6 à 12 ans de ceux de 12 à 18 ans.

Ils considèrent que les besoins de la deuxième catégorie sont beaucoup plus importants et nécessitent dès lors un montant plus élevé.

Les travailleurs sociaux partagent globalement le point de vue des bénéficiaires. En effet, les mêmes tendances globales se dégagent concernant les perspectives des deux catégories sur le montant de l'allocation 6-18 ans. En effet, certains travailleurs sociaux considèrent que le montant de l'allocation est globalement apprécié. Mais tout comme les bénéficiaires, la majorité des travailleurs sociaux estiment que le montant de l'allocation est insuffisant. L'inflation est aussi évoquée par les travailleurs sociaux pour expliquer leur appréciation négative du montant de l'allocation :

« Les bénéficiaires ont été contents du montant au début, mais ils veulent qu'il augmente maintenant à cause de la hausse du coût de la vie » Informateur clé, niveau local, Kasserine.

Face au constat de l'insuffisance de l'allocation, les travailleurs sociaux ont identifié l'augmentation du montant parmi les principaux axes d'amélioration du programme. Ils s'accordent généralement sur une allocation mensuelle de 50 dinars par enfant.

Certains travailleurs sociaux ont suggéré des pistes pour la réévaluation du montant de l'allocation. Ils proposent notamment une différenciation selon les régions ou les catégories en prenant en considération le niveau de vie et les besoins.

« Le montant de l'allocation devrait varier selon les régions. Il y a une différence entre un élève à Sousse, un élève à Sbeitla, un élève à Hassi El Ferid et un élève à Monastir. Ils n'ont pas la même vie et pas les mêmes besoins » Travailleur social, femme, Kasserine, FG8.

5.3.3. Perspectives sur le récipiendaire des allocations

A l'instar d'autres programmes sociaux à travers le monde, le dossier requis pour l'obtention du programme d'aide 6-18 ans doit être établi au nom du chef de ménage qui est généralement l'homme/époux/père et c'est en son nom que les versements des allocations sont effectués. La femme ne peut être considérée comme cheffe de ménage et recevoir l'allocation que dans des cas particuliers comme dans les situations de veuvage, de divorce avec garde d'enfant ou encore de détention de l'époux.

Ce critère d'attribution qui pourrait s'expliquer par des facteurs socio-culturels pose des problèmes dans plusieurs cas, notamment lorsqu'il y a des tensions au sein du ménage. Les cas les plus problématiques sont ceux des femmes en instance de divorce, des femmes mariées mais qui sont séparées de leurs maris et des ménages abandonnés par leurs chefs de ménage.

De plus, au sein des différents focus group et entretiens avec des travailleurs sociaux, les hommes sont assez largement perçus comme étant irresponsables et plus susceptibles d'utiliser les allocations à des fins considérées comme immorales (notamment pour se procurer des cigarettes et/ou de l'alcool) plutôt que d'en faire bénéficier les enfants et le ménage :

« La femme gère mieux les finances, elle se débrouille mieux avec l'argent, l'argent qu'elle reçoit va à ses enfants, alors que l'homme qui bénéficie prioritairement de l'allocation met la moitié de l'argent dans sa poche pour acheter des cigarettes et se faire plaisir. Les priorités de la femme sont ses enfants et leurs études » Travailleur social, femme, Tunis, FG2.

« La femme considère que l'allocation est dédiée aux enfants pour les frais relatifs à leurs études alors

que l'homme la dépense n'importe comment même s'il n'est pas capable de répondre aux besoins de ses enfants » Informateur clé, niveau local, Tunis.

Quelques travailleurs sociaux ont évoqué la possibilité existante de modifier l'attributaire de l'allocation dans des cas particuliers et sous certaines conditions à travers une procédure de vérification déclenchée par l'administration des services sociaux à la suite de réclamations émises par des femmes bénéficiaires. Si la procédure existe bien, elle demeure largement méconnue des travailleurs sociaux. Cela peut empêcher sa mise en œuvre pour résoudre des situations problématiques.

5.3.4 Perspectives sur les critères d'éligibilité

limitée. Aucun bénéficiaire n'a été en mesure d'exposer les critères d'éligibilité ni de détailler le processus pour bénéficier de l'allocation 6-18 ans malgré les relances des modérateurs des focus group. Certains bénéficiaires mentionnent quelques critères qu'ils pensent être pris en compte à la suite de relances, mais aucun d'entre eux n'a été capable de les lister clairement ou de les expliquer.

« Nous ne connaissons pas les critères de l'allocation, nous ne sommes pas inscrits ni rien du tout, c'est arrivé comme ça » Bénéficiaire, femme, Tunis, FG6.

Concernant les changements à apporter aux critères, plusieurs bénéficiaires réclament l'élargissement de la tranche d'âge concernée par l'allocation au-delà de 18 ans, en particulier pour ceux qui poursuivent des études universitaires ou même secondaires en cas de redoublement et qui sont actuellement exclus compte tenu de la limite d'âge.

5.4. Durabilité du programme

Résumé des résultats :

- Le gouvernement tunisien souhaite pérenniser le programme, mais n'est pas en mesure de prendre en charge le prolongement du programme en 2024.
- Au niveau central, les opérations du programme ont été bien intégrées dans les différents processus gouvernementaux. Cependant, la viabilité opérationnelle doit être soutenue par des ressources humaines supplémentaires pour assurer son succès continu.

5.4.1 La pérennité de la structure du programme

L'un des objectifs du programme est de veiller à ce que le gouvernement tunisien soit en mesure d'institutionnaliser le programme d'allocations pour les enfants de 6 à 18 ans afin d'en assurer la pérennité.

La phase de conception du programme d'allocations familiales a été menée, selon les informateurs clés, conjointement entre l'UNICEF et le MAS, et en particulier le CGPS. La structure opérationnelle du programme, ainsi que les aspects liés aux paiements, ont été assignés au gouvernement, ce qui a permis au gouvernement d'être en mesure d'institutionnaliser le programme pour les enfants 6-18 ans.

Sur ce point, le programme pour les enfants 6-18 ans a réussi à être mis en œuvre conformément aux principes définis au départ. Le processus de paiement est presque entièrement géré par le MAS et la Poste. L'UNICEF intervient principalement dans deux domaines tout au long du processus de paiement : la provision des fonds, le suivi du programme, et l'appui technique pour renforcer la validation des listes de paiement.

5.4.2 Viabilité financière du programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans

Le financement initial des allocations familiales prévoyait de s'arrêter en décembre 2023. Il a été prolongé à avril 2024 en utilisant les fonds retournés provenant de mandats postaux non retirés et d'une extension de financement de la KfW. Au moment de la collecte des données, en octobre 2023, les finances publiques n'étaient pas en mesure de prendre en charge le financement du programme en 2024.

Un récent plan de développement ratifié par le gouvernement tunisien décrivant sa stratégie de développement entre 2023 et 2025 a clairement indiqué que le gouvernement a l'intention d'institutionnaliser les paiements des allocations familiales de 6 à 18 ans d'ici 2025, mais qu'il est confronté à des défis importants pour y parvenir. Outre la mise à disposition des ressources financières, il existe un défi politique à relever pour aligner le budget dépensé pour les ménages dans les systèmes contributif et non contributif (voir la situation économique dans la section 2.2).

« Le plus gros défi auquel on fait face c'est le financement de cette institutionnalisation sur le budget de l'état et le défi lié à la valeur des allocations familiales qui est différente entre le système contributif et le système non contributif » Informateur clé, niveau Central.

Un autre défi est de réussir à convaincre les décideurs et l'opinion publique que les investissements dans le capital humain seront bénéfiques pour le développement à long terme de la Tunisie, même si cela implique de devoir consacrer des dépenses publiques substantielles au programme à court terme.

5.4.3 Durabilité opérationnelle

Outre les difficultés rencontrées pour assurer la viabilité financière du programme, il convient d'appuyer d'avantage les ressources humaines pour assurer un contrôle rigoureux du programme au niveau central. À ce jour, l'UNICEF a joué un rôle important dans la supervision du programme, qu'il s'agisse de superviser la production de la liste des bénéficiaires des paiements, de s'assurer que les montants des paiements soient débloqués ou de fournir au directeur du CGPS un retour d'information clé sur les opérations sur le terrain.

De plus, plusieurs informateurs clés ont fait part de leurs constats relatifs à la fragilité administrative du programme du fait du manque de ressources humaines au niveau central et notamment de l'absence d'un responsable financier chargé d'assurer le suivi des dépenses.

Comme cela a été relevé dans les sections précédentes, certains aspects de la viabilité opérationnelle du programme aux niveaux régional et local devront également être soutenus et renforcés afin d'assurer la poursuite des activités. Dans la section 5.2, la capacité des travailleurs sociaux à assurer l'importante charge de travail dans leurs unités locales respectives a été jugée insuffisante. Conjuguée à un manque d'information, de ressources matérielles, et à une forte demande de formation sur les programmes d'allocations monétaires, cette situation suggère que les travailleurs sociaux locaux ont besoin de ressources supplémentaires afin de garantir une bonne poursuite des activités du programme. Au niveau régional, en revanche, les problèmes concernent principalement la communication et les réclamations. Sur ces deux points, les entretiens narratifs de la section 5.2 ont fortement mis en évidence l'absence de structures opérationnelles pour traiter les réclamations des bénéficiaires ainsi que pour assurer la communication entre les niveaux central et local des opérations.

RÉSULTATS LIÉS AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES

6



6. Résultats liés au programme d'allocations familiales

6.1. Résultats liés aux allocations familiales pour les enfants

Résumé des résultats :

Nutrition

- Les indicateurs de nutrition des enfants, que ce soit la diversité alimentaire ou le score de consommation alimentaire, présentent une amélioration ou une stagnation entre les vagues 1 et 4, suggérant que la situation nutritionnelle des enfants de bénéficiaires ne s'est pas dégradée au cours de cette période. Ce constat est corroboré par la perception des ménages qui sont une majorité à déclarer que la qualité de la nutrition de leurs enfants s'est moyennement ou sensiblement amélioré depuis qu'ils bénéficient de l'allocation 6-18. En revanche, les résultats du QUIP révèlent un appauvrissement de la nutrition des bénéficiaires via une baisse de la consommation d'aliments à forte valeur nutritionnelle – principalement dû à l'inflation.

Santé

- L'accès des enfants aux services de santé s'est sensiblement amélioré entre les vagues 1 et 4, principalement parmi les ménages AMG1 et AMG2, pour s'établir à 80% lors de la quatrième vague. De plus, on observe également une chute de la proportion de ménages ayant eu à déboursier des frais supplémentaires pour obtenir des soins médicaux pour leurs enfants (73% à la vague 2 contre 36% à la vague 4). Cependant, les résultats du QUIP soulignent une pression forte des coûts sur l'accès aux services de santé.

Scolarité

- Les indicateurs relatifs à la scolarité des enfants de bénéficiaires font état d'un taux d'inscription élevé en particulier chez les 6-15 ans (entre 95% 100%) – le pourcentage d'inscrits descendant à 75% parmi les 16-18 ans. L'assiduité en classe s'établit aussi à un niveau élevé, autours de 93%. Aussi, il convient de noter que ces indicateurs sont stables au cours du temps, soulignant que la dégradation du contexte économique et social ne s'est pas traduite par un recul de la scolarisation et de la présence en classe des enfants de bénéficiaires. Des résultats similaires émergent du QUIP.

6.1.1 Nutrition et consommation alimentaire

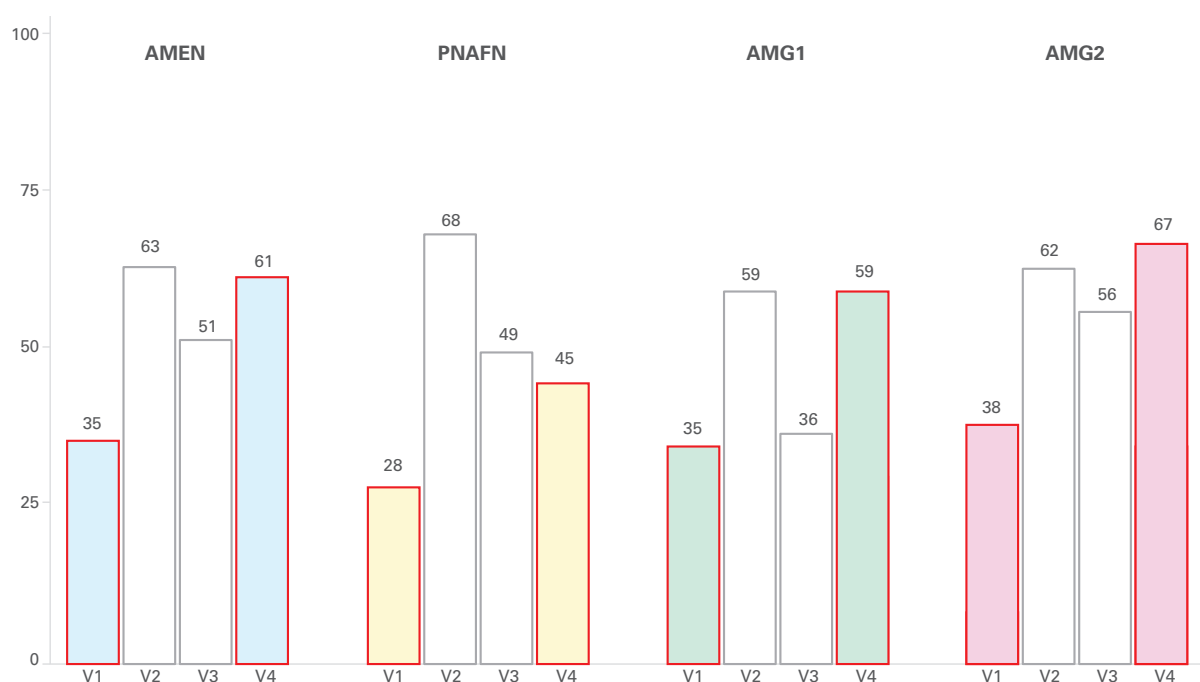
La nutrition et la consommation alimentaire des enfants de ménages AMEN sont mesurées à partir du module alimentation de l'enquête qui invite les répondants à indiquer si leurs enfants ont consommé les différents types de produits (11 catégories⁹) au cours des dernières 24 heures (oui ou non) et au cours des sept derniers jours (nombre de jours entre 0 et 7). Deux indicateurs sont dérivés de ces questions : la diversité alimentaire et le score de consommation alimentation (SCA).

L'indicateur de diversité alimentaire identifie les ménages dont les enfants ont consommé au moins quatre types d'aliments différents lors des dernières 24 heures, et son évolution entre les vagues 1 et 4 est présentée dans la Figure 11. Il apparaît que la part des ménages dont les enfants bénéficient d'une

⁹ Produits laitiers ; légumes frais ; fruits frais ; viande ; aliments à base de céréales ; courges, carottes, citrouilles ; pommes de terre ; abats ; œufs ; poisson ou des crustacés ; haricots, petits pois, lentilles ou noix.

alimentation suffisamment diversifiée a fortement progressée entre la vague 1 (mars 2023) et la vague 4 (mars 2024), passant de 35% à 61% (+ 26 pp). La première et la dernière vague d'enquête ayant été conduites lors du même mois, il est peu probable que l'amélioration observée résulte principalement d'effets saisonniers (e.g. disponibilité accrue de certains aliments en fonction des saisons), bien que des facteurs conjoncturels tels que le prix des denrées alimentaires ou la qualité et la quantité des récoltes puissent jouer un rôle important (cf. section 2.2). Cette augmentation de la diversité alimentaire des enfants résulte d'un accroissement de la consommation de la plupart des types d'aliments, à l'exception des légumes frais dont la consommation a connu une baisse entre les vagues 1 et 4 (Figure A1).

Figure 11: Pourcentage de ménages dont les enfants ont consommé au moins quatre catégories d'aliments différents lors des dernières 24 heures



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

En désagrégeant l'analyse au niveau des différentes catégories de bénéficiaires, il ressort que la hausse de la diversité alimentaire des enfants est particulièrement importante chez les ménages AMG1 (+24 pdp) et AMG2 (+29 pdp) par rapport à leurs homologues PNAFN (+17 pdp), ces derniers faisant aussi état du taux de diversité alimentaire le plus bas (45% contre 59% pour les AMG1 et 67% pour les AMG2 lors de la vague 4). Cet écart dans l'accès à une alimentation suffisamment diversifiée reflète possiblement la différence de revenu entre les trois catégories d'allocataires, les ménages PNAFN étant caractérisés par un niveau de dépenses inférieur à celui des bénéficiaires des autres catégories (plus de détails dans la section 6.2.2).

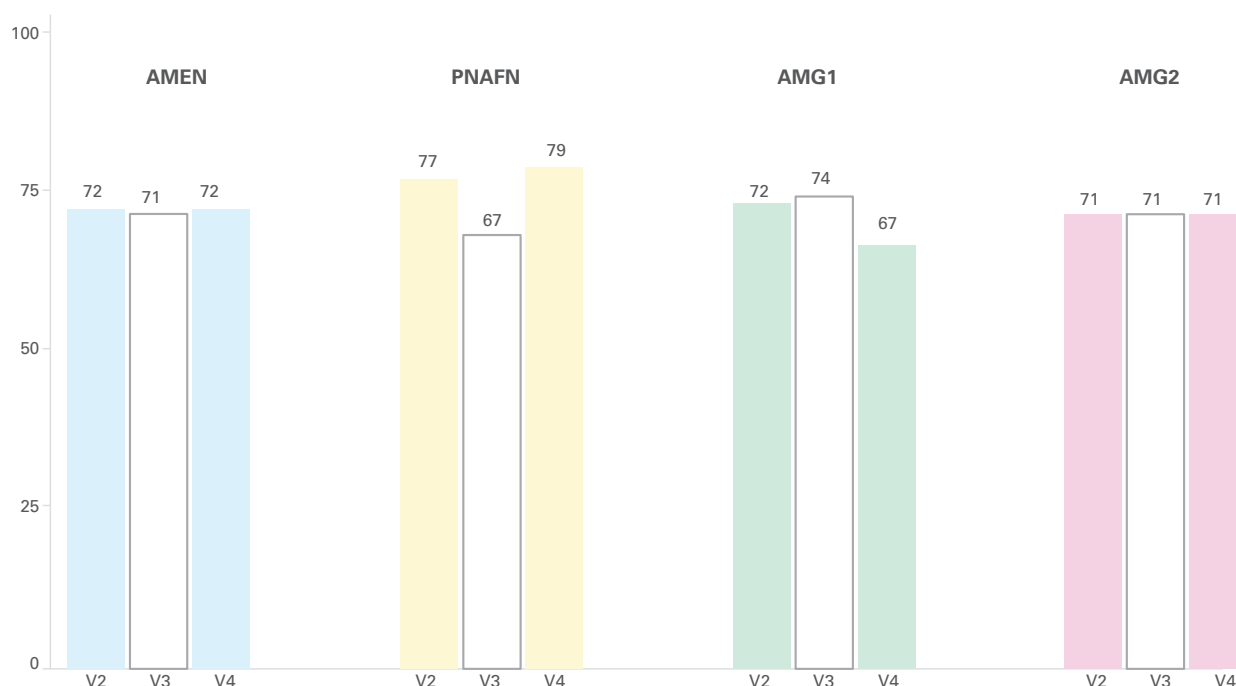
Le SCA est un indice composite associant la fréquence de consommation de certains types d'aliments¹⁰ à la valeur nutritionnelle de ces derniers, capturant ainsi les aspects quantitatifs et qualitatifs d'un régime

¹⁰ <https://resources.vam.wfp.org/data-analysis/quantitative/food-security/food-consumption-score>

alimentaire donné. Il convient de noter que les catégories d'aliments utilisées dans le questionnaire de l'enquête AMEN Social diffèrent sensiblement des catégories utilisées par le Programme Alimentaire Mondial, ce qui a nécessité un ajustement¹¹ de la formule originelle de calcul du SCA. Ainsi, les résultats de ce rapport ne peuvent être directement comparés à ceux d'autres études utilisant ce même indicateur. Un SCA supérieur à 35 (sur une échelle allant de 0 à 105) correspond à une alimentation « acceptable »¹², un score plus bas caractérisant ainsi une alimentation « limite » ou « insuffisante ».

La figure 12 illustre le changement de la proportion de ménages dont le SCA des enfants est de niveau acceptable (i.e. supérieur à 35). Le module permettant le calcul du SCA ayant été introduit lors de la deuxième vague, l'évolution de l'indice est mesurée entre les vagues 2 et 4. Au niveau de l'ensemble des bénéficiaires AMEN Social, 72% des enfants ont eu accès à une alimentation acceptable, une proportion qui est restée constante au cours du temps. Bien que peu de différences apparaissent entre les différentes catégories d'allocataires, les enfants de ménages PNAFN semblent avoir bénéficié d'une meilleure alimentation que ceux des autres catégories¹³, leur part de SCA acceptable s'établissant autour de 78% là où celle des AMG1 et AMG2 oscille entre 67% et 72%.

Figure 12: Taux de ménages dont l'alimentation des enfants est acceptable (SCA supérieur à 35)



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (2 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 2 étant la vague de référence.

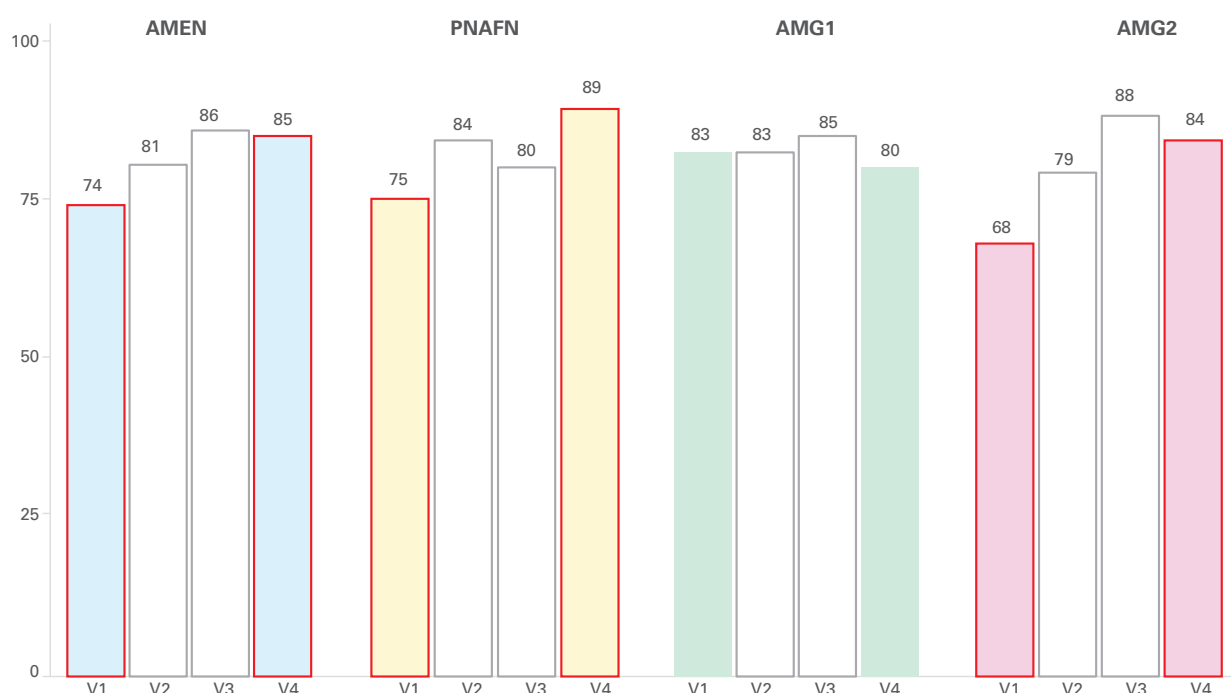
¹¹ Le détail du calcul du score de consommation alimentaire ajusté est présenté dans l'Annexe 2.

¹² Les seuils ont été adaptés pour prendre en compte les différences avec la formule originelle de l'indice (voir Annexe 2 pour le détail).

¹³ L'analyse du SCA en tant que telle apporte une légère nuance à ces résultats en réduisant les différences entre catégories d'allocataires (Figures A5 et A6).

Au niveau de la perception des ménages quant à l'évolution de la qualité de la nutrition de leurs enfants, 74% des personnes interrogées lors de la vague 1 ayant indiqué avoir encaissé au moins un versement de l'allocation 6-18 ont rapporté que la qualité de la nutrition de leurs enfants s'était moyennement ou sensiblement améliorée depuis qu'ils avaient commencé à bénéficier de l'allocation 6-18 (Figure 13). Ce taux de satisfaction a augmenté de manière significative au cours des douze mois suivants pour atteindre 85% lors de la vague 4. Bien que ce taux élevé puisse potentiellement refléter la volonté des répondants de parler positivement du programme afin – imaginent-ils – de continuer à en bénéficier, ce qui engendrerait une légère surestimation du niveau exact de satisfaction, il n'en demeure pas moins cohérent avec les résultats précédents (i.e. augmentation de la diversité alimentaire et du SCA). Le rôle positif de l'allocation 6-18 sur la nutrition des enfants est également corroboré par le fait que 66% des ménages ont déclaré allouer au moins une partie du montant de l'allocation à l'alimentation des enfants de moins de 18 ans (chiffre stable entre les vagues 1 et 4), ce qui représente de loin la principale utilisation de l'allocation 6-18.¹⁴

Figure 13: Pourcentage de ménages déclarant que la qualité de la nutrition de leurs enfants s'est améliorée depuis le versement de l'allocation 6-18



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

De manière générale, l'analyse des divers indicateurs de nutrition et de consommation alimentaire dépeint une situation relativement positive, l'alimentation des enfants AMEN Social s'étant maintenue à un niveau acceptable pour la plupart des ménages, malgré une conjoncture défavorable (e.g. forte inflation).

Les conclusions issues de l'analyse QuIP fournissent des résultats mitigés sur la nutrition des enfants des ménages bénéficiaires (voir figure 14). Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse QuIP ont révélé une baisse de la diversité nutritionnelle qui n'était pas insignifiante dans toutes les catégories de l'AMEN Social.

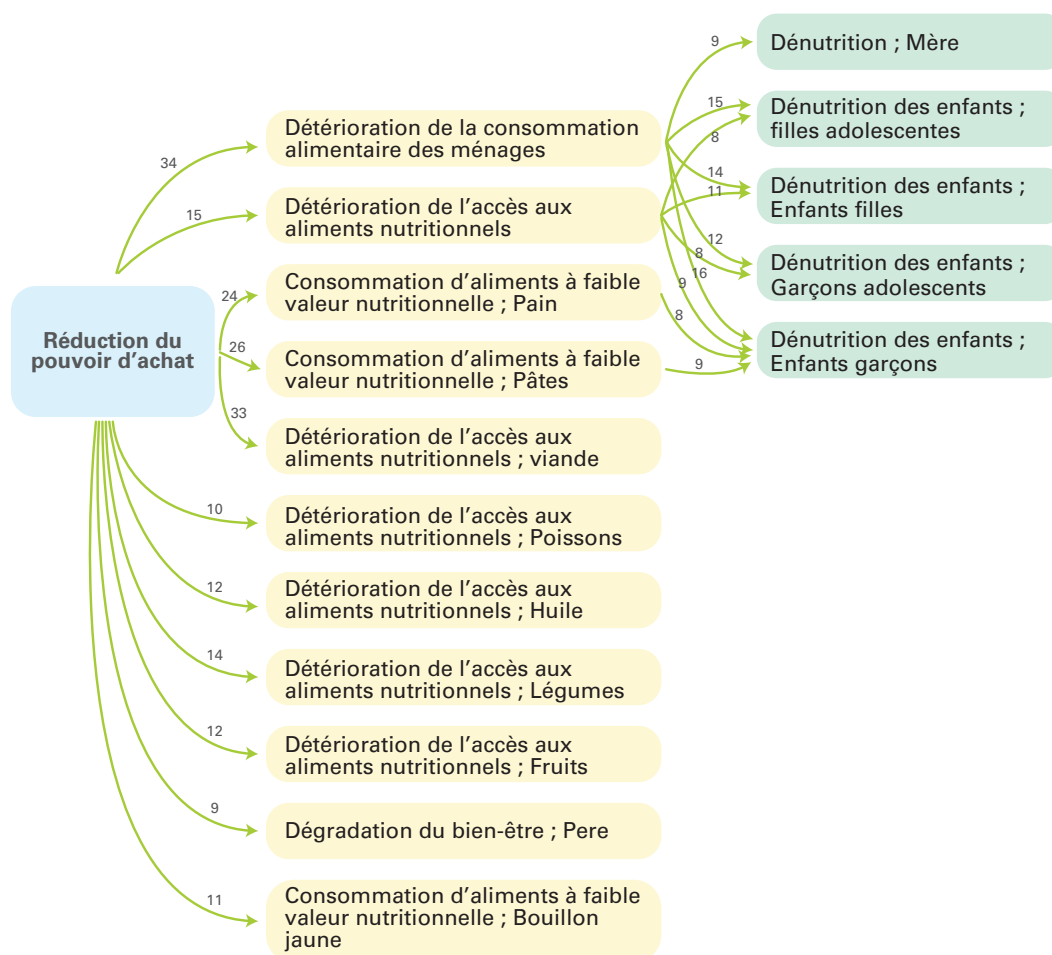
¹⁴ Le deuxième poste de dépenses du montant de l'allocation 6-18 échoit à la catégorie « autres dépenses » mentionnée par 33% des ménages.

Cette constatation s'est traduite par des déclarations causales concernant des groupes alimentaires tels que l'accès réduit à la viande, aux fruits, aux légumes et à l'huile. En outre, les personnes interrogées ont affirmé que la difficulté d'acheter ces groupes d'aliments en raison des fortes pressions inflationnistes en Tunisie a conduit à consommer davantage d'aliments à faible valeur nutritionnelle, tels que les pâtes et le pain. Comme le suggère ce répondant de Tunis :

“ Avant, j’achetais les légumes car ils n’étaient pas chers. Maintenant, ils sont chers. Tu ne fais que regarder sans acheter. Pourtant, les légumes sont essentiels pour la santé de ma fille. ” AMG2, Homme, Tunis.

D'autre part, les résultats de l'enquête QuIP font également état d'un nombre important de liens de causalité suggérant que la réduction de la diversité alimentaire et l'augmentation de la consommation d'aliments pauvres sur le plan nutritionnel ont conduit à un appauvrissement de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire des enfants chez les enfants (appelée « dénutrition » dans la carte des causes ci-dessous).

Figure 14: Analyse de l'évolution des liens de causalité dans la nutrition des ménages



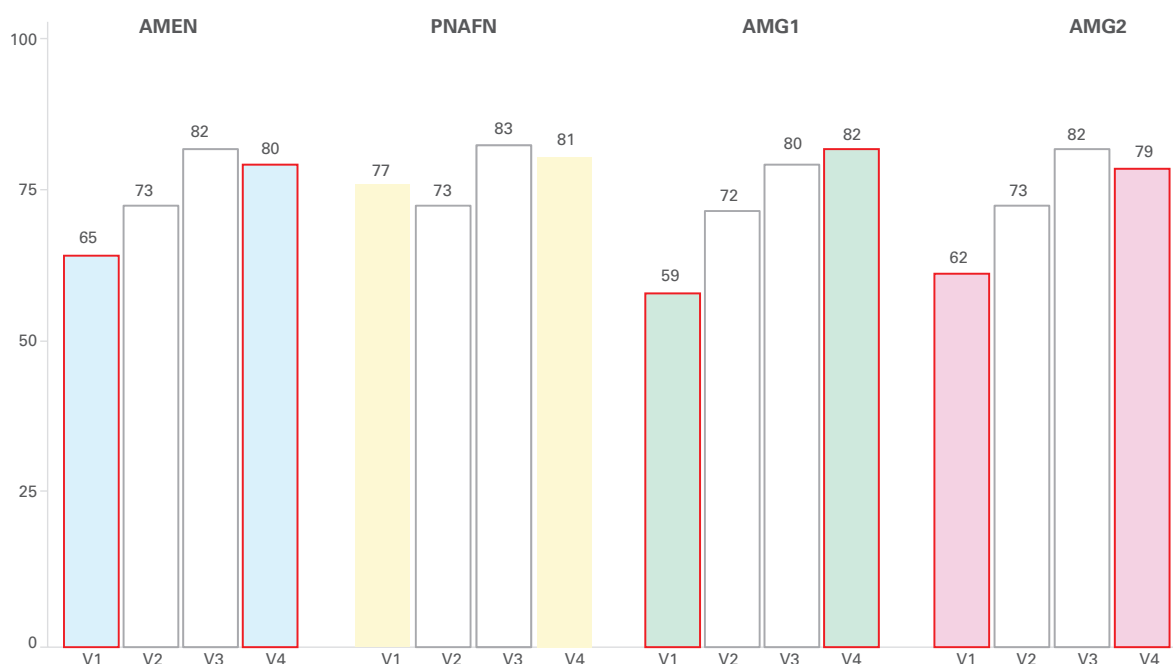
La divergence de ces résultats en termes de diversité alimentaire peut s'expliquer en partie par le fait que l'indice de diversité alimentaire utilisé dans les enquêtes téléphoniques ne s'étend pas nécessairement aux groupes d'aliments riches sur le plan nutritionnel, et qu'il est donc possible que les bénéficiaires aient augmenté la diversité des aliments pauvres sur le plan nutritionnel en raison de l'impossibilité d'accéder à des aliments riches.

6.1.2 Santé et hygiène

L'enquête téléphonique demande aux bénéficiaires si leurs enfants ont eu besoin d'accéder à des soins médicaux, et, le cas échéant, s'ils ont pu effectivement accéder aux services de santé correspondant. Si le besoin de soins médicaux pour les enfants s'avère relativement constant entre les vagues 1 et 4 (59% contre 54%, Figure A4), des disparités ressortent entre les différentes catégories de bénéficiaires, une forte chute étant observée parmi les allocataires PNAFN (de 62% à la vague 1 à 41% à la vague 4) là où la situation des AMG1 et AMG2 est restée stable.

L'évolution du taux d'accès des enfants aux services de santé est illustrée par la Figure 15. Au cours des douze mois séparant la première de la quatrième vague d'enquête, le part des ménages rapportant avoir pu accéder à des soins médicaux pour les enfants a augmenté de 15 pdp en moyenne, passant de 65% à 80%. Cette hausse est principalement due au comportement des bénéficiaires AMG1 et AMG2, dont le taux d'accès aux services de santé s'est accru de 23 et 17 pdp sur la période, contre 4 points chez les allocataires PNAFN (différences entre les deux vagues non statistiquement significative). Cette absence d'évolution claire de l'accès aux soins des ménages PNAFN s'explique en majeure partie par un fort taux d'accès dès la vague 1 (77%, supérieur de plus de 15 pdp à celui des bénéficiaires AMG1 et AMG2).

Figure 15: Taux d'accès aux services de santé pour les enfants



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Ce taux élevé est à mettre en parallèle avec les critères d'éligibilité de la catégorie PNAFN, tels que la présence de maladies chroniques, de handicaps ou de besoin particulier en matière de suivi médical parmi les membres du ménage. A noter que la diminution du besoin de recourir à des services de santé observée chez les PNAFN pourrait refléter une amélioration générale de la santé des bénéficiaires, ces derniers faisant état d'un suivi médical plus régulier par rapport aux autres catégories d'allocataires.

Pour ce qui est des ménages AMG1 et AMG2, l'augmentation importante du taux d'accès à des soins médicaux pour les enfants pourraient résulter d'une meilleure connaissance des services couverts par le programme AMEN en matière de santé par les bénéficiaires au cours du temps, ces derniers faisant ainsi un usage plus systématique de la subvention partielle ou totale des soins médicaux à laquelle ils ont droit.

Un autre élément à prendre en compte est la diffusion de la carte AMEN à partir de 2022 qui a permis de faciliter l'accès aux soins des bénéficiaires.

Le coût des services médicaux constitue un élément central de l'accès aux soins. Bien que les enfants de ménages PNAFN et AMG1 jouissent d'une subvention totale de leur besoins médicaux, il arrive que des frais supplémentaires soient encourus par les familles, notamment en cas d'utilisation de prestataires privés. La part des ménages ayant accédé à des services de santé pour leurs enfants et qui ont dû s'acquitter de frais supplémentaires est présentée par la Figure 16. La question relative au paiement de frais supplémentaires n'ayant été posée aux ménages qu'à partir de la deuxième vague, l'analyse porte sur la comparaison des vagues 2 et 4. L'on constate une réduction drastique de proportion de bénéficiaires ayant encouru des frais supplémentaires, cette dernière diminuant de 73% lors de la vague 2 à 32% lors de la vague 4. La baisse la plus importante est observée dans la catégorie PNAFN (-46 pdp contre -44 chez les AMG2 et -29 chez les AMG1).

A noter que le fait que l'accès aux soins et le paiement de frais supplémentaires suivent des trajectoires opposées est cohérent, le coût des services de santé étant l'une des principales barrières à l'accès aux soins. La chute substantielle de la proportion de ménages ayant eu à payer des frais médicaux supplémentaires découle probablement de l'amélioration de la crise de la Pharmacie Centrale de Tunis (PCT) qui avait été particulièrement sévère à la suite du retrait de leurs antennes locales par trois grandes compagnies pharmaceutiques internationales en octobre 2022. Durant cette période bon nombre d'individus n'ont pu se procurer des médicaments dans le système public, se retrouvant sans autre alternative que d'acheter leurs médicaments auprès de pharmacies privées.

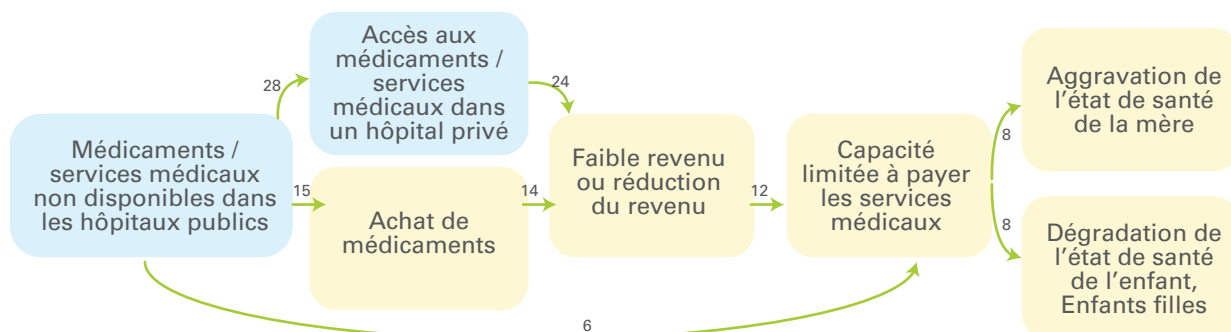
Figure 16: Proportion de ménages ayant eu à payer des frais médicaux supplémentaires



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (2 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 2 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Les résultats qualitatifs provenant des entretiens soulignent les effets de cette crise à travers les liens de causalité identifiés. La Figure 17 démontre que cette crise a eu des conséquences négatives sur les revenus des ménages à travers l'année 2023, ce qui a entraîné un effet cyclique sur les capacités de payer pour des services médicaux supplémentaires.

Figure 17: Conséquences de la crise du secteur de la santé en Tunisie



L'aspect financier demeure aussi un obstacle à l'accès aux soins pour certains bénéficiaires. Parmi les ménages qui n'ont pas pu accéder à des services de santé, plus de 90% indique le manque de moyen financier comme raison principale, chiffre constant entre les vagues 1 et 4.

Ceci est mis en évidence dans les résultats du QulP (Figure 17), les répondants affirmant que des coûts médicaux élevés et un revenu réduit contribuaient à l'incapacité d'accéder aux services médicaux.

Je ne sais pas pourquoi les médicaments arrivent à l'hôpital mais ne sont pas disponibles pour les patients. Parfois, je prends l'ordonnance mais je n'achète pas les médicaments car je n'ai pas les moyens, et ils ne nous en donnent pas à l'hôpital. AMG2, Femme, Tunis

Néanmoins, les résultats du QulP convergent avec ceux de l'analyse des enquêtes téléphoniques en suggérant que l'amélioration du taux d'accès aux services médicaux grâce aux allocations familiales a eu des effets protecteurs sur la santé des bénéficiaires pendant une période de turbulences économiques. En effet, comme l'indiquent les questions fermées du QulP, 29 des 48 personnes interrogées ont déclaré qu'il n'y avait pas eu de changement négatif dans leur état de santé. Étant donné que le QulP a interrogé principalement des répondants PNAFN qui souffrent généralement de problèmes de santé, ce résultat peut être considéré comme positif.

6.1.3 Décrochage scolaire

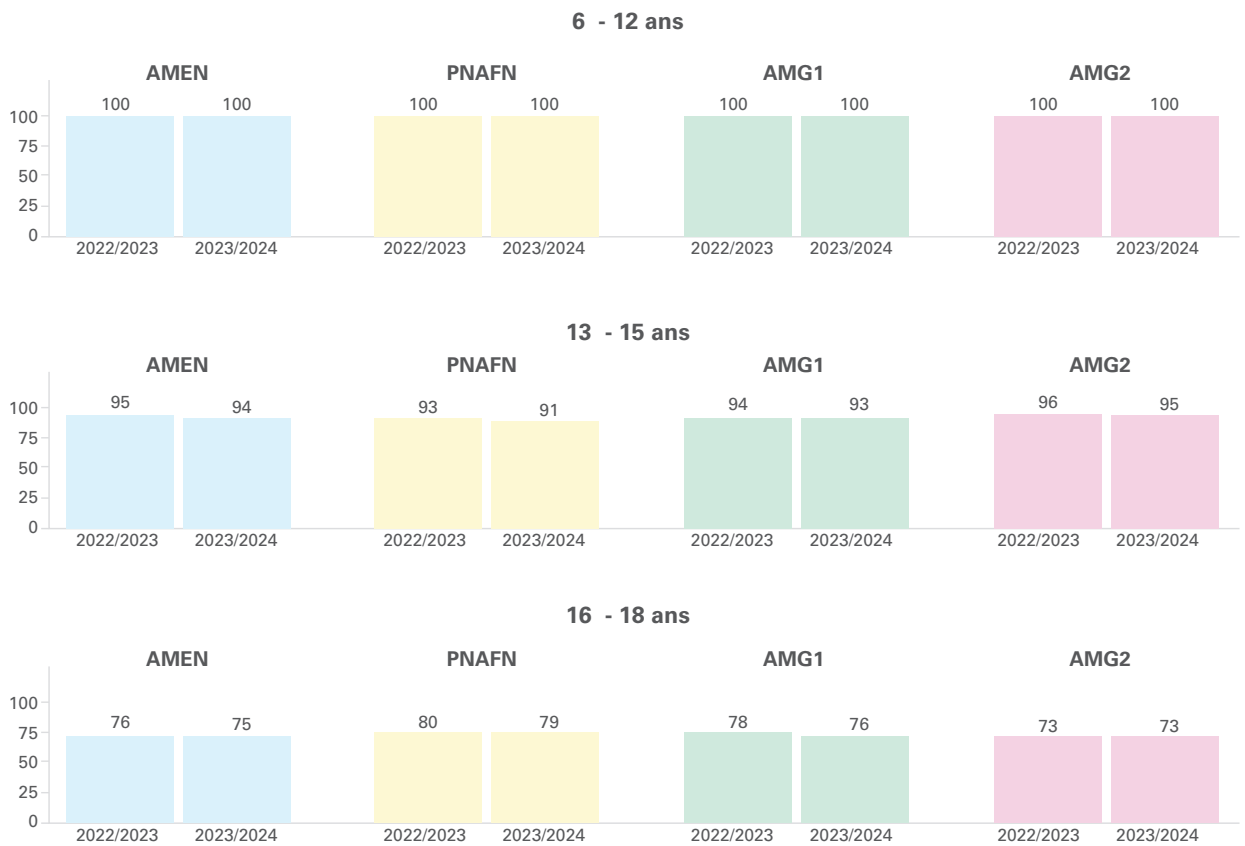
La scolarité et le décrochage des élèves dans les données d'enquêtes téléphoniques sont mesurés via deux indicateurs, le taux d'inscription à l'école et l'assiduité en classe, tous deux dérivés de la réponse des parents aux questionnaires, les enfants n'étant pas interrogés directement.

L'évolution du taux d'inscription est mesurée entre les vagues 1 et 3, ces dernières coïncidant avec les rentrées scolaires de 2022/2023 et 2023/2024, et est présentée dans la Figure 18 pour trois catégories d'âge : 6-12 ans, 13-15 ans, et 16-18 ans, correspondant à l'école primaire, au collège, et au lycée. De manière générale, la part d'enfants de 6-18 ans inscrits à l'école est restée stable entre les deux vagues, et est similaire entre les trois catégories d'allocataires. Le taux d'inscription des 6-12 ans avoisine les 100% sur l'ensemble des deux vagues. La cohorte des 13-15 ans présente également un taux d'inscription élevé (95%), et stable entre les deux périodes (baisse d'un point de pourcentage en moyenne entre la rentrée de septembre 2022 et celle de septembre 2023). La baisse du taux d'inscription est plus sensible au niveau des 16-18 ans, ces derniers étant 75% à être inscrits dans un établissement scolaire. On notera

une proportion d’inscrits légèrement supérieure dans la catégorie PNAFN (autours de 80% contre 77% pour les AMG1 et 73% pour les AMG2), bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative (Tableau 19 en annexe). L’analyse des enfants non-inscrits révèle que la grande majorité (90%) n’ont été inscrits pour aucune des deux années scolaires couvertes par les vagues d’enquête téléphonique, soulignant un éloignement durable de l’institution scolaire. L’analyse du statut économique des enfants âgé de 13 à 18 ans non-inscrits à l’école révèle qu’une petite majorité d’entre eux est entrée sur le marché de l’emploi (20% sont salariés ou travailleurs temporaires et 30% en recherche d’emploi), les autres étant identifiés par leurs parents comme inactifs (30%), invalides permanents (9%), ou étudiants (10%).

Les cas d’enfants totalement exclus du système scolaire restent très rares, avec seulement 38 enfants de 6-18 ans (moins de 1% du total) n’ayant jamais fréquenté l’école.

Figure 18: Taux d’inscription par classe d’âge

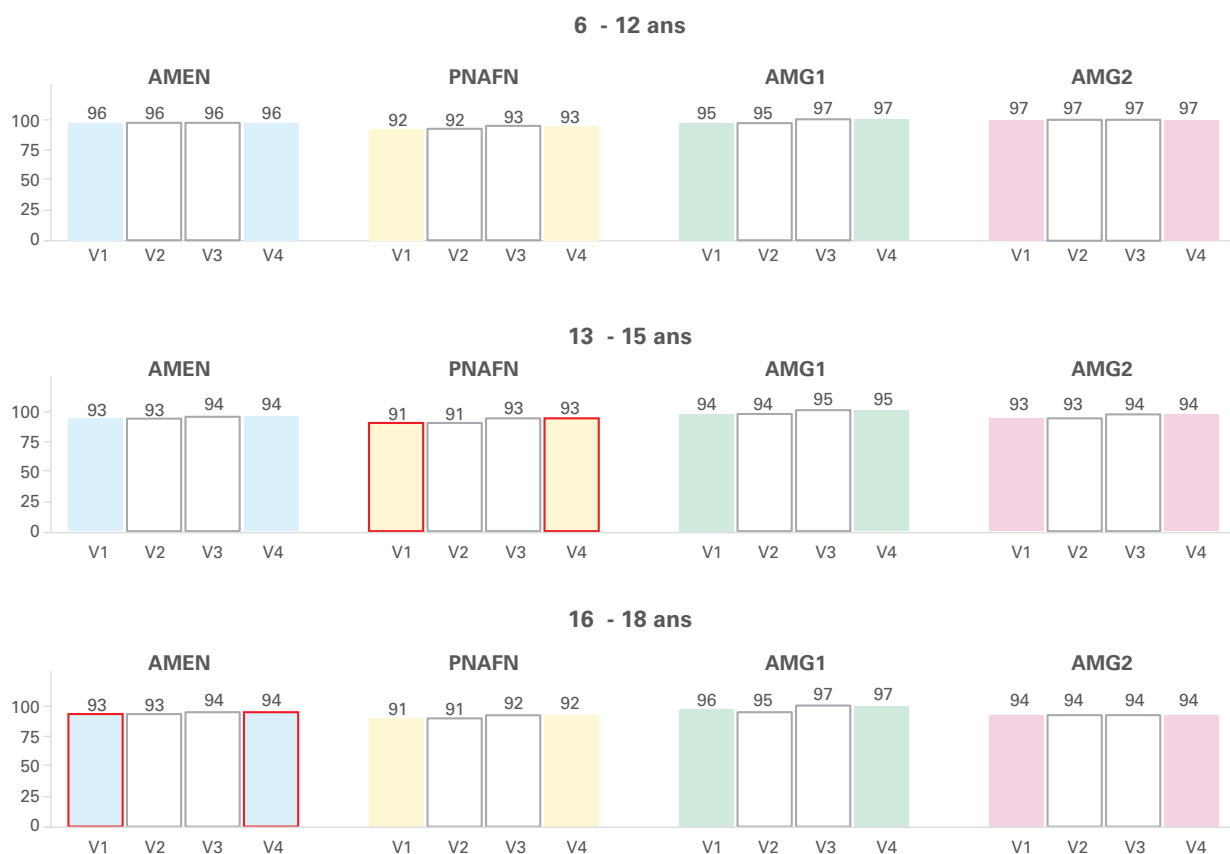


Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 3) incluses dans l’estimation de l’équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l’estimation de l’équation 1 est statistiquement significatif.

Le taux de présence scolaire est défini comme la part d’enfants inscrits à l’école dont les parents ont rapporté qu’ils s’étaient systématiquement rendus en classe lors du dernier mois d’école. Cette définition est donc relativement conservatrice, car elle considère tout élève ayant manqué un jour d’école comme « absent ». Comme le montre la Figure 19, le taux moyen de présence en classe est constant, tant au niveau des classes d’âge que des catégories de bénéficiaires ou des différentes vagues d’enquête, s’établissant autours de 94%.

En ce qui concerne le suivi de l'assiduité de chaque élève au cours des quatre vagues d'enquête, 92% des élèves PNAFN, 95% des élèves AMG1 et 96% des élèves AMG2 ont été continuellement présents à chacune des vagues, là où 7%, 3%, et 4% des élèves PNAFN, AMG1, et AMG2 ont été continuellement absents. Cette dynamique est semblable à celle observée lors de l'analyse du taux d'inscription, la grande majorité des élèves étant soit systématiquement présents ou absents, soulignant un noyau de quelques élèves désengagés.

Figure 19: Présence scolaire par classe d'âge



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Au niveau du genre, le taux d'inscription des 13-15 ans est relativement comparable entre les filles et les garçons, ces derniers présentant un léger déficit de 3 points de pourcentage (93% contre 96% pour les filles), comme le montre la Figure A7 (en Annex). L'écart se creuse de façon nette chez les 16-18 ans, le taux d'inscription des filles y étant supérieur de 11 points de pourcentage à celui de leurs homologues masculins (81% contre 70%). Ces différences sont en revanche constantes au cours du temps et entre les trois catégories de bénéficiaires. Le taux de présence en classe est plus homogène entre les genres avec des différences moins marquées, bien que les filles s'avèrent en moyenne plus assidues que les garçons (Figure A6). Ceci est particulièrement le cas pour le groupe des 13-15 ans chez les PNAFN (vague 4 uniquement) et les AMG2.

Enfin, il convient de noter que l'engagement scolaire varie d'une région à l'autre. En ce qui concerne le taux d'inscription des 13-18 ans¹⁵ (Figure A9 en Annex), la région Centre-Ouest présente la plus faible proportion d'inscrits, aussi bien au niveau des 13-15 ans (89%) que des 16-18 ans (63%). A l'inverse,

¹⁵ Le cas des 6-12 n'est pas analysé étant donné que le taux d'inscription de cette classe d'âge est proche des 100%.

la région du Sud-Ouest se distingue par un taux d'inscription des 16-18 ans de 91%, suivie par le Nord-Ouest (84%) et le district de Tunis (82%). En revanche, pour ce qui est de la présence en classe des 13-18 ans (Figure A10 en Annex), la proportion d'élèves assidus est sensiblement inférieure dans la région du Centre-Est par rapport aux autres régions (82% pour les 13-15 ans, et 79% pour les 16-18 ans).

Ces conclusions sont largement conformes aux résultats de l'analyse qualitative du QulP, en particulier en ce qui concerne l'absence de décrochage scolaire. Dans toutes les catégories d'âge et de genre, la grande majorité des personnes interrogées ont indiqué qu'il n'y avait pas de changement dans la fréquentation scolaire de leurs enfants, les filles, les adolescentes et les adolescents montrant même une légère augmentation de leur fréquentation. Les réponses narratives suggèrent trois facteurs particuliers qui ont joué un rôle majeur dans le maintien des enfants à l'école. Le premier est l'utilisation des allocations familiales, ainsi que l'allocation de retour à l'école, pour acheter du matériel scolaire. En effet, comme le fait remarquer ce bénéficiaire homme de Kasserine, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation mensuelle lui ont permis d'acheter du matériel scolaire pour ses enfants, ce qui, selon lui, a empêché ces derniers d'abandonner l'école.

Oui, en plus, du PNAFN j'ai obtenu une aide financière de 50 dinars par enfant scolarisé ce qui m'a permis de leur acheter toute la fourniture scolaire. Et leur a permis d'aller à l'école à temps et de ne pas s'absenter. PNAFN, Homme, Tunis

Le deuxième facteur le plus fréquemment cité, en particulier à Tunis, est la capacité à payer des cours privés pour les enfants, comme le suggère ce répondant :

Avec l'allocation je suis devenu capable de payer les cours particuliers, qui deviennent obligatoire même pour les élèves de l'école primaire. PNAFN, Femme, Tunis

Enfin, la conviction profonde de l'importance de l'éducation est souvent mentionnée comme une influence importante sur la décision des parents de maintenir leurs enfants à l'école.

D'autres résultats de l'analyse QulP ont mis en lumière certains défis auxquels les enfants des bénéficiaires sont confrontés en matière de scolarisation¹⁶. Deux problèmes en particulier ont été relevés dans les récits causaux du QulP, un dans chaque lieu de recherche. À Tunis, l'impossibilité d'acheter des vêtements scolaires a été liée à une baisse de la fréquentation scolaire des adolescentes. A Kasserine, cependant, la distance entre les ménages et l'école était le défi le plus souvent cité ;

L'année dernière, ils étaient trois à étudier, mais cette année, une de mes filles a décroché de l'école. L'école est très loin de la maison et il n'y a pas de moyens de transport. C'est elle qui a décidé de quitter l'école. AMG2, Femme, Kasserine

¹⁶ Les affirmations causales étaient en contradiction avec les questions fermées des données, ce qui s'explique souvent par le fait que les personnes interrogées peuvent discuter de leurs difficultés en réponse aux questions causales, mais considéreront l'année dans son ensemble en réponse aux questions fermées citées ci-dessus.

6.2. Résultats liés aux allocations familiales sur les ménages et les parents

Résumé des résultats :

- Aucun changement dans le statut économique des adultes n'est observé au cours des différentes vagues d'enquête, le taux d'activité s'élevant à 21% chez les femmes et 85% chez les hommes.
- La dépense totale par équivalent adulte s'est contractée de 13% entre les vagues 1 et 4, ce qui peut suggérer un appauvrissement des ménages. Au niveau des postes de dépense, le budget alloué à l'alimentation a légèrement diminué (sauf chez les bénéficiaires PNAFN où il est resté stable), là où la part des dépenses dédiée à la santé et au paiement des factures d'est légèrement accrue.
- Les principales sources de revenus des ménages sont restées globalement stable au cours des successives vagues d'enquête. La part des bénéficiaires PNAFN dépendant en premier lieu des allocations AMEN a quelque peu baissé au profit de ceux subsistant principalement du travail temporaire, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.
- Le bien-être des ménages s'est sensiblement amélioré (+38%) entre les vagues 1 et 4, sauf pour les allocataires PNAFN chez qui il est resté constant.

6.2.1 Emploi des adultes

La période s'étalant de mars 2023 à mars 2024 coïncidant avec un contexte économique difficile en Tunisie caractérisé -entre autres - par une forte inflation, il est possible que cette situation ait affecté le statut économique des ménages AMEN Social, ces derniers étant particulièrement précaires. La Figure 20 illustre l'évolution du pourcentage d'actifs¹⁷, de demandeurs d'emploi, et d'inactifs¹⁸ parmi les bénéficiaires du programme. Ces indicateurs s'avèrent constant entre les vagues 1 et 4, la variation la plus importante étant de l'ordre du point de pourcentage. Ce résultat suggère que, malgré une conjoncture négative, aucune dégradation du statut économique des bénéficiaires n'est observée (e.g. augmentation du chômage ou de l'inactivité). Le taux d'activité s'élève autour de 85% chez les hommes (nettement supérieur à la moyenne nationale oscillant entre 65% et 66% entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024¹⁹) et à 21% chez les femmes (inférieur de 6 pdp par rapport à la moyenne nationale²⁰). Cependant, plus de 90% des hommes et 80% des femmes actives occupent des emplois à temps partiel tels que des travaux temporaires (e.g. « à la tâche », activités journalières) qui sont souvent caractérisés par des revenus faibles et irréguliers. Par conséquent, le statut d'actif n'est pas incompatible avec la précarité. Le rapport entre les hommes et les femmes s'inverse pour ce qui est du taux d'inactivité, ce statut étant partagé par 74% des femmes contre 4% des hommes. Le taux de chômage reste bas, à 5% pour les femmes et entre 7% et 8% pour les hommes.

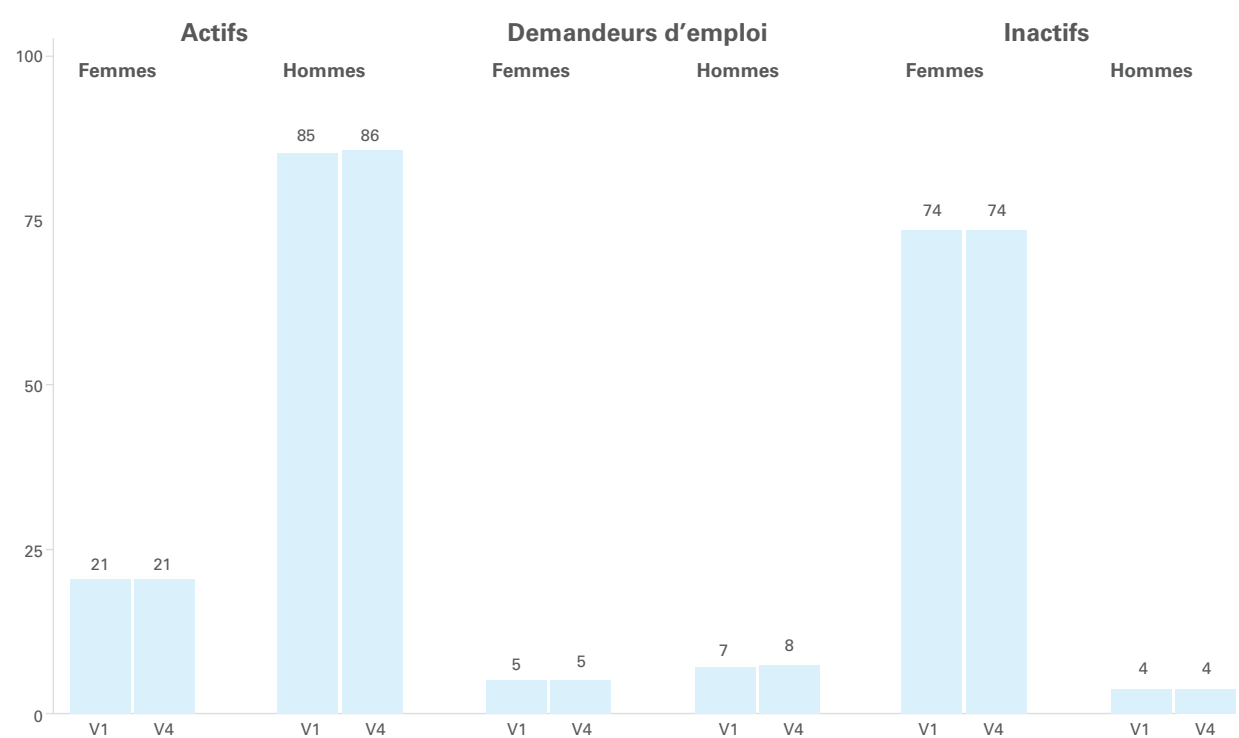
¹⁷ Cette catégorie comprend les personnes employées, les individus travaillant à leur compte ou faisant des petits travaux à temps partiel, et les individus en congés.

¹⁸ Cette catégorie comprend les femmes aux foyers et les individus inactifs non-demandeurs d'emploi.

¹⁹ Institut National de la Statistique, 2024.

²⁰ ibid

Figure 20: Évolution du statut économique des adultes



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l’estimation de l’équation 1, la vague 1 étant la vague de référence.

6.2.2 Les dépenses

Cette section se focalise sur l’évolution de la dépense des ménages. Tout d’abord, il convient de noter que, lors de la vague 1, l’allocation 6-18 représentait en moyenne 11% du montant total des dépenses des bénéficiaires AMEN Social, constituant ainsi un apport non-négligeable. La prépondérance de l’allocation 6-18 dans le total des dépenses des ménages reste, cependant, fortement corrélée au nombre d’enfants éligibles et à la taille du foyer en général. En effet, comme le montre le Tableau 3, l’allocation représente en moyenne 5% de la dépense totale des ménages composés de six membres dont un seul enfant éligible contre plus de 20% pour les familles monoparentales avec trois enfants éligibles.

Tableau 3: Part de l’allocation 6-18 dans la dépense totale des ménages (en %)

Nombre d'enfants de 6-18 ans	Taille du Foyer		
	4	5	6
AMEN			
1	6.4	5.5	4.9
2	12.2	10.6	10.2
3	20.2	14.8	14
PNAFN			
1	6.8	5.6	6.7
2	12.4	11.4	10.3
3	18.7	14.9	15.8

Nombre d'enfants de 6-18 ans	Taille du Foyer		
	4	5	6
AMG1			
1	6.5	5.7	5
2	11.9	9.8	10.9
3	25.5	15.4	15.6
AMG12			
1	6.3	5.4	4.4
2	12.2	10.6	10
3	18.6	14.7	13.2

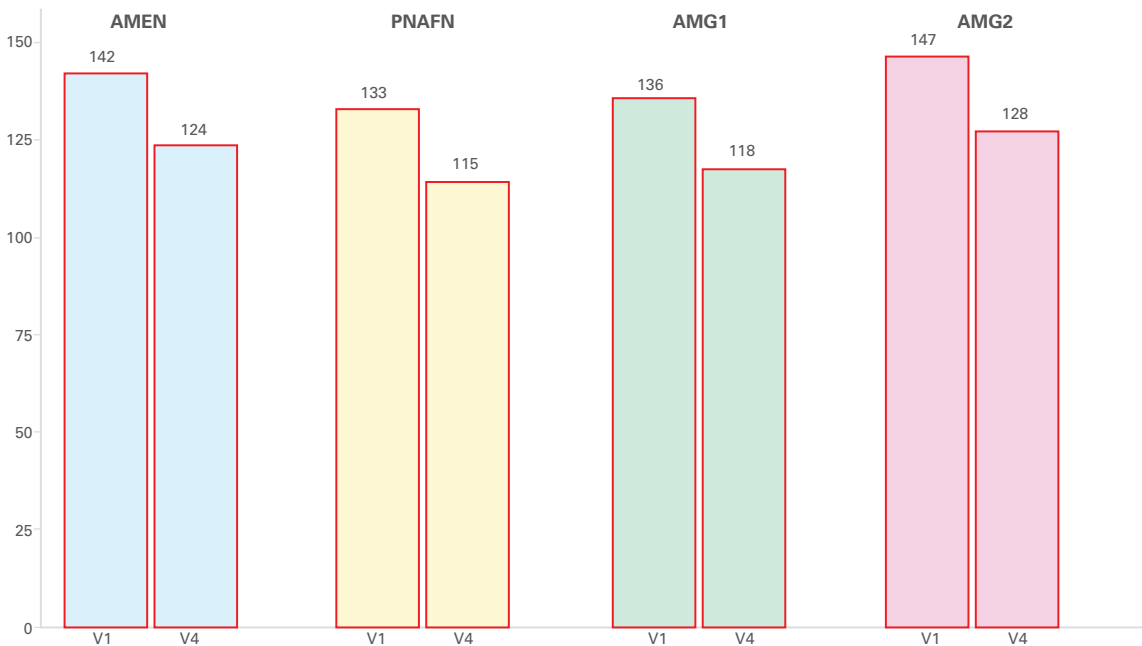
Note : Ce tableau utilise le niveau de dépense totale enregistré lors de la première vague d’enquête

L'évolution de la dépense totale²¹ entre les vagues 1 et 4 est dépeinte dans la Figure 21. Par souci de comparabilité, le niveau de dépenses est exprimé en équivalent adulte²² (EA) et corrigé de l'inflation. Entre la première et la quatrième vague, la dépense par EA des foyers a diminué de 142 TD à 124 TD, ce qui correspond à une contraction de 12.7%. Si l'inflation constitue la principale raison expliquant la baisse observée (55%), d'autres facteurs ont contribué à la réduction de la dépense des ménages.

Bien que les données des enquêtes téléphoniques ne permettent pas d'entreprendre une analyse poussée de l'évolution de la consommation des ménages, le total des dépenses supérieur observé lors de la vague 1 pourrait être lié au fait que la première vague d'enquête ait couvert l'intégralité du Ramadan 2023 – engendrant des dépenses supplémentaires pour les ménages²³. A l'inverse, seule la dernière semaine d'entretiens téléphoniques s'est déroulée pendant le Ramadan 2024 dans le cas de la vague 4, ce qui peut expliquer un niveau de dépenses plus faible. Il est intéressant de constater que l'évolution de la dépense des ménages est similaire entre les différentes catégories d'allocataire. Ceci suggère que tous les bénéficiaires AMEN ont été exposés aux facteurs de diminution des dépenses dans la même mesure, ce qui est cohérent avec un évènement au niveau national tel que la date du Ramadan.

Alternativement, il est possible que la diminution du niveau des dépenses illustrée dans la Figure 21 découle d'un biais de réponse de la part des participants à l'enquête, ces derniers sous-estimant volontairement les montants dépensés dans l'espoir de recevoir davantage de soutien – ou de maintenir le soutien existant – de la part du programme. Cependant, cette hypothèse est moins vraisemblable étant donné que la baisse des dépenses survient principalement entre les vagues 3 et 4.

Figure 21: Dépense totale par adulte équivalent (corrigée de l'inflation)



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

²¹ La dépense totale est calculée en faisant la somme des dépenses dans les catégories suivantes : a. alimentation ; b. alcool, vin, tabac et boissons ; c. produits et services de ; d. éducation des enfants ; e. aides à famille ou aux amis ; f. logement ; g. factures ; h. prêt, crédit, remboursement de dette ; i. transport ; j. autres.

²² L'équivalent adulte permet de prendre en compte la composition du foyer en plus de la taille en attribuant un poids différent aux divers membres du ménages en fonction de leur âge et de leur genre.

²³ Lors des vagues 1 et 4, es ménages interrogés pendant le ramandan ont rapporté un niveau de dépense par adulte équivalent supérieur de 5 DT (+3.2%) par rapport aux ménages interrogés hors période de ramadan.

Des changements sont aussi entrevus dans l'allocation du budget des ménages à divers postes de dépenses (Figure 22). Entre les vagues 1 et 4, les ménages ont légèrement réduit la part de leurs dépenses dédiées à l'alimentation²⁴ (-5 pdp), l'alimentation restant néanmoins le poste de dépense principal en captant plus de la moitié du total des dépenses. En revanche, au cours des douze mois séparant la première et la dernière vague d'enquête, les ménages ont augmenté la part des dépenses allouée à la santé et au paiement des factures. Ces résultats pourraient refléter le rôle de l'allocation 6-18 dans la capacité des ménages à faire face aux imprévus, ces derniers étant assurés de recevoir un versement d'un montant connu de manière relativement régulière, compensant ainsi une dépense immédiate élevée telle que l'achat d'un médicament ou l'acquittement d'une facture. A noter que le cas des bénéficiaires PNAFN diffère de celui des AMG1 et AMG2 (Figures A11, A12, et A13 en Annexe) dans la mesure où la part de leur budget allouée aux dépenses alimentaires est restée stable, tout comme celle allouée à la santé et aux paiements des factures. Une interprétation possible de ces résultats est que les ménages PNAFN aient déjà rogné sur la plupart de leurs dépenses, et que les 60% de leur budget qu'ils consacrent à l'alimentation constituent un minimum vital incompressible, là où les bénéficiaires AMG1 et AMG2 ont un peu plus de marge, et peuvent donc couper dans leurs dépenses alimentaires sans trop affecter la qualité et la quantité de leurs repas (cf. section 6.1.1).

Figure 22: Évolution de la répartition du budget des ménages AMEN (en%)



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

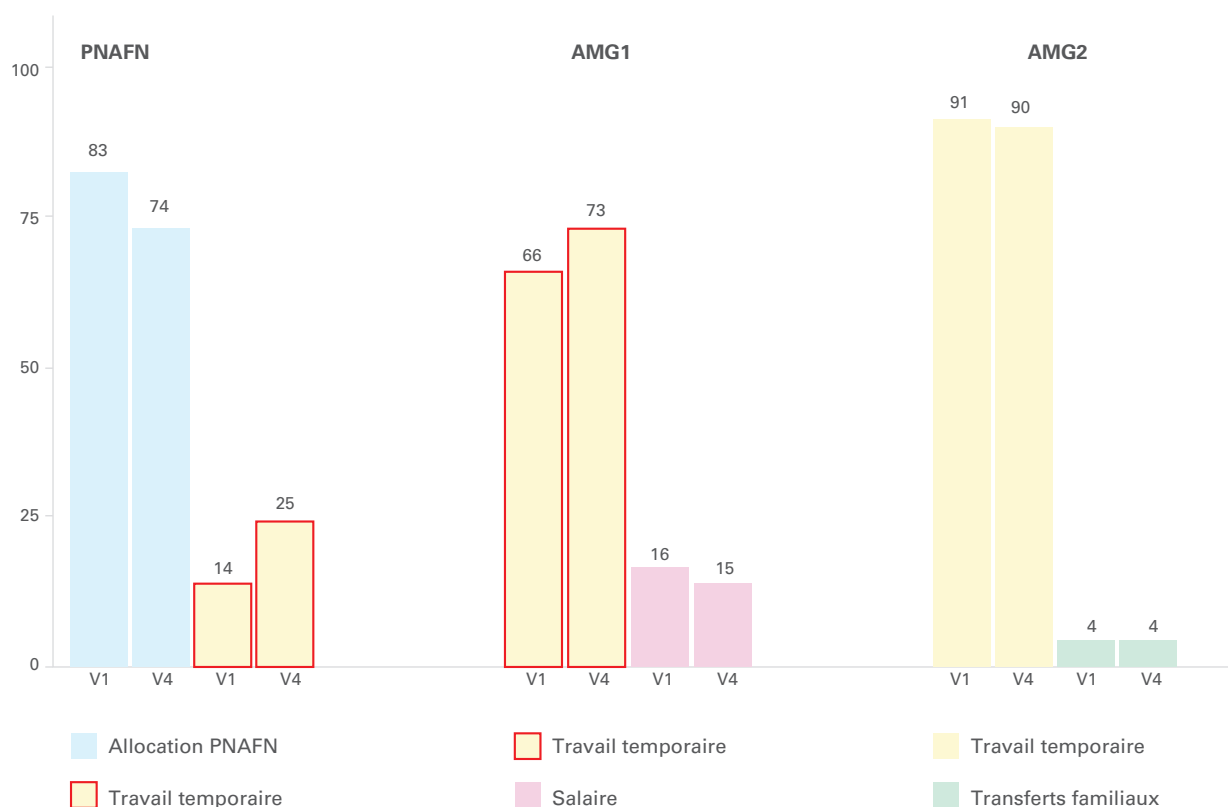
²⁴ La baisse de la part de l'alimentation dans le total des dépenses se traduit aussi par une réduction du montant (non corrigé de l'inflation) alloué aux dépenses alimentaires, ce dernier passant de 296 DT à 284 DT (-4%) entre les vagues 1 et 4 chez les PNAFN, 323 DT à 282 DT (-13%) chez les AMG1, et 346 DT à 285 DT (-18%) chez les AMG2.

6.2.3. Sources de revenus

L'évolution de la source principale de revenus des ménages entre les vagues 1 et 4 est dépeinte dans la Figure 23. La grande majorité des bénéficiaires PNAFN tire l'essentiel de ses revenus des allocations PNAFN, suivi de l'exercice d'un travail temporaire. Si près de 75% des foyers PNAFN continuaient à dépendre en premier lieu des transferts monétaires AMEN lors de la vague 4, cette proportion est en baisse par rapport à la première vague au profit du travail temporaire qui a vu sa part pratiquement doubler (14% à la vague 1 contre 25% à la vague 4). Le fait qu'une part de plus en plus importante des ménages PNAFN se retrouve à dériver la majeure partie de leurs revenus via le travail peut suggérer une inadéquation croissante entre le montant total des allocations perçu et le coût de la vie, incitant les ménages à compléter leurs revenus issus des allocations. Ce mécanisme est cohérent avec un contexte inflationniste tel que celui ayant cours en Tunisie au moment de l'enquête, les revenus issus de l'exercice d'activités temporaires étant plus prompt à suivre l'inflation que le montant des allocations familiales.

Un phénomène similaire est observé au niveau des bénéficiaires AMG1, la part de ces derniers dont les revenus dépendent essentiellement du travail temporaire ayant augmenté entre la première et la dernière vague d'enquête. A noter que la part de ménages AMG1 dont le salaire représente la première source de revenus est restée stable, ce qui indique l'augmentation de la dépendance des revenus au travail temporaire s'est faite au détriment d'autres sources telle que les pensions de retraite ou les transferts intra-familiaux. En ce qui concerne les bénéficiaires AMG2, ils sont plus de 90% à rapporter que le travail temporaire constitue leur principale source de revenu, et ce de manière constante au cours du temps.

Figure 23: Évolution des principales sources de revenu entre les vagues 1 et 4



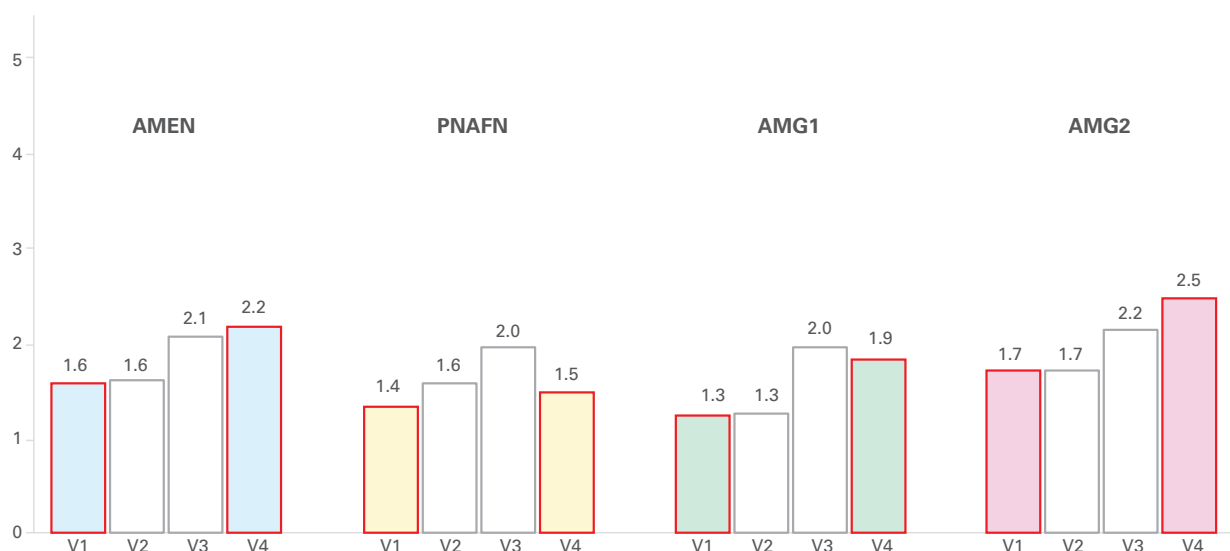
Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

6.2.4 Bien-être du ménage

Le bien-être global des bénéficiaires AMEN est mesuré via un indice défini comme la moyenne de cinq indicateurs renseignant l'état d'esprit des bénéficiaires au cours des sept jours précédant l'enquête : (i) le nombre de jours durant lesquels le répondant s'est senti de bonne humeur, (ii) le nombre de jours durant lesquels le répondant s'est senti paisible, (iii) le nombre de jours durant lesquels le répondant ne s'est pas inquiété pour gérer un imprévu, (iv) le nombre de jours durant lesquels le répondant ne s'est pas senti stressé, et (v) le nombre de jours durant lesquels le répondant s'est senti capable d'assurer les besoins essentiels de ses enfants. Il est important de noter que, ces questions étant posées uniquement à la personne répondant aux questions des enquêteurs, elles renseignent l'état d'esprit du répondant à l'enquête et non le bien-être moyen au niveau du ménage.

La distance parcourue par l'indice de bien-être entre les vagues 1 et 4 est décrite dans la Figure 24. En moyenne, le bien-être des bénéficiaires AMEN s'est accru au cours des quatre vagues d'enquête, passant d'une valeur de 1.6 à 2.2 (+ 37.5%). Ce résultat souligne la résilience des bénéficiaires avec une amélioration de leur l'état d'esprit global, et ce malgré un contexte conjoncturel difficile (inflation, sécheresse, conflit à Gaza). En désagrégeant l'analyse au niveau des différentes catégories d'allocataires, des disparités apparaissent, avec notamment une stagnation du bien-être des bénéficiaires PNAFN. Que ce soit au niveau de la nutrition, de l'accès aux soins, de l'éducation, ou des dépenses, les sections précédentes ont démontré que le cas des PNAFN était relativement similaire à celui des bénéficiaires AMG1 et AMG2. Il est donc peu probable que ceux-ci expliquent le différentiel de bien-être. En revanche, la stagnation du niveau bien-être des PNAFN semble due – du moins en partie – à des composantes locales. En effet, si l'indice de bien-être des PNAFN a augmenté dans les régions Centre-Est, Centre-Ouest, et Nord-Ouest, il est resté constant à Tunis et dans la région du Sud-Est, et a diminué dans le Nord-Est et dans le Sud-Ouest.

Figure 24: Indice de bien-être des ménages au cours des quatre vagues d'enquête



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues (1 et 4) incluses dans l'estimation de l'équation 1, la vague 1 étant la vague de référence. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

6.3. Résultats liés aux caractéristiques des ménages et aux facteurs contextuels

Cette analyse vise à déterminer si l'évolution des indicateurs clés observée dans les sections 6.1 et 6.2 a été différente en fonction des caractéristiques des ménages et de facteurs contextuels suivants : milieu de résidence (urbain/rural), genre du chef de ménage, niveau d'éducation du chef de ménage (au-dessus ou en dessous du niveau primaire), âge du chef de ménage (au-dessus ou en dessous de l'âge médiant égal à 48 ans), et taille du ménage (jusqu'à 5 membres contre 6 membres ou plus).

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous (voir l'Annexe 3 pour les résultats détaillés).

- L'amélioration de la diversité alimentaire des enfants PNAFN a été moins forte dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines. Une tendance similaire est observée sur l'accès à la santé des enfants AMG2 qui a progressé moins vite en milieu rural. Ces résultats soulignent possiblement une vulnérabilité accrue du milieu rural aux chocs extérieurs (e.g. inflation, crise de la PCT).
- Le genre du chef de ménage n'influe que très marginalement sur l'évolution des indicateurs clés au cours du temps, à l'exception notable du bien-être dont l'amélioration a été deux fois plus rapide dans les foyers dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme.
- Le niveau d'éducation du chef de famille est positivement corrélé avec l'amélioration de la diversité alimentaire des enfants, en particulier chez les AMG2. En revanche, l'augmentation du taux d'accès des enfants à des services de santé et du bien-être, a été plus importante dans les familles dont le chef de ménage a un faible niveau d'éducation.
- Aucun des indicateurs clés n'a évolué de manière différente en fonction de l'âge du chef de ménage, si ce n'est une amélioration supérieure de l'accès à la santé des enfants PNAFN dans les foyers dont le chef de ménage est âgé.
- Des différences ressortent en revanche de l'évolution des indicateurs selon la taille du ménage. La baisse de la propension des ménages à payer des frais de santé supplémentaires a été plus prononcée parmi les familles nombreuses que dans les foyers plus petits. Les indicateurs liés à l'éducation présentent aussi des variations suivant la taille du foyer, sans pour autant qu'une tendance claire ne s'en détache (l'assiduité des 13-15 ans ayant augmenté plus fortement dans les familles nombreuses alors que la relation inverse s'applique à l'assiduité des 16-18 ans). Le taux d'activité des adultes, quant à lui, a augmenté dans les foyers de petite taille alors qu'il a baissé dans les foyers de taille supérieur.

6.4. Récapitulatif de l'évolution des indicateurs clés

Le récapitulatif de l'évolution des principaux indicateurs clés est illustré dans le Tableau 4. Les flèches vertes indiquent une évolution positive et les flèches rouges une évolution négative.

Tableau 4: Récapitulatif de l'évolution des indicateurs clés

	AMEN	PNAFN	AMG1	AMG2
Nutrition				
Diversité alimentaire	↑	↑	↑	↑
SCA acceptable	=	=	=	=
Santé				
Accès à la santé	↑	=	↑	↑
OOP	↓	↓	↓	↓
Education				
Inscription à l'école - 6-12 ans	=	=	=	=
Inscription à l'école - 13-15 ans	=	=	=	=
Inscription à l'école - 16-18 ans	=	=	=	=
Présence à l'école - 6-12 ans	=	=	=	=
Présence à l'école - 13-15 ans	=	↑	=	=
Présence à l'école - 16-18 ans	=	=	=	=
Emploi des adultes				
Actifs - hommes	=	=	=	=
Demandeurs d'emploi - hommes	=	=	=	=
Inactifs - hommes	=	=	=	=
Actifs - femmes	=	=	=	=
Demandeurs d'emploi - femmes	=	=	=	=
Inactifs - femmes	=	=	=	=
Finances				
Dépenses	↓	↓	↓	↓
Part du budget dédié à l'alimentation	↓	=	↓	↓
Bien-être				
	↑	=	↑	↑

CONCLUSION

7



7. Conclusion

Les trois volets de la recherche offrent une perspective approfondie sur les multiples facettes du programme d'allocations familiales 6-18 ans en Tunisie. A travers les chapitres précédents, les analyses présentées permettent une compréhension globale des différents moteurs de la mise en œuvre ainsi que des défis rencontrés à tous les niveaux. La recherche donne ensuite un aperçu des principaux résultats de l'enquête téléphonique et de l'analyse QulP, en cherchant à produire des conclusions sur les principaux changements associés au programme dans la vie des bénéficiaires et des enfants. Dans la mesure du possible, des triangulations utilisant les trois approches de recherche ont été fournies afin d'apporter validation et nuances aux résultats issus de chacune de ces approches.

Du point de vue de l'évaluation de la mise en œuvre, 15 entretiens semi-directif ont été réalisés, ainsi que 16 focus groups dans deux régions ; l'une urbaine, l'autre rurale. L'étude a sélectionné comme échantillonnage des participants à travers les différents niveaux de gouvernance du programme, en incluant une majorité des parties prenantes tel que les fonctionnaires en charge de la mise en œuvre du programme au niveau national, régional et local dont des travailleurs sociaux, ainsi que des bénéficiaires de l'allocation familiale 6-18 ans.

De manière générale, le programme peut être considéré comme une extension réussie du programme préexistant d'allocations familiales destiné aux enfants âgés de 0 à 5 ans, et ce pour deux raisons en particulier :

- Le programme a été pensé pour être mis en œuvre sous l'égide du gouvernement. De l'inscription des bénéficiaires dans la base de données de l'AMEN social, à la validation des listes, en passant par l'appropriation du processus de paiement par le biais de la CNSS et de la Poste, chaque étape du processus est gérée par des acteurs étatiques.
- Plutôt que de réinscrire les familles dans la base de données de protection sociale de l'AMEN Sociale, le programme 6-18 ans a utilisé les données existantes pour commencer à envoyer les allocations aux familles déjà enregistrées, de manière dynamique et automatisée. En conséquence, le programme a pu inclure un grand nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans dans un régime national d'allocations familiales au cours de la première année, passant même de 111.682 inscrits en juillet 2022 à 422.683 en décembre 2023.

Néanmoins, l'évaluation de la mise en œuvre a mis en lumière plusieurs aspects importants du programme qui pourraient être améliorés.

À l'échelle nationale, le processus de paiement s'est heurté à d'importantes difficultés en ce qui concerne la régularité des paiements. Alors qu'il était prévu que les allocations seraient versées mensuellement aux bénéficiaires, souvent deux mois séparaient un versement de l'autre dans la pratique. Les raisons de ces retards peuvent être liées à un système de paiement lent qui pâtit du manque de personnel dans le département informatique qui est habilité à générer les listes de bénéficiaires et dans lequel les noms des bénéficiaires doivent être traduits (parfois manuellement). Ces retards administratifs entraînent plusieurs conséquences négatives, en particulier pour les travailleurs sociaux et les bénéficiaires pour qui les retards contribuent à un sentiment général de confusion autour des paramètres du programme.

Les retards pourraient être mieux compris par les travailleurs sociaux et les bénéficiaires si la communication était plus ouverte. Cependant, aux niveaux opérationnels régional et local, l'étude a révélé un manque

d'informations sur les paramètres spécifiques du programme. De nombreux travailleurs sociaux et chefs d'unités locales ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas entendu parler du lancement du programme et qu'ils n'en avaient pas eu connaissance alors qu'il était déjà mis en œuvre depuis plusieurs mois. Ce manque d'information est particulièrement évident lorsqu'il s'agit du montant ou de la régularité des paiements ou qu'il s'agit de comprendre les critères d'éligibilité des bénéficiaires.

Les réclamations sont difficiles à gérer pour les travailleurs sociaux en raison de l'absence d'un système de réclamations standardisé. En effet, les récits montrent que diverses stratégies ont été utilisées par les bénéficiaires pour formuler des réclamations, notamment en se rendant dans les zones urbaines pour demander aux unités locales, en essayant d'appeler le « numéro vert » dont le fonctionnement serait variable, ou par l'intermédiaire de travailleurs sociaux qui ne savent souvent pas comment les transmettre.

Plusieurs facteurs contextuels ont également contribué aux défis observés dans le programme, parmi les plus saillants figurent la sécheresse et l'inflation qui a atteint un pic de 10,4% en février 2023. Ces deux facteurs sont particulièrement aigus dans les zones rurales, où les travailleurs sociaux affirment que la pauvreté a considérablement augmenté et que le nombre de personnes ayant plus que jamais besoin de services de protection sociale est plus élevé. Les travailleurs sociaux urbains ont également signalé une augmentation du nombre de demandeurs en raison d'une migration des zones rurales vers les zones urbaines où les villageois espèrent trouver un emploi. En raison de ces facteurs, les travailleurs sociaux affirment que leur charge de travail est devenue de plus en plus difficile à gérer et qu'ils n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour couvrir adéquatement tous les demandeurs potentiels.

Ces différences entre contexte rural et contexte urbain ont également été perceptibles en termes de communication et de défis opérationnels. Alors que les travailleurs sociaux tant des zones urbaines que rurales ont affirmé avoir besoin d'un soutien matériel et en termes de formation, les travailleurs sociaux des zones rurales ont affirmé qu'ils rencontraient des difficultés spécifiques à leur contexte en raison de l'éloignement des lieux qu'ils ont à leur charge. Travailler dans des villages éloignés demande des moyens de transport qui, selon beaucoup, ne sont pas disponibles, tandis que d'autres affirment que l'accès à Internet en zone rurale constitue un problème majeur pour l'enregistrement de nouveaux bénéficiaires dans le cadre de la finalisation de l'enquête sociale.

La recherche a relevé des défis importants en ce qui concerne la viabilité du programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans. Tout d'abord, il y a le défi du financement. Au moment de la recherche (octobre 2023), le financement devait se terminer en avril 2024 sans qu'il n'y ait de clarté quant à la source de financement du programme après cette échéance. Or, alors qu'il a fait part de sa volonté d'institutionnaliser ce programme en 2025, le gouvernement a clairement indiqué qu'il ne pouvait pas continuer à financer seul les mensualités en 2024.

L'étude de l'évolution des conditions de vie des bénéficiaires AMEN Social a été menée à partir de quatre vagues d'enquête téléphonique portant sur un échantillon de 1975 ménages, s'étalant entre février 2023 et mars 2024, ainsi que par la méthode qualitative QulP, dans le cadre de laquelle 48 bénéficiaires ont été interrogés dans une région urbaine et une région rurale en décembre 2023. Bien que l'analyse de ces données d'enquête ne puisse fournir une estimation de l'effet causal du programme sur les indicateurs clés, elle permet néanmoins de révéler et de trianguler avec les données qualitatives, certaines tendances dans le changement de comportements des ménages bénéficiaires en comparant la valeur des indicateurs en question entre les vagues 1 et 4.

En moyenne, la nutrition et l'accès des enfants de 6-18 ans à une alimentation variée se sont maintenus – voir améliorés – au cours de la période d'étude. En effet, le score de consommation alimentaire (SCA) des enfants de bénéficiaires est resté stable, avec plus de 70% des enfants bénéficiant d'une alimentation en valeur nutritionnelle et quantité suffisante. La propension des enfants à avoir consommé au moins quatre types d'aliments différents dans les dernières 24 heures a, quant à elle, augmenté de manière substantielle, passant de 36% à 61% entre les vagues 1 et 4. L'absence de dégradation des indicateurs de nutrition des enfants malgré le contexte économique et climatique difficile montre la résilience des bénéficiaires AMEN Social. Ces résultats doivent cependant être nuancés à la vue des résultats de l'analyse QuIP qui mettent en avant une baisse de la diversité nutritionnelle de l'alimentation des enfants, principalement du fait de la cherté de certains produits (e.g. légumes).

L'accès à la santé des enfants des bénéficiaires a évolué de manière positive d'après les résultats d'enquête, avec 80% des familles déclarant que leurs enfants ont eu accès à des services médicaux en cas de besoin, un chiffre en hausse de 15 pdp par rapport à la vague 1. Cette progression est principalement visible parmi les ménages AMG1 et AMG2, traduisant potentiellement une meilleure connaissance des services couverts par le programme AMEN Social au cours du temps.

En parallèle à l'augmentation de l'accès aux soins, on observe aussi une diminution de la part des familles ayant eu à payer des frais médicaux supplémentaires, les deux indicateurs étant liés. La baisse des frais supplémentaires pourrait être en partie conjoncturelle, découlant probablement de la fin de la crise du secteur de la santé. Cependant, 90% des ménages n'ayant pas pu accéder à des services médicaux pour leurs enfants pointent le manque de moyens financiers comme raison principale, signe que le coût de la santé reste un déterminant important de l'accès aux soins. Ceci est cohérent avec le constat issu de l'analyse QuIP, soulignant l'incapacité de certains ménages à accéder à des services médicaux du fait du coût élevé de ces derniers. Une majorité de ménages interrogés a cependant déclaré n'avoir pas observé de dégradation de leur état de santé, ce qui constitue un résultat positif.

La scolarité des 6-18 ans est restée stable entre les vagues 1 et 4 d'enquête, sans évolution notable. Une fois de plus, ce résultat met en exergue la capacité des bénéficiaires AMEN Social de l'allocation enfant à maintenir l'accès à l'éducation de leurs enfants en présence d'une conjoncture négative. Le taux d'inscription à l'école frôle les 100% chez les 6-12 ans et descend légèrement chez les 12-15 ans (96%) avant de baisser sensiblement parmi les 16-18 ans (75%). Quant à la présence scolaire, le taux d'assiduité des élèves s'établit autour de 94%, ce indépendamment des classes d'âge. Cependant, le taux d'absence de la grande majorité des élèves absents ne change pas au cours du temps, indiquant un noyau de quelques élèves désengagés. Il convient néanmoins de noter certaines disparités géographiques, la région du Centre-Est comptant une part d'inscrits notablement inférieure à la moyenne (63% chez les 16-18 ans). Des résultats similaires émergent de l'analyse QuIP.

Aucun changement ne ressort de l'analyse de l'emploi des adultes, notamment au niveau des demandeurs d'emploi, ces derniers ne représentant que 5% des femmes et 7% des hommes âgés de 19 ans et plus.

Au niveau des finances des foyers, la contribution de l'allocation 6-18 au budget des ménages apparaît fortement liée à la taille du foyer et au nombre d'enfants éligibles, cette dernière pouvant varier entre 4% et 20% du totale des dépenses. La dépense totale des ménages – en équivalent adulte, corrigée de l'inflation – enregistre un net recul, en baisse de 13% entre les vagues 1 et 4 de l'enquête. Si cette diminution du niveau des dépenses peut indiquer un appauvrissement des ménages, d'autres facteurs peuvent également l'expliquer, en particulier : (i) le fait que la vague 1 ait eu lieu pendant le ramadan,

période durant laquelle les ménages ont tendance à augmenter leurs dépenses alimentaires, et (ii) la tendance des participants à l'enquête à sous-estimer leurs dépenses dans l'espoir de recevoir davantage de soutien. Si la répartition du budget des ménages a peu évolué au cours du temps, on notera toutefois une légère baisse de la part des dépenses allouées à l'alimentation parmi les bénéficiaires AMG1 et AMG2 au profit des dépenses de santé et du paiement des factures. Ce dernier constat pourrait refléter la capacité accrue de ces ménages à faire face aux imprévus du fait de leur certitude de recevoir les versements réguliers de l'allocation.

Pour ce qui est des sources de revenus, si elles sont demeurées relativement constantes, un nombre croissant de ménages PNAFN a indiqué tirer l'essentiel de leurs revenus du travail temporaire, ce qui peut suggérer une inadéquation grandissante entre le montant de l'allocation PNAFN et le coût de la vie des bénéficiaires. Les revenus tirés du travail temporaire étant, en effet, plus prompts à suivre l'inflation que le montant des allocations AMEN.

Quant au niveau de bien-être des bénéficiaires, il s'est amélioré au cours de l'étude (+37%), sauf chez les bénéficiaires PNAFN chez qui il est resté stable. Cette augmentation du bien-être montre la résilience des ménages étant donné le contexte difficile auquel ils sont confrontés (inflation, sécheresse, guerre à Gaza).

L'analyse du rôle des facteurs contextuels et caractéristiques des ménages dans l'évolution des indicateurs clé a révélé que certains indicateurs de nutrition et de santé des enfants progressaient plus lentement en zones rurales, signe de la vulnérabilité accrue de ces zones aux chocs extérieurs. Le niveau d'éducation du chef de famille – reflétant, partiellement au moins, le revenu – a une influence contrastée sur les indicateurs. Il ressort néanmoins que les ménages modestes (niveau d'éducation du chef de ménage faible) aient bénéficié davantage du programme AMEN Social que les ménages dans une moindre précarité. La taille du foyer apparaît comme un modérateur important de l'évolution de certains indicateurs. En particulier, la baisse des frais de santé supplémentaires a été plus importante dans les familles nombreuses.

RECOMMENDATIONS

8



7. Recommandations

Un ensemble de recommandations peuvent être formulées à la lumière des résultats de cette recherche-évaluation. Les recommandations visent à la fois à résoudre des problèmes inhérents à la conception du programme et des problèmes relatifs à sa mise en œuvre. Ces recommandations gagneraient à être prises en compte en cas d'éventuelle extension du programme.

- **Améliorer la communication du programme vis-à-vis des bénéficiaires, travailleurs sociaux, et des délégations régionales concernant les paramètres du programme**

La communication avec tous les acteurs, les bénéficiaires, les travailleurs sociaux et les délégations régionales, autour des paramètres du programme nécessite un effort pédagogique de communication autour de ses critères, ses objectifs, son fonctionnement ainsi qu'autour du montant de l'allocation et des paiements. De plus, il est nécessaire de diversifier les canaux de communication avec les bénéficiaires, tout en accélérant la refonte de la plateforme AMEN, principalement au niveau du module accès aux citoyens et recours. L'amélioration de la communication autour du programme est susceptible de renforcer l'adhésion et la confiance entre les acteurs du programme et les citoyens/bénéficiaires.

- **Améliorer les mécanismes de communication et de coordination entre les différents niveaux de pouvoir du gouvernement**

L'amélioration de la communication et de la coordination entre les échelons central, régional et local de mise en œuvre du programme est nécessaire au vu des défis constatés par l'étude. L'ensemble des agents en charge de la mise en œuvre du programme doivent avoir une connaissance complète et précise de celui-ci dans tous ses aspects. La diversification des canaux de transmission (documents, vidéos détaillant les démarches) permettra d'harmoniser les procédures et de faciliter la circulation de la bonne information sur les critères, les conditions et les démarches de détermination de l'éligibilité à l'assistance sociale. L'accélération de l'approbation et la publication du texte de lois relatif aux conditions d'éligibilité au programme de l'allocation familiale contribuera également à une meilleure communication entre les différents pouvoirs du gouvernement.

Il est également nécessaire que des remontées régulières d'informations se fassent du niveau local vers le niveau central, afin d'améliorer la mise en œuvre du programme et de réagir rapidement aux dysfonctionnements structurels de celui-ci.

- **Renforcer les capacités techniques et humaines des travailleurs sociaux et assurer leur sécurité**

La majorité des travailleurs sociaux affirment n'avoir jamais bénéficié de formation concernant le programme 6-18 ans. Il est nécessaire de former les travailleurs sociaux sur le système de l'AMEN Social en général et sur le programme 6-18 ans en particulier afin de renforcer leurs capacités en la matière. L'accès aux formations doit obéir à des critères objectifs pour éviter de favoriser les travailleurs sociaux et chefs d'unités opérant dans les régions urbaines du Nord-Est.

De plus, il semble important d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux et d'améliorer leur maillage territorial, en particulier dans les régions rurales où ils sont en sous-effectif chronique. Ils et elles ont également besoin de moyens informatiques renforcés et de véhicules pour leur permettre d'assurer le suivi des familles et de couvrir l'ensemble du territoire relevant de leur compétence, particulièrement en zone rurale.

Finalement, il est important d'élaborer un dispositif de gestion des risques sécuritaires à destination des travailleurs sociaux pour leur permettre d'assurer leurs missions en toute sécurité, d'autant plus qu'il y a une grande prédominance des femmes dans le corps des travailleurs sociaux. Un dispositif particulier gagnerait à être instauré dans les zones faisant face à ces défis (notamment à l'ouest du gouvernorat de Kasserine).

- **Améliorer le système d'information de l'AMEN Social**

L'amélioration du système d'information de l'AMEN Social, comme envisagé dans la refonte prévue, comprend deux volets principaux : 1) une amélioration de sa conception pour passer à une version plus dynamique permettant d'améliorer les croisements et de mettre à jour les données régulièrement au vu des changements fréquents de situations ; 2) une amélioration technique de la base de données pour la rendre accessible de manière continue en rendant possible un fonctionnement hors ligne, et réduire les pannes de systèmes et les blocages à répétition.

- **Améliorer l'efficacité et l'accessibilité du programme en assurant la régularité des paiements et en mettant à la disposition des bénéficiaires des cartes de retrait universelles**

La mise en place d'une régularité dans les paiements permettra d'améliorer le programme en améliorant sa lisibilité pour les bénéficiaires et en augmentant son efficience. La fréquence mensuelle, initialement prévue, est privilégiée par les bénéficiaires, alors que certains travailleurs sociaux plaident pour une fréquence bimestrielle ou trimestrielle qui serait plus réaliste au vu des difficultés observées à respecter la fréquence mensuelle. Par ailleurs, ils favorisent un rythme bimestriel ou trimestriel afin que le montant plus élevé puisse servir à régler des dépenses à plus grand impact au lieu de se fondre dans les petites dépenses quotidiennes. Quel que soit le choix retenu, il est nécessaire d'avoir une fréquence régulière connue par les bénéficiaires et les travailleurs sociaux.

En ce qui concerne la difficulté d'accès aux mandats postaux, une option serait de créer des points de paiement mobile pour les bénéficiaires ruraux. Les cartes de retrait, pour leur part, facilitent le recouvrement de l'allocation pour les bénéficiaires et réduisent la pression sur les bureaux de la Poste. Il est recommandé d'étendre l'utilisation de ces cartes pour les bénéficiaires d'allocations familiales au-delà du TMP (AMG1 et AMG2). Pour ce faire il conviendrait de mettre en œuvre un plan de communication relatif aux cartes de retrait pour apprendre aux bénéficiaires à s'en servir, ainsi que de mettre en place une assistance technique aux personnes âgées ou analphabètes portant sur l'usage de ces cartes et ce, à travers les agents de la poste et/ou des travailleurs sociaux.

- **Reconsidérer l'attribution systématique de l'allocation au père de famille – chef de ménage**

L'étude auprès des travailleurs sociaux, aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain, a révélé que les hommes sont assez largement perçus par ceux-ci comme étant moins responsables et plus susceptibles d'utiliser les allocations à d'autres fins plutôt qu'au bénéfice des enfants et du ménage. Il conviendrait de réaliser une étude socio-économique sur l'effet de l'attribution au père et à la mère sur les dépenses de l'allocation et ses bienfaits sur le ménage afin d'améliorer les résultats du programme d'allocations familiales. Il faudrait également explorer les mesures nécessaires pour l'assouplissement de la procédure permettant de changer l'attributaire du paiement (mère attributaire au lieu du père) en cas de signalement de la part de la mère et de confirmation par une enquête du travailleur social.

- **Établir un circuit universel pour la gestion des réclamations et le promouvoir**

Il est important d'uniformiser la gestion des réclamations selon un processus unique et transparent. La dispersion de la gestion des réclamations entre les échelons local, gouvernorat, régional et national crée beaucoup de confusions, diminue l'efficacité du traitement des réclamations et enfin, affecte la confiance des plaignants vis-à-vis du système. À partir de 2024, la plateforme d'AMEN Social développe un accès en ligne pour les bénéficiaires, grâce auquel ils pourront faire des réclamations. Pour assurer le succès de cette nouvelle mesure, il conviendra d'en informer soigneusement tous les bénéficiaires ainsi que les travailleurs sociaux et chefs d'unités.

- **Intégrer les travailleurs sociaux dans le suivi du programme**

Afin d'améliorer la compréhension globale des objectifs du programme, et de fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de celui-ci, il est nécessaire d'intégrer les travailleurs sociaux dans le suivi du programme. Bien que ce travail soit en cours par le biais de visites sur le terrain avec les unités locales par le MAS et UNICEF, il est recommandé de poursuivre le travail de mise à jour de toutes les unités locales et d'organiser des discussions fréquentes sur l'actualisation des données de suivi avec les travailleurs sociaux.

- **Prendre en compte les facteurs spatiaux**

La mise en œuvre du programme gagnerait à prendre en compte les facteurs spatiaux affectant les bénéficiaires. Il est notamment important d'adapter le processus de paiement dans les zones rurales pour permettre aux bénéficiaires de recevoir l'allocation dans leurs localités, à travers par exemple d'un système de Poste mobile.

- **Revaloriser le montant de l'allocation au regard de la hausse du coût de la vie**

Le montant de l'allocation est jugé faible par les bénéficiaires et la majorité des travailleurs sociaux, en particulier au vu de la hausse du coût de la vie. C'est notamment le cas pour l'allocation 6-18 qui, contrairement au transfert permanent pour le PNAFN, n'a pas été augmentée récemment. Le montant de 50 dinars (voir 83 dinars dans l'enquête téléphonique) par enfant a souvent été considéré comme étant plus approprié. La recherche recommande dès lors une analyse du coût de la vie pour les familles des bénéficiaires de l'AMEN Social, et que l'allocation mensuelle soit révisée sur la base de cette analyse. La valeur des allocations familiales pour le programme 6-18 pourrait également être indexée en lien à l'inflation annuelle (voir à cet égard l'étude du CRES menée en collaboration avec UNICEF : CRES & UNICEF, L'impact de l'inflation sur la pauvreté en Tunisie sur la période 2022-2023, UNICEF : A paraître, Tunis, 2024).

- **Continuer d'œuvrer à la viabilité financière et opérationnelle du programme en explorant l'espace budgétaire**

Bien qu'il y ait une volonté politique, le gouvernement tunisien, au moment de la rédaction de ce rapport, ne dispose actuellement pas de fonds publics spécifiques pour poursuivre ce programme. L'analyse de l'espace budgétaire peut être poursuivie afin d'étudier la faisabilité d'un financement public pour ce programme ainsi que pour d'autres programmes de protection sociale.

Au niveau central, les opérations du programme 6-18 ont été bien intégrées dans les différents processus gouvernementaux. Cependant, la viabilité opérationnelle doit être soutenue par des ressources humaines supplémentaires pour assurer son succès continu.

Acronymes

AMG	Assistance Médicale Gratuite
ATTT	Agence Technique des Transports Terrestres
BMZ	Bundes Ministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und entwicklung (Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du développement)
BRC	Bureau des Relations avec le Citoyen
C4D	Communication for Development
CGPS	Comité générale de la promotion sociale
CNRPS	Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COVID-19	Corona Virus Disease 2019
CRES	Centre de Recherches et d'Etudes Sociales
DT	Dinar Tunisien
EA	Equivalent Adulte
FACE	Funding Authorization and Certificate of Expenditure
FG	Focus Group
INS	Institut National des Statistiques
ISTIS	Institut de Sondage et de Traitement de l'Information Statistique
JO	Journal Officiel
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la Reconstruction)
M&E	Monitoring and Evaluation
MAS	Ministère des Affaires Sociales
PDP	Point de pourcentage
PNAFN	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
QulP	Qualitative Impact Protocol
SBC	Social Behavioural Change
SC	Sans Couverture
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SMS	Short Message Service
TCO	Tunisia Country Office
TMP	Transfert Monétaire Permanent
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
USAID	United States Agency for International Development

Bibliographie

- Banque Mondiale, 'Tunisie Bulletin de Conjoncture Économique', 2023.
- CRES & UNICEF. L'impact de l'inflation sur la pauvreté en Tunisie sur la période 2022-2023. UNICEF : A paraître. 2024.
- CRES & UNICEF. Profil et déterminants de la pauvreté en Tunisie en 2022 : Analyse de l'enquête ménage 2021-2022. UNICEF : A paraître. 2024.
- Institut National de la Statistique, 'Indicateurs de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2023', 2023.
- Institut National de la Statistique, 'Indice des prix à la consommation Base 100 en 2015', janvier 2023.
- Institut National de la Statistique, 'Indice des prix à la consommation Base 100 en 2015', mai 2024.
- Quinones, S., Palermo, T. M., Lukongo, T. M., Luchemba, P., Mitti, R., Devries, K., ... & Kuper, H., 'Disability status and multi-dimensional personal well-being among adolescents in the Southern Highlands Region of Tanzania: results of a cross-sectional study'. BMJ open, 2021, 11(5).
- Tunisie : Impact des mesures de confinement associées à la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants. UNICEF, Juin 2020.

Liste des graphiques

Figure 1	Régimes actuels d'allocations familiales en Tunisie	19
Figure 2	Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires	20
Figure 3	Pourcentage d'enfants bénéficiaires du programme 6-18 ans par type de couverture de l'AMEN Social	28
Figure 4	Augmentation de la couverture des enfants appartenant à la catégorie 'missing middle'	29
Figure 5	Calendrier des paiements 2023-2024	32
Figure 6	Taux de retrait des allocations 6-18 et de rentrée scolaire	34
Figure 7	Nombre d'interactions avec un travailleur social au cours des quatre vagues d'enquête	39
Figure 8	Sources d'information du versement de l'allocation mensuelle par type de ménages	42
Figure 9	Nombre de réclamations au cours des quatre vagues d'enquête	48
Figure 10	Jugement du montant de l'allocation 6-18 par les bénéficiaires	51
Figure 11	Pourcentage de ménages dont les enfants ont consommé au moins quatre catégories d'aliments différents lors des dernières 24 heures	58
Figure 12	Taux de ménages dont l'alimentation des enfants est acceptable (SCA supérieur à 35)	59
Figure 13	Pourcentage de ménages déclarant que la qualité de la nutrition de leurs enfants s'est améliorée depuis le versement de l'allocation 6-18	60
Figure 14	Analyse de l'évolution des liens de causalité dans la nutrition des ménages	61
Figure 15	Taux d'accès aux services de santé pour les enfants	62
Figure 16	Proportion de ménages ayant eu à payer des frais médicaux supplémentaires	63
Figure 17	Conséquences de la crise du secteur de la santé en Tunisie	64
Figure 18	Taux d'inscription par classe d'âge	65
Figure 19	Présence scolaire par classe d'âge	66
Figure 20	Évolution du statut économique des adultes	69
Figure 21	Dépense totale par adulte équivalent (corrigée de l'inflation)	70
Figure 22	Évolution de la répartition du budget des ménages AMEN (en%)	71
Figure 23	Évolution des principales sources de revenu entre les vagues 1 et 4	72
Figure 24	Indice de bien-être des ménages au cours des quatre vagues d'enquête	73

Liste des tableaux

Tableau 1	Acteurs institutionnels du programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans	21
Tableau 2	Migration des bénéficiaires d'une catégorie AMEN à une autre (en %)	30
Tableau 3	Part de l'allocation 6-18 dans la dépense totale des ménages (en %)	69
Tableau 4	Récapitulatif de l'évolution des indicateurs clés	75

Annex 1 : Méthodologie

1.1. Objectifs et questions de recherche

D'une manière générale, cette recherche a deux objectifs principaux. Le premier est d'étudier la fidélité de la mise en œuvre du programme par rapport à son design original, sa performance opérationnelle, sa pertinence, son acceptabilité et sa durabilité pour les différentes parties prenantes. Pour ce faire, cette recherche analyse les divers éléments du programme : l'enregistrement, le mécanisme de paiement, les processus de gestion des cas ainsi que les processus de règlement des réclamations, les processus de suivi et évaluation et la communication interne et externe du programme. Elle examine également les catalyseurs, les obstacles, les contraintes et les défis rencontrés aux différentes étapes de la mise en œuvre et en prenant en compte un large éventail de domaines, tels que la capacité institutionnelle, la coordination, les problèmes auxquels sont confrontés les responsables de la mise en œuvre aux différents niveaux de gouvernance ainsi que la durabilité opérationnelle et financière.

Le deuxième objectif de la recherche est de déterminer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les résultats du programme sur les ménages bénéficiaires des prestations pour enfants de 6 à 18 ans. Pour ce faire, la recherche examine de multiples domaines en rapport avec les conditions de vie des bénéficiaires identifiés comme des indicateurs clés du progrès des ménages vulnérables (pour une description détaillée, voir le chapitre 2). L'utilisation d'une approche méthodologique mixte permet d'approfondir l'appréciation des expériences vécues au sein de chaque catégorie de bénéficiaires de l'AMEN Social. En intégrant les deux méthodes de cette manière, cette étude a cherché à fournir une analyse équilibrée, dans laquelle la triangulation peut apporter une plus grande fiabilité aux résultats présentés.

Ces deux objectifs ont donné lieu à trois questions de recherche principales auxquelles les analyses qualitatives et quantitatives s'attacheront à apporter des réponses :

1. Le programme a-t-il été mis en œuvre comme prévu et quelle a été sa performance opérationnelle ?
2. Qu'en est-il de sa pertinence, de son acceptabilité et de sa durabilité pour les différentes parties prenantes du Programme ?
3. Comment le comportement et le niveau de vie des ménages bénéficiaires des allocations familiales pour les 6-18 ans ont-ils évolué au cours de l'année 2023/2024 ?

1.2. Design de l'enquête quantitative

Une enquête téléphonique longitudinale a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages bénéficiaires AMEN Social ayant des enfants de 6-18 ans. L'enquête est composée de quatre vagues d'entretiens réalisées au cours de douze mois avec les mêmes ménages afin de suivre l'évolution des bénéficiaires au cours du temps.

1.2.1. Stratégie d'échantillonnage

La population de l'enquête est composée de ménages bénéficiaires du programme AMEN Social ayant au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans. La taille de l'échantillon minimal est déterminée par la formule suivante :

$$n = \frac{((z^2 \times p \times q) + ME^2)}{(ME^2 + z^2 \times p \times \frac{q}{N})} \times d \quad (1)$$

Où :

- **n** est la taille de l'échantillon au sein de la strate
- **N** est la taille de la population totale de la strate
- **z** est le niveau de confiance de 95% (1,96)
- **ME** est la marge d'erreur fixée à 10%
- **p** est la proportion prévue de ménages présentant la caractéristique voulue (0,5)
- **q**=1-**p**
- **d** est l'effet de structure (**d**=1 s'il n'y a pas d'effet de structure)

La répartition des bénéficiaires AMEN Social au sein des différentes catégories d'allocataires (PNAFN, AMG1, et AMG2) et entre les régions d'après les données du Ministère des Affaires Sociales (MAS) est présentée dans le Tableau A1.

Tableau A1: Répartition de la population totale des ménages bénéficiaires AMEN ayant des enfants de 6-18 ans selon la région et le type de bénéficiaire

Région	PNAFN	AMG1	AMG2	Nombre total
District de Tunis	5747	5328	13713	24788
Nord-Est	5330	4007	17866	27203
Nord-Ouest	9340	7357	29513	46210
Centre-Est	6115	5966	28048	40129
Centre-Ouest	11242	9937	36714	57893
Sud-Est	4675	4134	15322	24131
Sud-Ouest	5113	4233	8796	18142
Total	47562	40962	149972	238496

En appliquant la formule décrite dans l'équation 1 à ces données, on obtient un échantillon minimal de 2012 ménages au total. Cependant, du fait que certains ménages s'étaient vus associés à la mauvaise région, et donc à la mauvaise strate d'échantillonnage, des entretiens supplémentaires ont été conduits afin d'assurer une représentativité statistique suffisante au sein de chaque strate. La répartition finale de l'échantillon initial (pour la vague 1), comptant 2239 ménages au total, est rapportée dans le Tableau A2.

Tableau A2: Répartition de l'échantillon initial selon la région et le type de bénéficiaire

Région	PNAFN	AMG1	AMG2	Nombre total
District de Tunis	95	95	96	
Nord-Est	190	95	122	407
Nord-Ouest	100	90	97	287
Centre-Est	96	96	97	289
Centre-Ouest	96	95	105	296
Sud-Est	175	80	129	384
Sud-Ouest	96	95	99	290
Total	848	646	745	2239

L'échantillon final a été collecté à partir de la population totale des ménages éligibles, les enquêteurs ayant accès au registre du Ministère des Affaires Sociales (MAS). Il convient de noter que 4296 appels ont été nécessaires pour collecter l'échantillon final, soit un taux de réponse de 52%. Les ménages appelés ont été préalablement sélectionnés aléatoirement dans chacune de leur strate d'origine. En plus de l'échantillon initiale de 2012 ménages, plusieurs listes de secours ont aussi été constituées afin d'anticiper les non-réponses. Aucune différence dans la probabilité pour un répondant de terminer l'entretien n'est observée selon les caractéristiques pré-enquête des bénéficiaires (tableau A3), sauf pour les répondants AMG1 pour lesquels le nombre d'enfants âgés de 6 à 18 ans est positivement corrélé à la complétion de l'entretien.

Tableau A3: Déterminants de la participation à l'enquête

	Appels répondus					Entretiens réalisés				
	PNAFN		AMG1		AMG2	PNAFN		AMG1		AMG2
N. élèves	-0.011	*	-0.003		0.003	-0.003		0.004		-0.004
	(0.005)		(0.005)		(0.004)	(0.017)		(0.018)		(0.017)
Nombre d'enfants (6-18 ans)	-0.002		0.003		-0.002	0.012		0.041	**	-0.002
	(0.005)		(0.003)		(0.005)	(0.013)		(0.012)		(0.013)
Centre-Est	-0.003		-0.000		0.019	0.004		0.011		-0.010
	(0.025)		(0.011)		(0.021)	(0.052)		(0.052)		(0.051)
Centre-Ouest	-0.016		-0.009		-0.017	-0.024		0.020		0.029
	(0.024)		(0.008)		(0.016)	(0.052)		(0.052)		(0.051)
Nord-Est	-0.035		0.018		-0.020	0.035		0.006		-0.027
	(0.020)		(0.015)		(0.015)	(0.046)		(0.052)		(0.048)
Nord-Ouest	-0.004		0.019		-0.027	-0.019		0.028		0.032
	(0.025)		(0.015)		(0.014)	(0.051)		(0.052)		(0.052)
Sud-Est	-0.027		0.014		-0.024	0.023		-0.010		-0.001
	(0.021)		(0.014)		(0.014)	(0.046)		(0.052)		(0.048)
Sud-Ouest	-0.053	**	0.023	*	-0.033	0.010		0.019		0.088
	(0.019)		(0.015)		(0.013)	(0.053)		(0.052)		(0.055)
Intercept	0.087	**	0.012		0.030	* 0.511	**	0.448	**	0.524
	(0.020)		(0.011)		(0.014)	(0.043)		(0.045)		(0.044)
Nombre d'observation	1593		1281		1421	1593		1281		1421

Note : Regression OLS. La région de Tunis est la région de référence. Pondération selon la probabilité d'échantillonnage inversée utilisée. Les erreurs standards entre parenthèses sont agrégées au niveau des strates d'échantillonnage : ** p<.01, * p<.05

Afin de garantir la représentativité de l'échantillon par rapport à la population d'origine, des coefficients d'extrapolation²⁵, définis au niveau de la strate d'échantillonnage (catégorie de bénéficiaires-région) sont appliqués aux diverses analyses. Ces coefficients sont actualisés à chaque vague afin de prendre en compte l'attrition, et présentés dans le Tableau A4.

Tableau A4: Coefficients d'extrapolation

Région	Vague	PNAFN	AMG1	AMG2
Centre-Est	1	63.7	62.1	289.2
	2	66.5	65.6	295.2
	3	67.2	66.3	318.7
	4	69.5	70.2	322.4
Centre-Ouest	1	117.1	104.6	349.7
	2	120.9	116.9	374.6
	3	122.2	118.3	378.5
	4	124.9	138	407.9
District de Tunis	1	60.5	56.1	142.8
	2	63.2	59.9	149.1
	3	63.2	59.2	149.1
	4	64.6	61.2	155.8
Nord-Est	1	28.1	42.2	146.4
	2	28.8	45.5	151.4
	3	29.4	45	159.5
	4	30.1	47.7	173.5
Nord-Ouest	1	93.4	81.7	304.3
	2	95.3	88.6	310.7
	3	96.3	94.3	343.2
	4	98.3	98.1	355.6
Sud-Est	1	26.7	51.7	118.8
	2	26.7	55.1	125.6
	3	28.5	58.2	133.2
	4	29	66.7	144.5
Sud-Ouest	1	53.3	44.6	88.8
	2	55	51.6	90.7
	3	55.6	51.6	92.6
	4	58.1	55.7	97.7

²⁵ Les coefficients d'extrapolation sont obtenus en divisant le nombre de ménages interrogés (Table A2) par la population totale des ménages bénéficiaires (Table A1) de chaque strate.

1.2.2. Collecte de données et questionnaire

La collecte des données d'enquête sur l'allocation 6-18 mise en place à partir de juillet 2022 a été réalisée par un bureau spécialisé national, ISTIS, ayant une grande expérience dans ce domaine en Tunisie. Cette enquête est composée de quatre vagues consécutives entre février 2023 et mars 2024 (Tableau A5). Il convient de noter que l'enquête porte sur des ménages ayant déjà commencé à bénéficier du programme et ne permet donc pas d'observer la situation des ménages avant de recevoir le soutien d'AMEN Social.

Tableau A5: Dates des différentes vagues de collecte de données

	Date de début	Date de fin
Vague 1	28 février 2023	14 avril 2023
Vague 2	9 juin 2023	5 juillet 2023
Vague 3	8 novembre 2023	26 décembre 2023
Vague 4	12 février 2024	18 mars 2024

Les entretiens ont été conduits exclusivement par téléphone et en arabe par une équipe composée de 10 téléopératrices et deux contrôleurs de qualité. Deux journées de formation ont été dispensées par UNICEF Innocent aux équipes d'ISTIS en février 2023, avant le début de la première vague d'enquête, afin de s'assurer de la maîtrise du questionnaire par les téléopératrices. UNICEF Innocent a aussi effectué un contrôle de conformité du questionnaire digitale utilisé pour la collecte de données par rapport au questionnaire originel développé par l'UNICEF. Bien que le nombre de questions ait légèrement évolué d'une vague à l'autre (plus de détails dans le paragraphe suivant), la durée moyenne des entretiens téléphoniques oscille entre 25 et 45 minutes en fonction de la taille du ménage.

L'enquête portant sur les ménages AMEN Social avec au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans est composé de six modules principaux décrits dans le Tableau A6.

Tableau A6: Modules de l'enquête quantitative

Module	Description
Module 1 : caractéristiques individuelles	Ce module concentre l'ensemble des questions relatives aux membres du ménages, incluant les sections suivantes : (i) caractéristiques démographiques (e.g. âge, genre, relation avec le chef de famille, situation maritale), (ii) niveau d'éducation et la scolarité (pour les 6-18 ans), et (iii) santé. Les caractéristiques invariables au cours du temps telles que le genre ne sont enregistrées qu'une seule fois.
Module 2 : Conditions de vie et bien-être	Ce module se focalise sur les ressources, les dépenses, et le bien-être des ménages.
Module 3 : Conditions de vie et bien-être des enfants	Ce module comporte l'ensemble des questions portant sur la nutrition des enfants ainsi que sur l'accès à la santé. Des questions relatives à la fréquence de consommation de certains aliments, ainsi qu'aux stratégies adoptées par les ménages pour faire face à des situations de manques alimentaires, ont été introduites à partir de la deuxième vague.
Module 4 : Accès au programme AMEN Social	Ce module comprend les questions ayant attiré au statut AMEN Social du ménage, y compris le régime dont il dépend.

Module	Description
Module 5 : Couverture des allocations enfants de 6-18 ans	Ce module renseigne les informations concernant les versements de l'allocation 6-18 et de l'allocation de rentrée scolaire par le bénéficiaire, y compris le nombre, date, et montant des retraits, ainsi que l'opinion du bénéficiaire sur l'apport de ces allocations. Les questions relatives à l'allocation de rentrée scolaire n'ont été posées que lors des vagues 1 et 3, ces dernières ayant eu lieu peu de temps après les rentrées scolaires 2022/2023 et 2023/2024.
Module 6 : Gestion du programme	Ce dernier module porte sur les interactions du bénéficiaire avec les divers éléments du programme, telles que la source d'information sur la disponibilité des versements d'allocations, le contact avec un travailleur social, le recours aux réclamations, et la satisfaction globale quant à l'allocation familiale 6-18.

1.2.3. Attrition et caractéristiques de l'échantillon

Au cours de l'enquête, l'attrition a, constamment, augmenté entre chaque vague pour atteindre 12% lors de la dernière vague par rapport à l'échantillon initial, soient 1975 ménages restant sur 2239. Les corrélations entre la propension des ménages à quitter l'enquête et leurs principales caractéristiques sont décrites dans le Tableau A7. Au niveau de l'ensemble des bénéficiaires AMEN Social, mise à part une propension à sortir de l'échantillon légèrement inférieur dans les familles nombreuses (comptant six membres ou plus), le taux d'attrition est principalement déterminé par l'origine géographique (Tunis étant la région de référence) et le régime AMEN dont les ménages dépendent, les allocataires PNAFN étant plus propices à participer à l'intégralité des quatre vagues d'enquête que leurs homologues AMG1 et AMG2. Un constat similaire s'applique aux bénéficiaires PNAFN pris séparément, bien que le genre du chef de ménage joue également un rôle dans la probabilité d'attrition de cette catégorie, les ménages dirigés par une femme ont une chance moindre d'arrêter de participer à l'enquête. En revanche, aucune différence statistique n'apparaît entre les ménages ayant pris part aux quatre vagues d'enquête et ceux ayant abandonné en chemin pour les catégories AMG1 et AMG2.

Tableau A7: Déterminants de l'attrition entre les vagues 1 et 4

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
Rural	0.021		-0.009		-0.000		0.063	
	(0.017)		(0.013)		(0.036)		(0.029)	
CD Femme	0.010		-0.026		0.033		-0.020	
	(0.020)		(0.011)		(0.038)		(0.091)	
Age CD	0.001		0.001		0.002	*	0.001	
	(0.001)		(0.001)		(0.001)		(0.003)	
CD - Ed. primaire	0.174	**	0.085	**	0.180	**	0.168	**
	(0.023)		(0.005)		(0.038)		(0.014)	
CD - Ed. collège	0.185	**	0.080	*	0.191	*	0.193	**
	(0.031)		(0.027)		(0.060)		(0.034)	
CD - Ed. secondaire	0.195	**	0.083	**	0.233	**	0.189	**
	(0.027)		(0.022)		(0.032)		(0.026)	
CD - Ed. universitaire	0.141	*	0.010		0.404		0.110	
	(0.055)		(0.012)		(0.223)		(0.082)	

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
Nombre d'adultes	0.021		-0.009		-0.000		0.063	
	(0.017)		(0.013)		(0.036)		(0.029)	
AMG1	0.118	**						
	(0.026)							
AMG2	0.088	**						
	(0.018)							
Intercept	-0.137	*	0.005		-0.073		-0.094	
	(0.054)		(0.064)		(0.100)		(0.115)	
Nombre d'observations	1976		719		575		682	
Note : Régression OLS. La région de Tunis est la région de référence. Pondération selon la probabilité d'échantillonnage inversée utilisée. Les erreurs standards entre parenthèses sont agrégées au niveau des strates d'échantillonnage : ** p<.01, * p<.05								

Le Tableau A8 présente les statistiques descriptives des ménages lors des quatre vagues d'enquête. La grande majorité des indicateurs sont stables au cours des vagues successives d'enquête. Au niveau des caractéristiques individuelles, l'échantillon originel compte légèrement plus de femmes que d'hommes (51%) et la moyenne d'âge se situe autour de 27 ans. En ce qui concerne la présence d'handicaps, défini comme la difficulté des individus à effectuer certaines actions²⁶, des disparités importantes sont observées entre les différents régimes d'allocataires avec 11% d'individus porteurs de handicap dans la catégorie PNAFN contre 7% et 4% dans les catégories AMG1 et AMG2. Le taux d'enfants scolarisés (inscrits à l'école) est proche de 100% parmi les 6-12 ans et atteint 86% chez les 13-18 ans. L'assiduité des élèves inscrits à l'école est également élevée, oscillant entre 93% et 96% en fonction des classes d'âge.

En ce qui concerne les caractéristiques du ménage, les foyers AMEN Social comptent en moyenne 5 membres et sont en majorité situés en zones rurales (67%), même si cette proportion est légèrement plus basse parmi les bénéficiaires AMG1 (53%). Des écarts importants sont constatés dans la part de ménages dont la cheffe de ménage est une femme, cette proportion variant de 3% chez les AMG2 à 22% chez les AMG1 et 31% chez les PNAFN. Les chefs de ménage sont en moyenne âgés de 48 ans, ce chiffre montant à 50 ans dans les catégories PNAFN et AMG1. Si la proportion de ménages dont le chef de famille a validé l'enseignement primaire se situe juste sous les 30% dans les foyers dépendants des régimes PNAFN et AMG1, ce pourcentage monte à 38% chez les allocataires AMG2. Les ménages ont entre deux et trois enfants, principalement entre 6 et 18 ans, ce qui est consubstantiel aux critères d'éligibilité de l'enquête. Enfin, 20% des ménages sont détenteurs de la carte d'handicap pour au moins un de leurs enfants (statistique collectée seulement à partir de la deuxième vague), avec des différences notables entre les trois catégories d'allocataires - les ménages PNAFN et AMG1 sont plus nombreux à posséder une telle carte – et d'une vague à l'autre.

²⁶ D'après Quinones et al. (2021), est considérée comme handicapée toute personne éprouvant beaucoup de difficultés, ou étant incapable d'effectuer au moins une des actions suivantes : voir, entendre, parler, s'habiller, se concentrer, et marcher.

Tableau A8: Profil des participants à l'enquête

	VAGUE 1						VAGUE 3						VAGUE 4					
	AMEN	PNAFN	AMG1	AMG2	N		AMEN	PNAFN	AMG1	AMG2	N		AMEN	PNAFN	AMG1	AMG2	N	
Caractéristiques individuelles																		
Femme	51%	53%	52%	51%	11386		51%	53%	51%	51%	10889		52%	53%	52%	51%	10573	10080
Age	26.7	27.6	28.3	26.1	11386		26.8	27.5	28.4	26.1	10889		26.7	27.6	28.3	26.0	10573	10080
Porteur de handicap (questionnaire)	6%	11%	7%	4%	10884		6%	11%	7%	4%	10408		6%	11%	7%	4%	10116	9640
Scolarisé (6-12 ans)	100%	100%	100%	100%	2428												2326	
Scolarisé (13-18 ans)	86%	86%	87%	86%	2158												2028	
Présence scolaire (6-12 ans)	96%	92%	95%	97%	2421		96%	92%	95%	97%	2312		96%	93%	97%	97%	2319	2247
Présence scolaire (13-18 ans)	93%	91%	95%	93%	1887		93%	91%	95%	93%	1804		94%	93%	96%	94%	1752	1668
Caractéristiques du ménage																		
Taille du ménage	5.1	5.1	5.1	5.2	2239		5.1	5.1	5.1	5.2	2137		5.1	5.1	5.1	5.2	2077	1975
Rural	64%	62%	53%	67%	2239		64%	62%	53%	67%	2137		64%	62%	54%	67%	2077	1975
Chef de ménage Femme	12%	31%	22%	3%	2239		12%	31%	22%	3%	2137		12%	31%	20%	4%	2077	1975
Age du chef de ménage	47.8	49.8	50.2%	46.5	2238		47.8	49.7	50.4	46.5	2137		47.7	49.8	50.3	46.5	2077	1973
Education chef de ménages > primaire	34%	29%	28%	38%	1976		34%	29%	27%	38%	1887		34%	29%	28%	38%	1832	1742
Chef de ménage actif	83%	56%	76%	95%	2239		84%	56%	76%	95%	2137		84%	56%	75%	95%	2077	1975
Nombre d'enfants 0-5 ans	0.4	0.3	0.2	0.5	2239		0.4	0.3	0.2	0.5	2137		0.4	0.2	0.2	0.4	2077	1975
Nombre d'enfants 6-12 ans	1.2	1.0	1.0	1.3	2239		1.2	1.0	1.0	1.3	2137		1.2	1.0	1.0	1.4	2077	1975
Nombre d'enfants 13-18 ans	0.9	1.1	1.1	0.7	2239		0.9	1.1	1.1	0.8	2137		0.9	1.1	1.1	0.8	2077	1975
Présence enfant(s) porteur(s) de handicap	7%	13%	9%	5%	2239		7%	12%	9%	5%	2137		7%	12%	9%	4%	2077	1975
Détenteur de la carte handicap					2239		16%	27%	24%	10%	2137		13%	21%	21%	11%	2077	1975

1.2.4. Le traitement et l'analyse de données quantitatives

L'enquête des ménages portant uniquement sur le suivi de bénéficiaires AMEN Social (i.e. pas de collecte de données pré-programme) au cours du temps et n'incluant pas de groupe contrôle (i.e. des ménages similaires non- bénéficiaires), l'analyse consiste à estimer l'évolution des indicateurs clefs en comparant la valeur moyenne de ces indicateurs entre les vagues 1 et 4. Les vagues intermédiaires (2 et 3) ne sont pas incluses afin d'éviter les possibles biais dû à la saisonnalité de l'évolution des indicateurs. En effet, des facteurs tels que la disponibilité de certains aliments ou la prévalence de certaines maladies fluctuent au cours d'une année, influençant ensuite les indicateurs de nutrition et de santé dont ils sont dérivés. Une comparaison des quatre vagues d'enquête est présentée dans le rapport d'analyse de la vague 4²⁷. La magnitude de l'évolution est estimée en appliquant la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) avec l'équation suivante :

$$I_{mrt} = \alpha + \beta T_t + X'_m \rho + \omega_i + \mu_r + \varepsilon_{mrt} \quad (1)$$

Où I_{mrt} est la valeur de l'indicateur I pour le ménage m résidant dans la région r mesurée à la date t (vague 1 ou vague 4²⁸), T_t est une variable binaire égale à zéro lors de la première vague pour laquelle l'indicateur I a été collecté, et à un lors de la dernière vague pour laquelle l'indicateur est disponible, X_m est un vecteur de caractéristiques du ménage servant de variables de contrôle²⁹, ω_i est un effet-fixe capturant le régime AMEN Social auquel le ménage m appartenait lors de l'échantillonnage³⁰, μ_r est un effet-fixe région, et ε_{mrt} est le terme d'erreur. L'évolution de la moyenne de l'indicateur I au cours de la période T est capturée par le paramètre β . Toutes les régressions sont pondérées par l'inverse de la probabilité d'échantillonnage (i.e. $1/ce$ où ce est le coefficient d'extrapolation), et les erreurs standard sont groupées au niveau de la strate d'échantillonnage.

Il est important de noter que l'estimation du paramètre β ne saurait être interprétée comme un effet causal du programme AMEN Social. En effet, l'absence de groupe contrôle (c'est-à-dire un échantillon d'individus similaires aux bénéficiaires AMEN Social mais n'ayant pas accès au programme) prévient toute estimation rigoureuse de l'impact causal du programme. L'évolution des indicateurs-clés estimée par le paramètre β ne peut pas être uniquement attribuée au programme AMEN Social, dans la mesure où ce paramètre capture la somme de tous les chocs ou interventions auxquels les ménages ont été confrontés entre les différentes vagues d'enquête. Cela inclut donc, en plus du programme AMEN Social, l'impact des facteurs contextuels (inflation, sécheresse) et temporels.

L'analyse de la corrélation entre les facteurs contextuels et l'évolution des indicateurs-clés conduite dans la section 7 utilise une approche similaire en ajoutant un terme d'interaction entre le facteur en question et la variable T_t à l'équation 1 :

$$I_{mrt} = \alpha + \beta T_t + \gamma F_m + \lambda T_t \times F_m + X'_m \rho + \omega_i + \mu_r + \varepsilon_{mrt} \quad (2)$$

Dans l'équation 2, β indique l'évolution de la moyenne de l'indicateur I entre les vagues 1 et 4 pour le groupe de référence (i.e. le groupe pour lequel la valeur du facteur F_m est égale à zéro), alors que $\beta + \lambda$ correspond à l'évolution de l'indicateur I pour le groupe dont la valeur de F_m est égale à un. Comparer ces deux mesures permet donc d'identifier lequel des deux groupes a connu l'évolution la plus importante au niveau de l'indicateur I .

²⁷ Disponible sur demande.

²⁸ La période de mesure de l'évolution de l'indicateur peut parfois changer, si l'indicateur a été collecté pour la première fois lors d'une vague ultérieure à la première, ou antérieure à la dernière.

²⁹ Les variables contrôlées mesurées à la vague 1 sont les suivantes : zone de résidence (rurale/urbaine), sexe du chef de ménage, âge du chef de ménage, niveau d'éducation du chef de ménage, et nombre d'adultes dans le foyer.

³⁰ Le choix de n'utiliser que la catégorie AMEN Social d'origine est motivée par la volonté de conserver l'échantillon de chaque catégorie constant au cours des quatre vagues, afin que les résultats reflètent l'évolution des indicateurs et non le changement dans la composition de l'échantillon au niveau de la strate.

1.3. Design de l'enquête qualitative

La composante qualitative de cette recherche a été menée au travers de deux approches différentes. L'évaluation de la mise en œuvre, d'abord, vise à répondre aux questions de recherche 1 et 2 en s'intéressant à la fidélité de la mise en œuvre du programme par rapport à sa conception originale. Pour l'évaluation de la mise en œuvre, les données ont été recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés, de discussions avec des groupes cibles et d'observations.

La deuxième composante qualitative, le Qualitative Impact Protocol (QulP), a été utilisée pour répondre à la question de recherche 3, c'est-à-dire la question de recherche liées aux résultats du programme, visant à évaluer les changements perçus dans les ménages bénéficiaires du point de vue des hommes et des femmes.

Le QulP est une approche d'évaluation qui s'appuie sur une analyse de contribution, une méthode d'évaluation qui vise à identifier et attribuer les effets d'une intervention ou d'un programme sur les résultats observés, pour évaluer et examiner les mécanismes de causalité ou les théories de changement existantes. Pour ce faire, cette approche méthodologique cherche à recueillir des données et des informations concernant les résultats d'une intervention directement auprès des bénéficiaires visés, en collectant des déclarations narratives causales dans des domaines sélectionnés (voir sélection des domaines section 1.3.2). Ces domaines ont été choisis pour refléter les indicateurs utilisés dans l'enquête quantitative afin de compléter les résultats quantitatifs par des descriptions causales approfondies. Bien que la méthodologie QulP ne cherche pas à quantifier l'impact et ne fournit pas d'effets de traitement ou de résultats statistiquement représentatifs, elle permet de mettre en évidence et de présenter des preuves et des récits autour des changements relatifs aux domaines de vie étudiés et de vérifier les conséquences d'une intervention donnée, en l'occurrence le programme d'allocations familiales des 6-18 ans.

1.3.1. Techniques de collecte des données et échantillonnage

Evaluation de la mise en œuvre

L'évaluation de la mise en œuvre s'appuie principalement sur des données qualitatives pour évaluer le programme. Celles-ci ont été collectées au moyen de deux exercices qualitatifs distincts : (i) des entretiens avec des informateurs clés impliqués dans la mise en œuvre du programme à ses différents niveaux, et, (ii) des focus groups avec des bénéficiaires et des travailleurs sociaux dans deux régions – l'une urbaine (Tunis) et l'autre rurale (Kasserine). Les régions retenues pour cette étude ont été sélectionnées sur la base de discussions avec UNICEF Tunisie et tiennent compte du niveau de densité de la population, du niveau de pauvreté ainsi que du niveau d'éducation. Ces choix sont justifiés par la volonté d'explorer l'ensemble des facteurs qui peuvent potentiellement affecter la mise en œuvre du programme d'allocations familiales 6-18 ans en Tunisie.

Tout d'abord, quinze entretiens semi-directifs ont été conduits avec des informateurs clés. Cinq entretiens ont été réalisés au niveau central avec des responsables et des parties prenantes impliqués dans la conception et la mise en œuvre du programme (deux représentants de l'UNICEF en Tunisie, deux représentants du MAS et un représentant du BRC). Au niveau régional, deux entretiens ont été menés avec des informateurs clés responsables de la mise en œuvre dans la région de Kasserine et à Tunis, et au niveau local, trois entretiens avec des informateurs clés responsables de la mise en œuvre ont été menés dans chacune des localités choisies. Les titres précis de leur fonction ne sont pas, dans l'intérêt de l'anonymat, énoncés ici.

Les informateurs clés au niveau central ont été identifiés puis sélectionnés lors de réunions préparatoires avec le personnel de l'UNICEF. Les informateurs clés aux niveaux régional et local ont ensuite été sélectionnés en fonction des régions retenues. Les informateurs clés ont été sélectionnés dans des localités

spécifiques en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur contribution directe au processus de mise en œuvre avec l'aide du bureau national de l'UNICEF en Tunisie et du MAS. Le nom de ces localités ne sont pas précisés dans le présent rapport afin de préserver l'anonymat des personnes participantes. Douze Focus Groups ont été menés dans le cadre de cette étude. Six se sont tenus dans des localités rurales de Kasserine et six autres à Tunis. Dans chacune des deux régions, quatre groupes de discussion ont été organisés avec des bénéficiaires qui ont été identifiés et sélectionnés avec l'aide du Comité Général de la Promotion Sociale (CGPS) par l'intermédiaire des unités locales. Ces groupes étaient composés de 8 à 12 répondants. La constitution des focus group a été opérée en fonction du genre dans le but de réduire les biais potentiels résultant des normes culturelles dans les groupes mixtes. Les deux autres groupes de discussion ont été organisés avec des travailleurs sociaux de l'unité locale, et se composait de 4 à 8 répondants, un nombre plus faible en raison de la disponibilité limitée de travailleurs sociaux dans chaque unité locale.

Tableau A9: Entretiens et focus groups réalisés

Type	Profil des personnes interrogées	Nombre d'entretiens/focus groups réalisé
Évaluation de la mise en œuvre		
Entretiens avec des informateurs clés	Responsables de la mise en œuvre du programme au niveau central/national , les parties prenantes impliquées dans la conception du programme	5
	Responsables de la mise en œuvre au niveau régional à Tunis	2
	Responsables de la mise en œuvre au niveau régional à Kasserine	2
	Responsables de la mise en œuvre du programme au niveau local/rural à Kasserine	3
	Responsables de la mise en œuvre du programme au niveau local/urbain à Tunis	3
Focus groups	Bénéficiaires en zone urbaine à Tunis (8-12 participants)	4
	Bénéficiaires en zone rurale à Kasserine (8-12 participants)	4
	Travailleurs sociaux en zone urbaine à Tunis (4-8 participants)	2
	Travailleurs sociaux en zone rurale à Kasserine (4-8 participants)	2

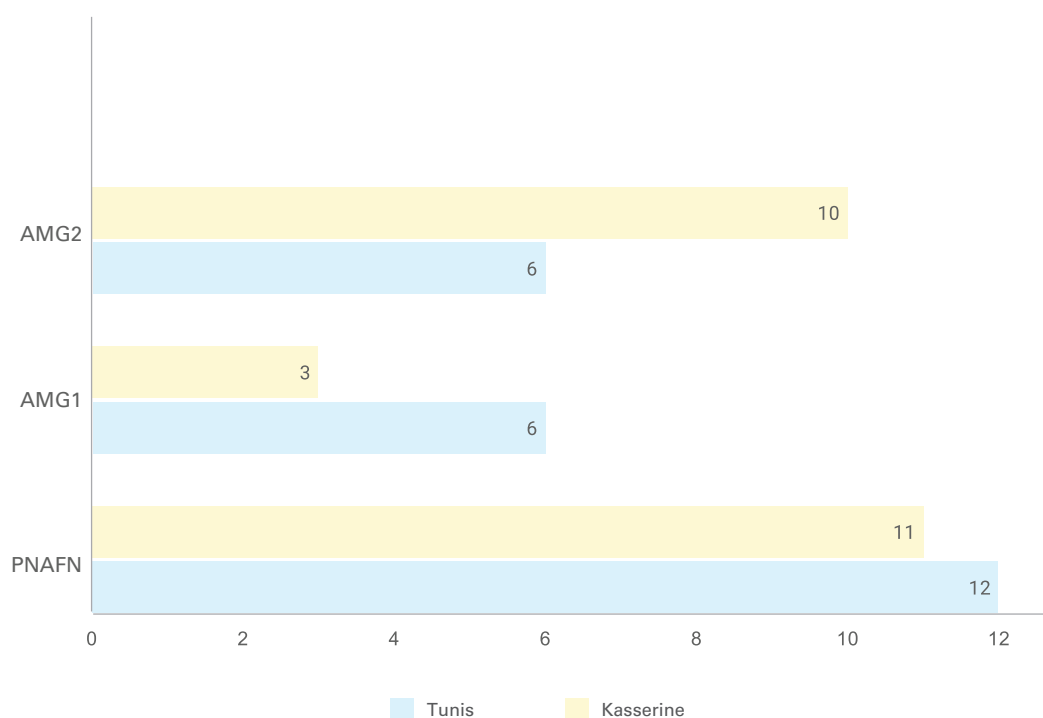
QulP

Un échantillon standard QulP est composé de 24 entretiens approfondis. Pour tenir compte de la variation entre les deux différents gouvernorats choisis, l'échantillon QulP a choisi deux unités QulP, ce qui signifie 48 entretiens structurés (pour couvrir deux lieux d'étude distincts). Deux régions ont été sélectionnées pour la réalisation de l'étude du programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans : la région de Tunis (zone urbaine) et la région de Kasserine (zone rurale). Les lieux spécifiques ont été omis dans ce rapport afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées. L'échantillonnage visait à comprendre les différences que la situation géographique, les niveaux de pauvreté et le niveau d'alphabétisation peuvent jouer dans la médiation de l'impact des paiements des allocations familiales sur les domaines choisis pour la recherche. Le quartier choisi à Tunis est surpeuplé, avec des taux de pauvreté élevés, tandis que les endroits choisis à Kasserine sont principalement des zones rurales, avec de longues distances pour se rendre aux services publics tels que les écoles et les hôpitaux.

Afin d'étudier les résultats du programme d'allocations familiales sur les ménages et les enfants, l'échantillon a été divisé en fonction de plusieurs facteurs démographiques et géographiques pour permettre la plus grande diversité possible. Ainsi, dans les deux sites, les 24 entretiens individuels ont été répartis entre les trois catégories AMEN Social (AMG1, AMG2 et PNAFN), selon le sexe de la personne interrogée, et enfin selon l'âge des enfants afin de garantir un nombre égal d'enfants de plus et de moins de 12 ans.

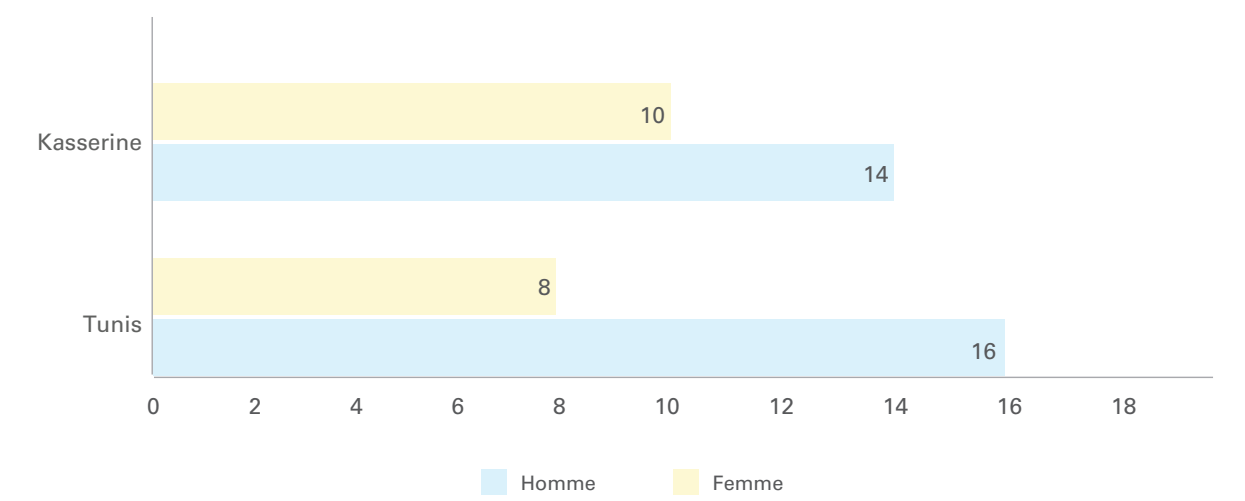
En raison de difficultés rencontrées sur le terrain lors de la collecte des données, la structure de l'échantillon n'a pas été respectée. Comme l'indique la figure A1, il y a eu une importante surreprésentation des répondants du PNAFN dans les deux localités. Au lieu des 16 bénéficiaires du PNAFN suggérés, l'étude en comprend 23.

Figure A1: Répartition de l'échantillon par catégorie de l'AMEN Social



De même, les hommes sont surreprésentés dans l'échantillon, ce qui est particulièrement important à Tunis, où le nombre d'hommes interrogés est presque deux fois plus élevé que celui des femmes. Ceci représente une limite de l'étude, nous y reviendrons.

Figure A2: Répartition par genre en fonction du lieu de la recherche QulP



1.3.2. Guides d’entretien

Les guides d’entretien semi-structurés pour les entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion ont été conçus pour répondre aux questions de recherche et ont permis de structurer l’interaction globale avec les participants. Les guides ont d’abord été conçus en français, puis traduits en arabe par ISTIS. Les outils ont été examinés, testés en situation réelle et réajustés au cours de la formation des chercheurs préalable à la collecte de données.

Évaluation de la mise en œuvre

Les quatre guides d’entretiens qui ont été utilisés pour l’évaluation de la mise en œuvre ont été conçus en grande partie autour de certains ou de l’ensemble des thèmes inclus dans le tableau ci-dessous. Pour les entretiens avec les informateurs clés aux niveaux supérieurs, la recherche a davantage porté sur les résultats opérationnels de haut niveau, tandis qu’au niveau local, les entretiens ont principalement exploré les pratiques liées à la mise en œuvre du programme. De même, les groupes de discussion étaient principalement axés sur les perceptions des bénéficiaires à l’égard des éléments de conception du programme, principalement résumés dans le domaine « Processus de mise en œuvre » ci-dessous.

Tableau A10: Thèmes utilisés pour les entretiens

Domaine	Description
Organisation de la mise en œuvre	La manière dont le répondant est impliqué dans le programme et la mesure dans laquelle il considère que le programme a été fidèlement mis en œuvre.
Processus de mise en œuvre	Explorer les différents aspects de la mise en œuvre concernant la communication, la structure opérationnelle, les paiements, l'éligibilité et le suivi du projet.
Forces et faiblesses	Explorer les points de vue des personnes interrogées sur les forces et les faiblesses du programme.
Facteurs contextuels	Comment le contexte social, économique et politique, a-t-il affecté la mise en œuvre du programme.

Domaine	Description
Leçons apprises	Quelles leçons peut-on tirer de la mise en œuvre du programme d'allocations familiales 6-18 en Tunisie.
Durabilité administrative et opérationnelle et l'institutionnalisation du programme	Explorer la durabilité et la capacité d'institutionnaliser le programme.

QUIP

Les domaines inclus dans le questionnaire QulP reflètent, dans l'ensemble, les mêmes indicateurs que ceux qui ont été inclus dans les enquêtes téléphoniques afin de maximiser la triangulation. Les domaines sélectionnés sont énumérés dans le Tableau A11 :

Tableau A11: Les domaines de recherche du QulP

Domaine	Sous-domaine
Santé du ménage	L'accès aux services médicaux et aux médicaments
	Changements dans la santé du ménage
	Pratiques et connaissances en matière de santé
Consommation alimentaire des ménages	Alimentation des enfants
	Connaissances nutritionnelles
	Diversité nutritionnelle
Parentalité et prise en charge des enfants	Pratiques éducatives des parents
	Changement dans les soins aux enfants
	Violence intra-familiale
Fréquentation scolaire	Accès aux fournitures scolaires
	Évaluation de la fréquentation scolaire et des obstacles à la fréquentation
Bien-être général	Perspectives sur l'avenir, le ménage et le bien-être personnel

1.3.3. Collecte de données

Évaluation de la mise en œuvre

Les données pour l'évaluation de la mise en œuvre ont également été collectées par ISTIS. La formation de l'équipe a eu lieu en septembre 2023 et s'est déroulée en présentiel à Tunis. Pendant la formation, deux groupes de chercheurs ont été formés ; le premier était le chercheur principal pour les entretiens individuels avec les informateurs clés. L'autre groupe de chercheurs a été spécifiquement formé à la conduite des groupes de discussion. Ces deux groupes ont été formés à l'utilisation des différents guides d'entretien.

Les entretiens informateurs clés ont duré environ une heure chacun et ont fait l'objet d'un enregistrement audio avec le consentement éclairé des participants, afin de garantir que le contenu de la discussion soit pleinement pris en compte. Tous les groupes de discussion ont duré environ une heure et demie chacun. Les focus groups ont également fait l'objet d'un enregistrement audio, avec le consentement éclairé des participants.

Tous les groupes de discussion ont été menés en personne par un membre de l'équipe dont la langue maternelle est l'arabe. Les discussions ont eu lieu dans un espace ouvert, les participants et le modérateur étant assis en cercle. À l'exception de deux entretiens menés en arabe par un chercheur de l'agence de recherche partenaire ISTIS, les entretiens au niveau central ont été menés par l'UNICEF-Innocenti en

français. Le reste des entretiens avec les informateurs clés aux niveaux régional et local ainsi que les groupes de discussion ont été réalisés par ISTIS en arabe. Le processus de collecte des données a duré quatre semaines. Il s'est déroulé du 2 au 27 octobre 2023. Les transcriptions ont été réalisées par ISTIS. Les entretiens menés en arabes ont d'abord été transcrits en arabe avant d'être traduits en français.

QUIP

Le même bureau (ISTIS) a été recruté pour mener à bien la collecte de données de la composante QUIP de l'étude qualitative. Une formation à la collecte de données QUIP a été dispensée en novembre 2023 à Tunis, la collecte des données ayant eu lieu au cours des deux semaines suivantes. La formation s'est concentrée sur la familiarisation de l'équipe avec la méthodologie QUIP et le protocole d'étude, sur la présentation de l'outil de collecte des données ainsi que sur l'éthique du travail de terrain. Les activités de collecte de données ont commencé après la formation, du 4 au 15 Décembre 2023, et ont impliqué une équipe de quatre enquêteurs qualitatifs. Les entretiens individuels avec les femmes bénéficiaires ont été menés par deux enquêtrices, tandis que les entretiens individuels avec les hommes bénéficiaires ont été menés par deux enquêteurs. Les entretiens menés en arabes ont d'abord été directement transcrits en français à l'aide d'un modèle spécifique de transcription résumée. Les entretiens ont duré environ trente minutes chacun et ont fait l'objet d'un enregistrement audio avec le consentement éclairé des participants.

1.3.4. Processus d'analyse

Evaluation de processus

La recherche a utilisé une analyse thématique classique, dans laquelle les données ont été organisées, codées et analysées en fonction de l'identification des principaux thèmes dans les réponses des interviewés. L'analyse s'est faite en plusieurs étapes :

- Familiarisation avec les données : Les fichiers audios et les transcriptions ont été examinés par les membres de l'équipe de recherche. Un premier codebook a été élaboré sur base des guides d'entretien et de la familiarisation initiale avec les données. Ce codebook initial a été testé par l'équipe de recherche et réajusté afin de pouvoir ensuite lancer le codage de l'ensemble de retranscriptions.
- Codage des données : Les transcriptions (27) ont été partagées entre deux personnes de l'équipe de recherche UNICEF Innocenti et codées à l'aide du codebook tout en gardant une forme de souplesse pour permettre l'identification de nouveaux thèmes émergents tout au long du processus d'analyse. Le codage a été réalisé à l'aide du logiciel de codage qualitatif NVivo de la fin du mois d'octobre 2023 à janvier 2024.
- Analyse, interprétation et rédaction : Au cours de la dernière étape de l'analyse et de l'interprétation, les matériaux codés séparément par les chercheurs ont été rassemblés dans un seul fichier afin d'amorcer l'examen et l'interprétation. L'analyse s'est faite par question de recherche. Tout au long de l'analyse, la triangulation des données, en termes de méthodes, de sources et de régions géographiques, a été utilisée pour valider et renforcer les résultats.

QUIP

Les cartes causales utilisées dans ce rapport présentent une visualisation des données narratives recueillies lors des entretiens, en utilisant une forme d'analyse qualitative des données causales. Les cartes montrent où les personnes interrogées ont établi un lien de causalité entre les facteurs et combien de fois ce lien a été établi par différentes personnes interrogées dans l'échantillon. Pour analyser les données, un analyste formé à l'analyse qualitative des données (AQD) a examiné les transcriptions et codé les données à la recherche d'affirmations causales dans les récits des changements partagés par les personnes interrogées. Ces transcriptions sont codées dans un logiciel AQD appelé Causal Map, conçu spécifiquement pour capturer et analyser les mécanismes de causalité observés.

Toutes les cartes de ce rapport comportent un lien vers la carte et les données sources des Causal Maps référencées par le petit numéro gris au bas de la carte.³¹

Les cartes causales de ce rapport ont été produites en filtrant les données pour n'afficher que les liens dont la fréquence est supérieure à un certain nombre (généralement plus de 2) afin de montrer les liens les plus fréquemment cités dans les entretiens, soit les principales histoires de changement dans ces récits. Les cartes seront également filtrées en fonction de facteurs spécifiques identifiés comme des moteurs importants du changement ou des résultats dans les entretiens et, dans certains cas, pour des groupes spécifiques de personnes interrogées.

Les cartes causales utilisent deux comptages différents :

1- Le comptage de la fréquence : il s'agit du nombre de fois qu'un lien ou un facteur particulier a été mentionné dans l'ensemble des entretiens – cela peut être plus d'une fois par personne interrogée.

2- Nombre de sources : nombre de personnes interrogées qui ont mentionné ce lien ou ce facteur particulier - cette valeur est de maximum un par personne interrogée (un maximum de 48 dans cet ensemble de données).

Par exemple, si une personne interrogée mentionne cinq fois dans l'entretien le manque de travail entraînant une baisse de revenu, le nombre de fois où ce lien est mentionné au total sera le nombre de fréquences, 5, tandis que le nombre de sources sera limité à 1 pour ce lien particulier. Si un lien cartographique est étiqueté "3", cela signifie que le lien a été utilisé par 3 répondants différents, mais cela n'indique pas combien de fois ils l'ont mentionné.

Bien que les cartes puissent avoir été produites en recherchant des liens dont la fréquence est supérieure à un certain nombre (par exemple, plus de 2), l'étiquette utilisée pour les liens dans la carte est le nombre de sources, de sorte que des valeurs inférieures peuvent apparaître. Par exemple, une personne interrogée peut avoir mentionné ce lien plus de trois fois au cours de l'entretien, ce qui fait apparaître une étiquette de lien de 1. Si une seule personne a mentionné un lien une seule fois, il n'apparaîtra pas dans une carte qui filtre les chiffres de faible fréquence. Les cartes causales produites dans ce rapport utilisent toutes les comptages à la source pour mettre à l'échelle les liens (la taille de la flèche) et les étiqueter. Étant donné la petite taille de l'échantillon (48), on s'attend à ce que les dénombrements figurant dans les cartes soient relativement faibles.

1.4. Triangulation de l'analyse

Dans cette étude à méthode mixte, la triangulation des données a été réalisée en intégrant les approches quantitatives et qualitatives afin de fournir une évaluation complète du programme d'allocations familiales. L'intégration de ces méthodes a été organisée de manière stratégique afin de tirer parti des points forts des deux types de données. Pour les questions de recherche 1 et 2, l'évaluation de la mise en œuvre, les données qualitatives ont primé car celles-ci répondaient directement aux objectifs de la recherche liés à la mise en œuvre du programme. Ces résultats ont ensuite été enrichis par les données de l'enquête quantitative, qui ont offert des perspectives nuancées et corroboré les résultats qualitatifs. Inversement, lors de l'analyse des résultats du programme d'allocations familiales sur les domaines de vie des bénéficiaires, la question de recherche 3, les données quantitatives ont été privilégiées en raison de leur portée plus large et de leur couverture détaillée. Le QulP a complété cette analyse en fournissant des descriptions causales approfondies, qui ont ajouté du contexte et de la profondeur aux résultats

³¹ Si vous souhaitez accéder aux liens contenus dans le rapport, veuillez envoyer un courriel à ity-causalmap-mb@unicef.org.

quantitatifs. Cette triangulation a permis d'obtenir une compréhension solide et multidimensionnelle de l'efficacité du programme, en combinant une analyse quantitative approfondie avec des informations qualitatives riches et contextuelles.

1.5. Considérations éthiques

Le respect des principes éthiques a constitué un aspect primordial durant toutes les phases de l'étude. L'équipe de l'étude a demandé une autorisation au Comité de révision éthique HML le 9 février 2023. Une seconde demande a été soumise au même Comité éthique pour la composante qualitative de la recherche, qui a été validée à son tour en date du 18 juillet 2023.

Des protocoles et des procédures éthiques complets ont été élaborés pour guider la collecte de données et protéger les droits des individus et des communautés impliqués. Tout le travail de terrain a été effectué conformément à ceux-ci. Les principes éthiques de la collecte de données qualitatives et quantitatives étaient au cœur de la formation données aux chercheurs en amont de l'enquête.

Conformément à ces principes, chaque répondant a été informé de l'objectif de l'étude, de sa participation, des principes de confidentialité et de protection de la vie privée, ainsi que de son droit de participer volontairement et de se retirer de l'étude. Le consentement éclairé a été demandé pour la participation ainsi que pour l'enregistrement des entretiens. Les guides d'entretien étaient conformes aux principes de non-nuisance, de protection de la vie privée, de respect de la dignité, de représentation équitable et de diversité.

1.6. Limites de l'étude

1.6.1. Recherche quantitative

Au-delà des limites inhérentes au design de la recherche quantitative qui prévient l'estimation de l'impact du programme AMEN Social sur les bénéficiaires du fait de l'absence de groupe contrôle (cf. section 2.1.5), quelques points méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, les téléopératrices en charge de l'enquête ont à plusieurs reprises rappelé aux répondants d'aller retirer leur allocation mensuelle des 6-18 ans, ce qui a pu influencer sur le taux moyen de retrait observé dans l'échantillon par rapport à l'ensemble des bénéficiaires, bien que le taux d'encaissement de ces deux populations soit similaire (à l'exception de la vague 1). Néanmoins, le risque que les questions posées aux ménages aient pu influencer leur comportement – par exemple les inciter implicitement à prendre contact avec un travailleur social à force d'être interrogé à leur sujet – demeure faible.

Deuxièmement, bien que la première et la quatrième vague de l'enquête téléphonique aient eu lieu approximativement à la même période (février-avril 2023 et mars 2024), des éléments exogènes ont pu affecter le comportement des ménages sans pouvoir être entièrement contrôlé dans l'analyse. C'est le cas de la situation économique de la Tunisie qui s'est dégradée sur certains aspects (e.g. inflation) au cours des vagues d'enquête, ce qui a potentiellement atténué les effets visibles du programme. La date du mois de ramadan a aussi eu son importance, étant donné qu'il s'agit d'un mois particulier durant lequel les comportements changent avec des implications claires (e.g. dépenses, consommation alimentaire). En effet, si la vague 1 a couvert l'intégralité du mois de ramadan, ce n'est pas le cas de la vague 4 dont seulement la dernière semaine a coïncidé avec le ramadan.

Enfin, des limites consubstantielles aux enquêtes téléphoniques sont aussi à mettre en avant, telles que l'imprécision des mesures de consommation du fait de l'absence de preuve (i.e. l'enquêteur ne peut pas demander au répondant de lui montrer des éléments justifiant de ses revenus ou dépenses), ou la difficulté de joindre certains répondants lorsque leurs téléphones sont éteints, ce qui arrive fréquemment dans la population des bénéficiaires AMEN Social.

1.6.2. Recherche qualitative

Évaluation de la mise en œuvre

D'une manière générale, il semble que les bénéficiaires connaissaient peu les spécificités du programme 6-18 ans. L'équipe de recherche sur le terrain a dû expliquer les allocations familiales avant de pouvoir commencer les entretiens. Il en résulte une confusion sur plusieurs aspects clés du programme, y compris les montants et la fréquence des paiements. Au-delà des bénéficiaires, similaire confusion a également été constatée parmi plusieurs parties prenantes du programme, à l'exception du niveau central. En effet, même les travailleurs sociaux interviewés faisaient parfois preuve d'un manque important de compréhension du programme. Les informateurs clés qui le connaissaient le moins étaient sans aucun doute les employés du BRC. Par conséquent, la recherche n'a peut-être pas été en mesure d'explorer en profondeur certains aspects du programme, car ceux-ci étaient tout simplement inconnus des répondants et certaines discussions étaient donc limitées dans leur profondeur et leur portée. Par ailleurs, certaines réponses des bénéficiaires peuvent en partie s'inscrire dans une stratégie de plaidoyer qu'ils adoptent face au modérateur du focus group qu'ils peuvent percevoir comme un potentiel relai de leurs réclamations.

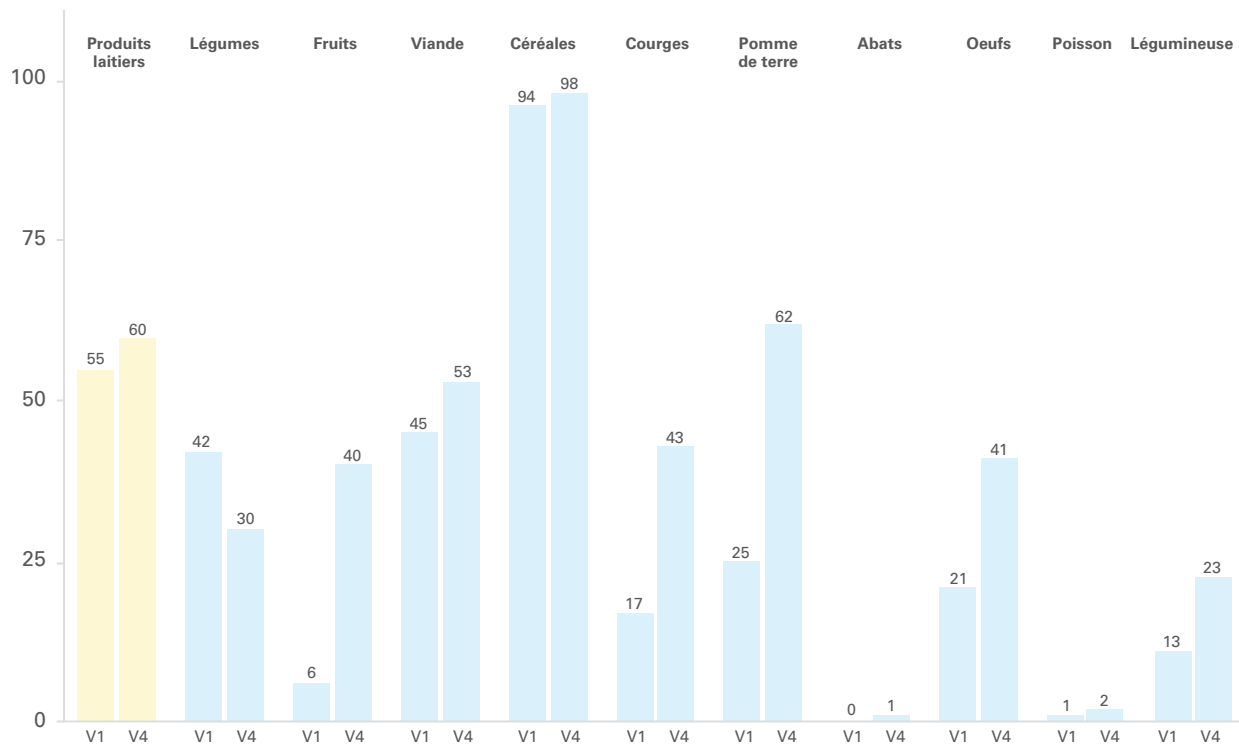
À un niveau plus large, l'équipe de recherche a été mise au courant de certaines normes culturelles qui prévalent en Tunisie qui feraient que les responsables publics hésitent à discuter des activités mandatées par le gouvernement avec les chercheurs par crainte d'éventuelles conséquences négatives ultérieures. Bien que les chercheurs aient fait preuve de diligence pour expliquer la nature anonyme de la recherche, la recherche a néanmoins noté un biais récurrent de confirmation de la part des informateurs clés régionaux et au niveau central, où il y avait une tendance à mettre en évidence les aspects positifs du programme plutôt que les défis auxquels celui-ci est confronté.

QulP

L'étude QulP a connu quelques difficultés notables tout au long du processus de collecte des données. Tout d'abord, les caractéristiques de l'échantillon n'ont pas pu être respectées par la société de recherche locale et, par conséquent, l'échantillon comprend une surreprésentation des bénéficiaires du PNAFN. Ces bénéficiaires ont reçu l'allocation permanente en grande partie en raison de leur statut de grande vulnérabilité, y compris les maladies chroniques, les faibles possibilités d'emploi et les taux élevés de pauvreté. Par conséquent, les analyses QulP ont probablement identifié les pires scénarios dans les résultats, souvent centrés sur l'incapacité d'acheter des denrées alimentaires. Néanmoins, ces résultats ont été triangulés avec les enquêtes téléphoniques et, dans la plupart des cas, étaient conformes aux résultats de celles-ci et ont ainsi pu être confirmés. La deuxième limitation majeure du QulP concernait le temps consacré aux entretiens. En raison des circonstances difficiles de la collecte des données, la durée des entretiens a été visiblement réduite, ce qui a pu avoir un impact sur la profondeur de certains entretiens.

Annex 2 : Complément à la section ‘Résultats liés au programme d’allocations familiales’

Figure A3: Évolution de l'alimentation entre les vagues 1 et 4



Calcul de SCA ajusté aux questionnaires de l’enquête qualitative

La formule originelle de calcul du est basée sur la consommation de 8 catégories d’aliments : (i) aliments de base (e.g. semoule, riz), (ii) légumineuses, (iii) légumes, (iv) fruits, (v) viande/poisson, (vi) lait, (vii) sucre, et (viii) huile, auxquels correspondent des coefficients différents pour prendre en compte l’apport nutritionnel de chaque catégorie. Le module alimentation du questionnaire d’enquête comporte 11 catégories : (i) produits laitiers, (ii) légumes frais, (iii) fruits frais, (iv) viande, (v) pain, riz, pâtes, (vi) courges, carottes, citrouilles, (vii) pommes de terre, (viii) abats, (ix) œufs, (x) poissons et crustacés, et (xi) haricots, petits pois, lentilles. L’équivalence des catégories est présentée dans le Tableau A12 ci-dessous :

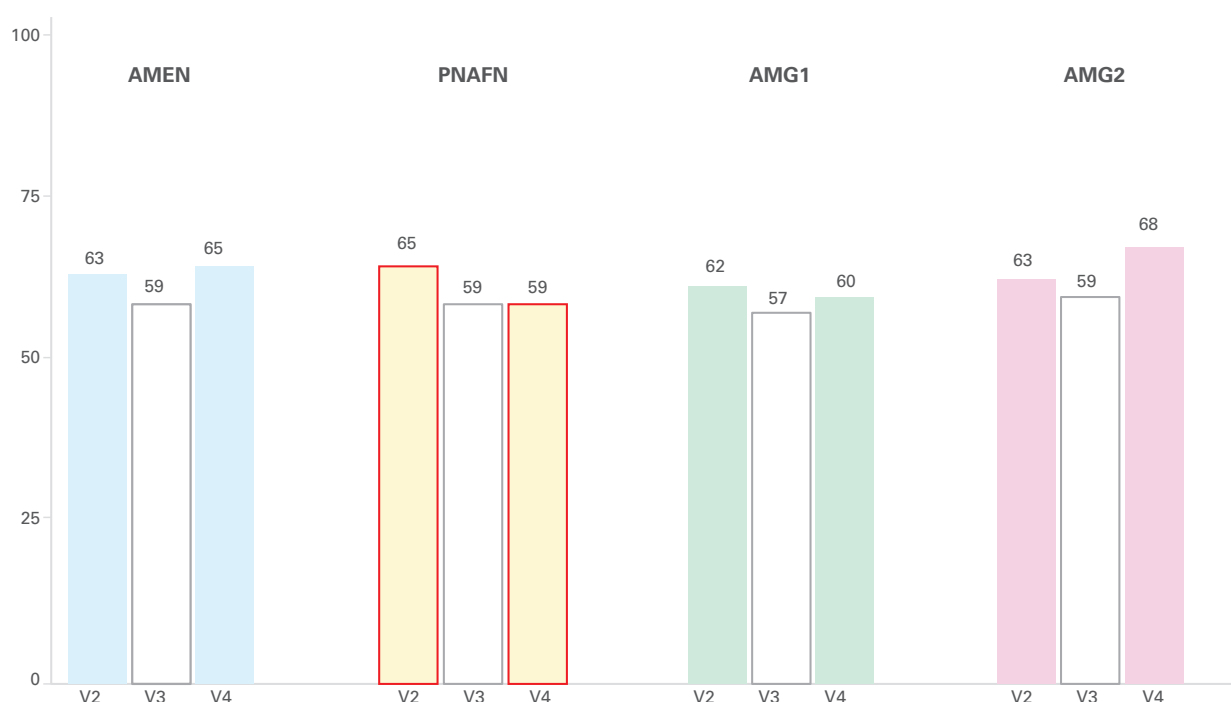
Tableau A12: Correspondance des catégories d'aliments

	Catégorie originelle	Catégorie du questionnaire module	Coefficient
1	Aliments de base	Pain, riz, pâtes, Courges, carottes, citrouilles Pommes de terre	2
2	Légumineuse	Haricots, petits pois, lentilles	3
3	Légumes	Légumes frais	1
4	Fruits	Fruits frais	1
5	Viande/poisson	Viande, Abats, Poissons et crustacés	4
6	Lait	Produits laitiers	4

	Catégorie originelle	Catégorie du questionnaire module	Coefficient
7	Sucre	-	0.5
8	Huile	-	0.5

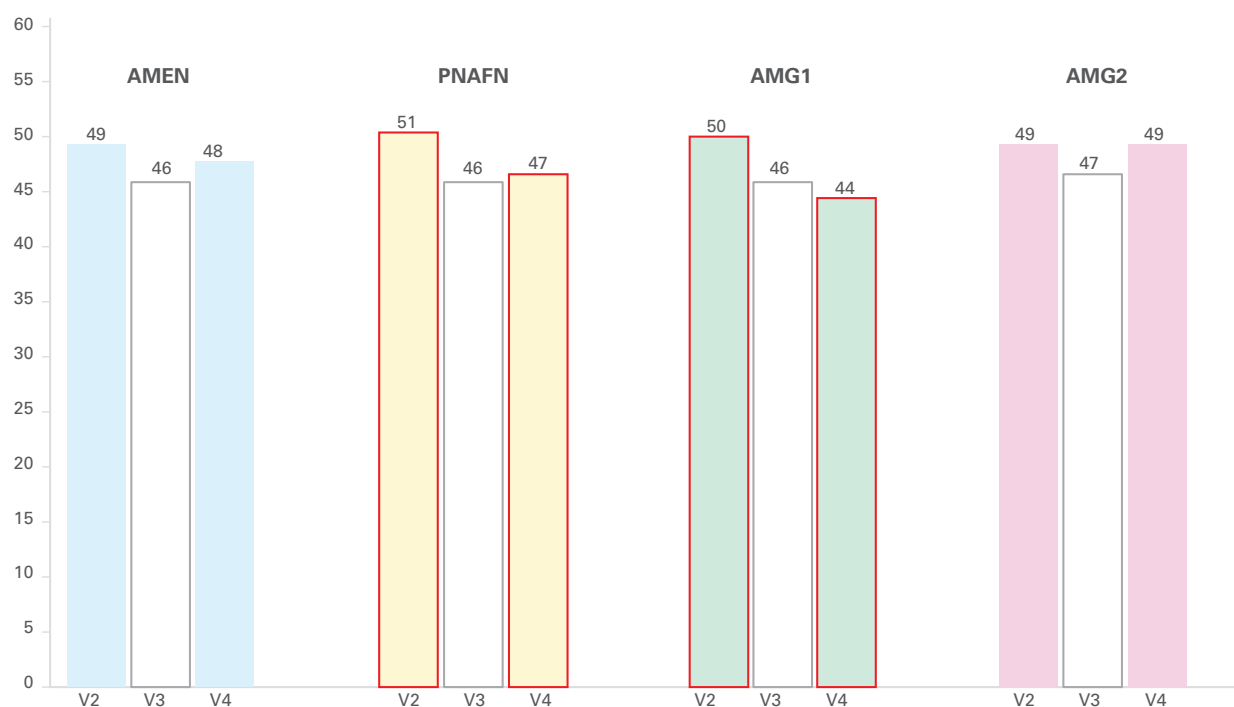
Le SCA est basé sur la consommation de chaque aliment lors des sept derniers jours. Dans le cas du questionnaire d'enquête AMEN Social, le fait que plusieurs catégories soient combinées prévient de recouvrer le nombre exact de jours durant lesquels un aliment en question a été consommé (ex : si de la viande a été consommée deux fois et du poisson une fois lors des sept derniers jours, le nombre de jours total où de la viande ou du poisson a été consommé peut-être de deux ou trois, selon que ces aliments aient été consommés les mêmes jours ou non. Par conséquent, le SCA ajusté utilise le nombre maximum de jours de consommation d'un aliment pour l'ensemble de la catégorie (dans l'exemple précédent, on considèrerait que le ménage a consommé de la viande ou du poisson deux fois lors des sept derniers jours). Enfin, le sucre et l'huile n'étant pas inclus dans le questionnaire d'enquête, ces catégories sont soustraites du calcul du SCA ajusté, ce qui se traduit par un score prenant ses valeurs entre 0 et 105 contre 0 et 112 originellement. De ce fait, le seuil déterminant un régime alimentaire acceptable est abaissé de 42 à 35, ce qui revient à faire l'hypothèse que du sucre et de l'huile sont consommés quotidiennement, ce qui est cohérent avec le régime alimentaire habituel en Tunisie.

Figure A4: SCA (11 catégories d'aliments)



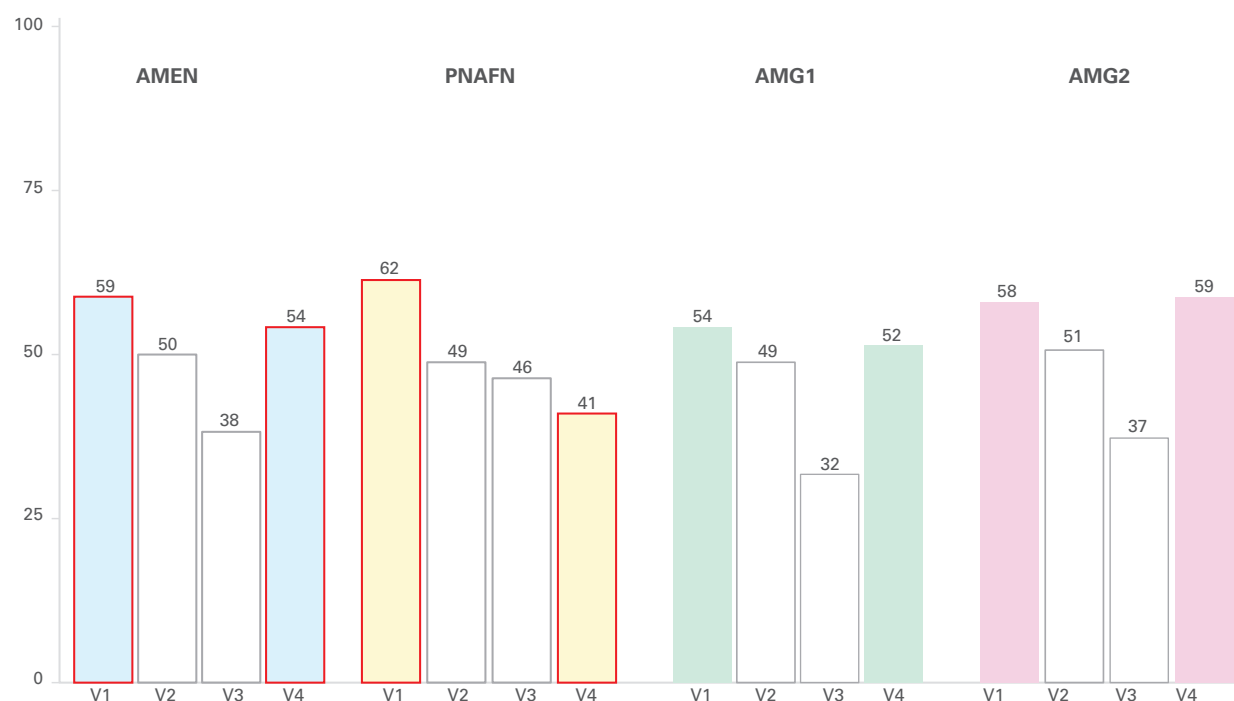
Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A5: SCA (8 catégories d'aliments)



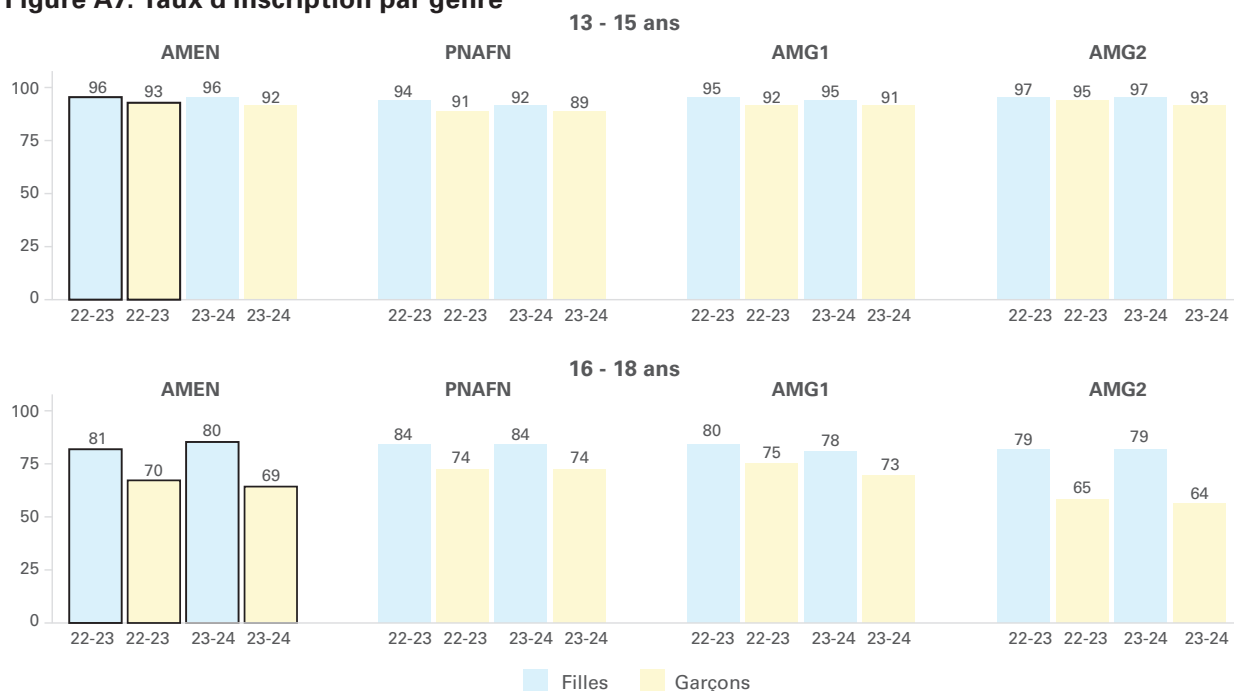
Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A6: Proportion des ménages déclarant avoir eu besoin d'accéder à des services de santé pour leurs enfants



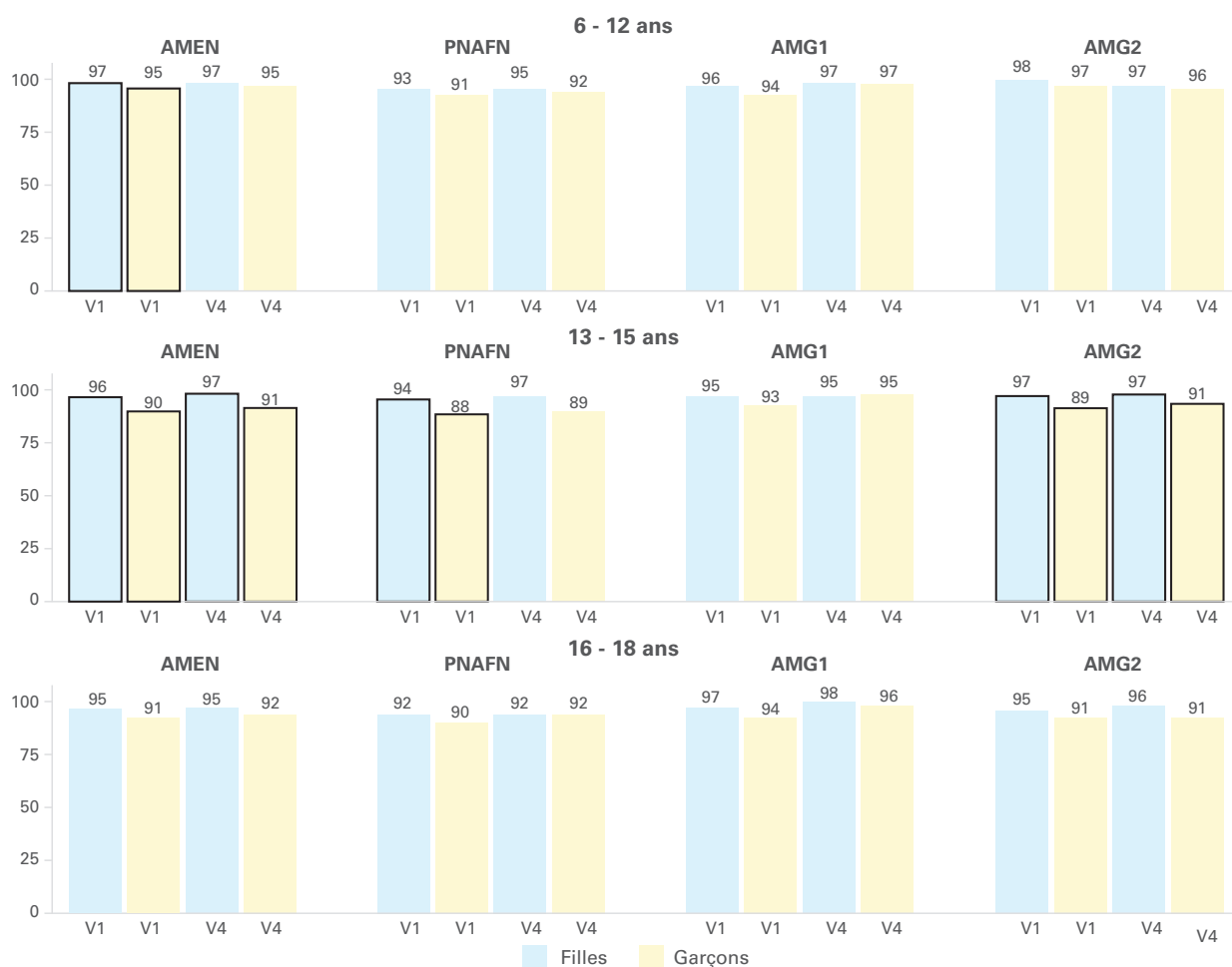
Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures rouges indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A7: Taux d'inscription par genre



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures noires indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A8: Taux de présence en classe par genre



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures noires indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A9: Taux d'inscription par région

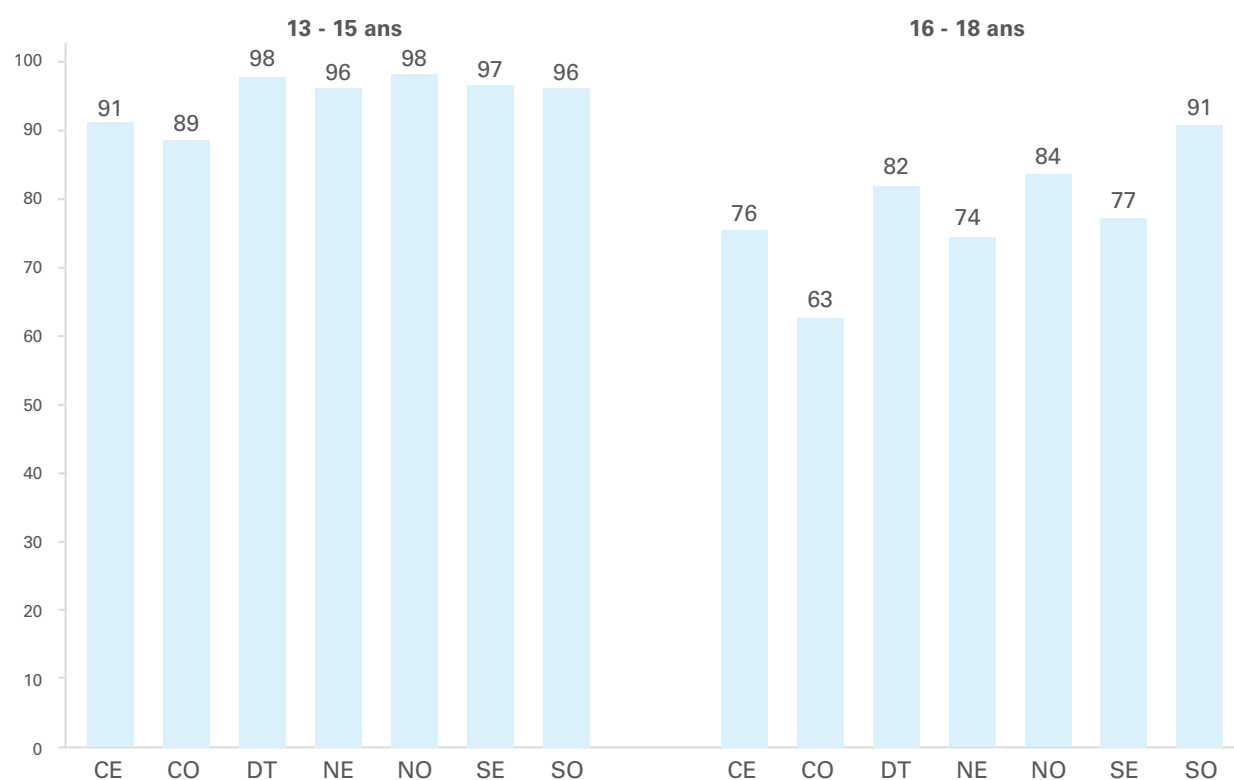


Figure A10: Taux de présence en classe par région

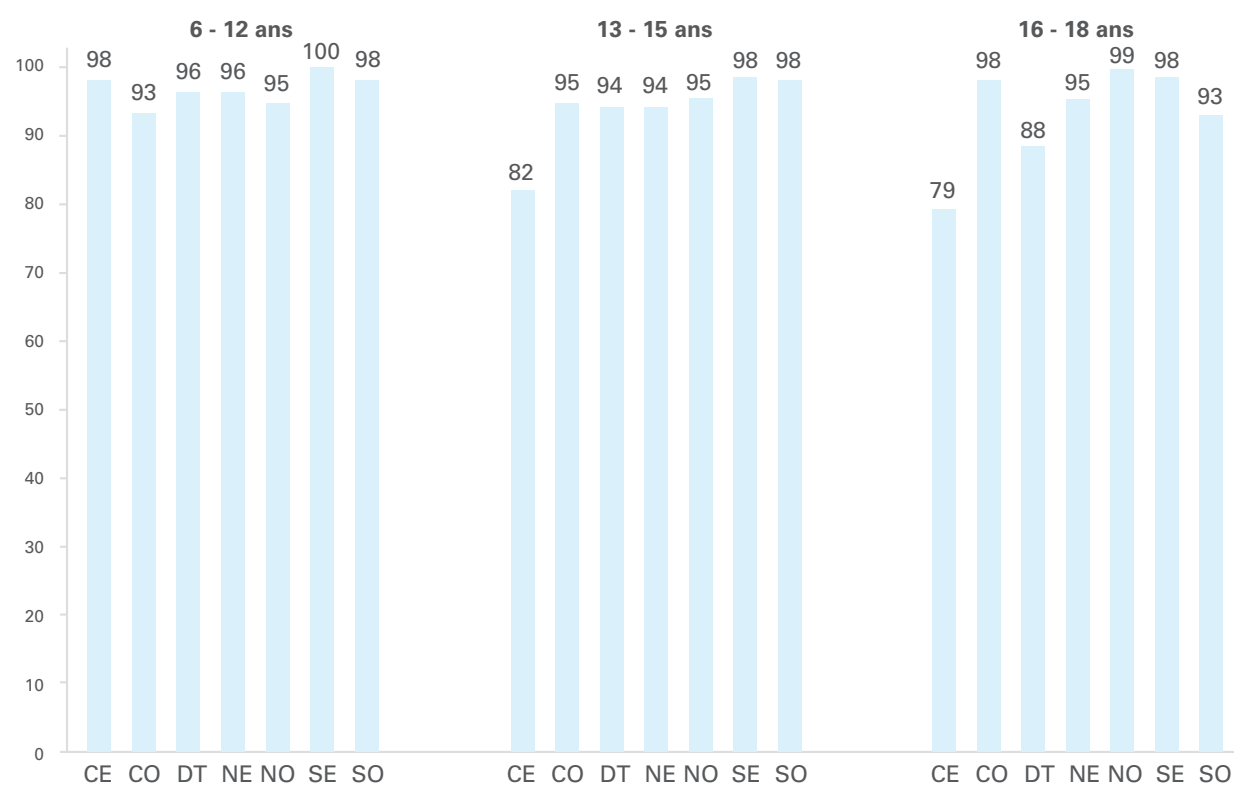
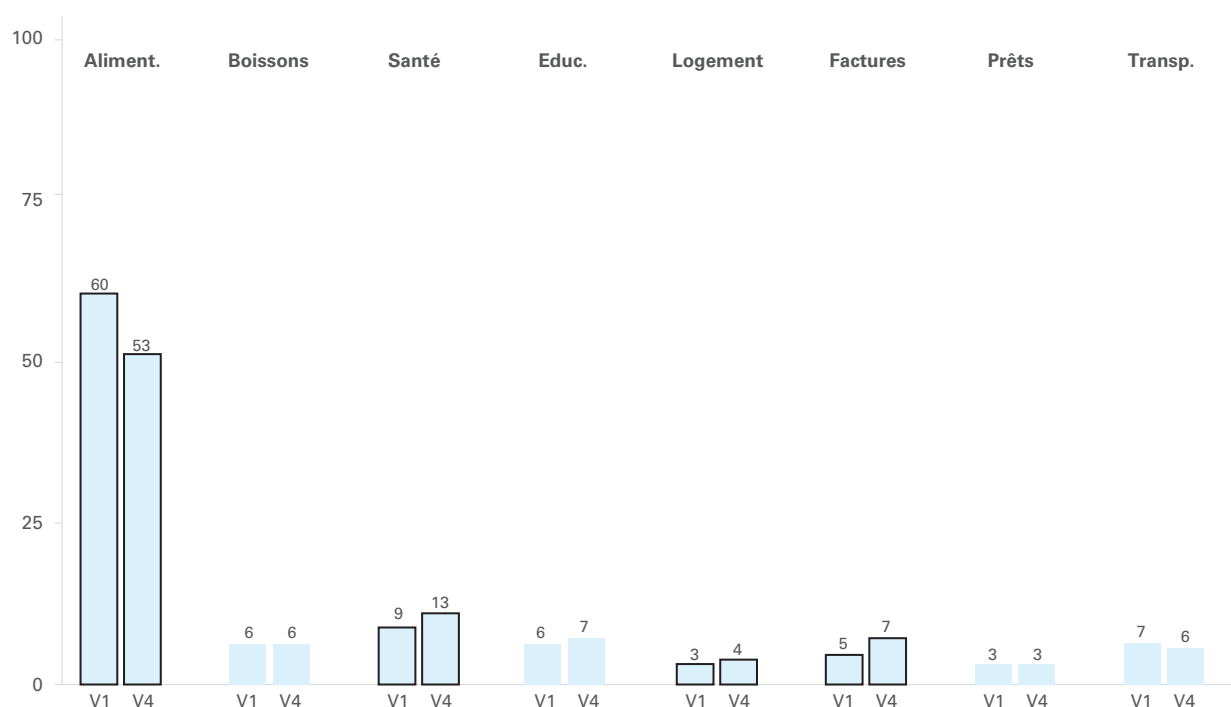


Figure A11: Évolution des postes de dépenses – PNAFN



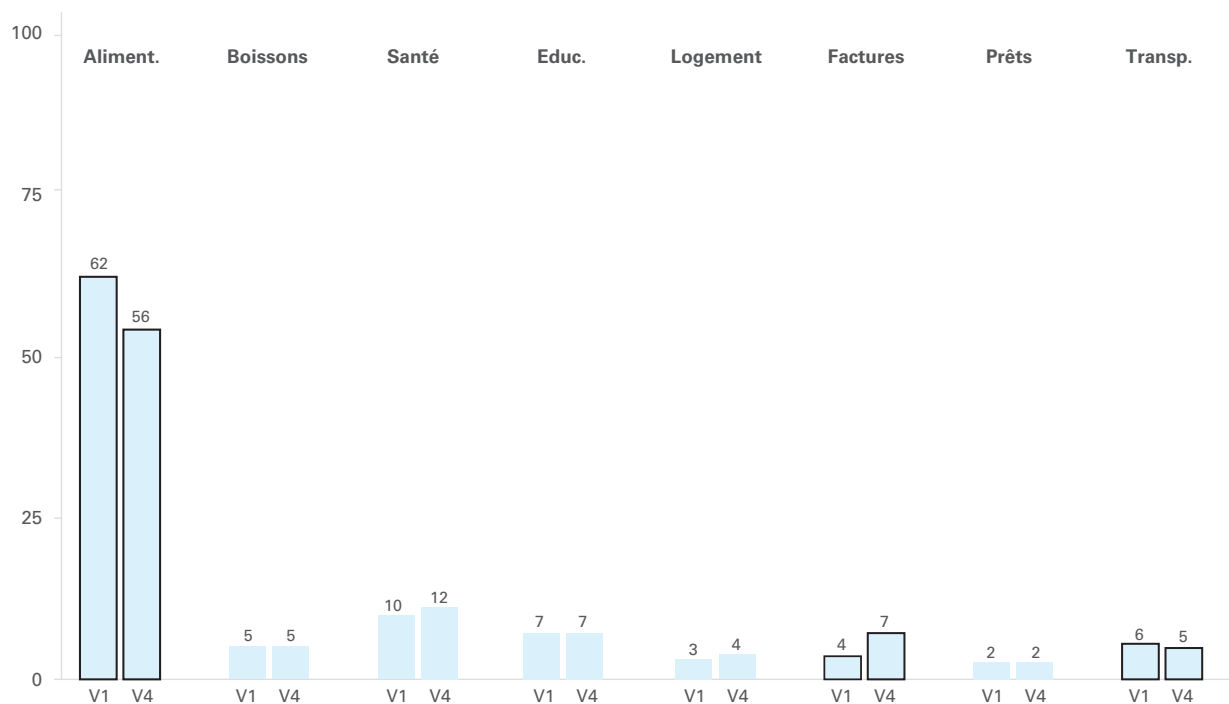
Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures noires indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A12: Évolution des postes de dépenses – AMG1



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures noires indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Figure A13: Évolution des postes de dépenses – AMG2



Notes : Les barres de couleurs représentent les vagues incluses dans l'estimation de l'équation 1. Les bordures noires indiquent que le coefficient issu de l'estimation de l'équation 1 est statistiquement significatif.

Annexe 3 : Complément à la section ‘Résultats liés aux caractéristiques des ménages et aux facteurs contextuels’

1.7. Définitions

Cette section étudie l'évolution des principaux indicateurs clefs analysés dans la section 4 au travers de certaines caractéristiques des ménages ou facteurs contextuels. Nous cherchons donc à déterminer si la tendance suivie par un certain indicateur diffère en fonction de ces modérateurs.

La liste des modérateurs utilisés dans cette étude est décrite dans le Tableau A13. A noter que l'ensemble de ces modérateurs sont définis comme variables binaires afin d'isoler deux groupes distincts.

Tableau A13: Descriptions des modérateurs

Modérateur	Définition
Rural	Correspond au fait qu'un ménage soit situé en zone rurale
Chef de ménage femme	Correspond au fait qu'un ménage soit dirigé par une femme
Chef de ménage éduqué	Correspond au fait que le chef de ménage ait complété l'ensemble du cycle d'éducation primaire
Chef de ménage âgé	Correspond au fait que l'âge du chef de ménage est supérieur à l'âge médian de l'ensemble des chefs de ménages de l'échantillon (48 ans)
Familles nombreuses	Correspond au fait qu'un foyer compte plus de cinq membres, enfants et adultes compris

1.8. Milieu urbain/rural

La différence dans le niveau des principaux indicateurs entre les zones urbaines et rurales est résumée dans le Tableau A14. Pour chaque indicateur clé, les estimations des paramètres et de l'équation 2 sont rapportées. Pour chaque indicateur, l'évolution entre les vagues 1 et 4 est rapporté séparément pour les ménages situés en zones urbaines et rurales (correspondant aux estimations des paramètres β et $\beta+\lambda$, respectivement). Les valeurs en gras indiquent que le signe de l'interaction (λ) est statistiquement significatif.

En ce qui concerne la nutrition, la diversité alimentaire des enfants PNAFN a connu une amélioration moitié moindre en zones rurales avec une augmentation de 13 points de pourcentages (pdp) contre 27 pdp en zones urbaines. Cet écart pourrait être dû à la plus grande vulnérabilité des zones rurales aux chocs négatifs tels que l'inflation des denrées alimentaires et la sécheresse, certains aliments étant alors plus chers ou compliqué à se procurer.

L'accès à la santé est également caractérisé par une progression plus lente en milieu rural par rapport au milieu urbain (+13 pdp contre +23 pdp), et ce particulièrement parmi les bénéficiaires AMG2. Ce décalage peut être en partie lié au coût des services médicaux qui aurait mis plus de temps à se résorber suite à l'amélioration de la crise du secteur de la santé dans les zones rurales en comparaison aux zones urbaines. Il est cohérent qu'un tel phénomène touche principalement les allocataires AMG2, ces derniers ne bénéficiant que d'une subvention partielle de leurs soins de santé.

Les autres indicateurs ayant trait à l'éducation, à l'emploi des adultes, aux dépenses, et au bien-être ont encouru une évolution similaire dans les zones urbaines et rurales.

Tableau A14: Changement des indicateurs clé entre les vagues 1 et 4 selon le lieu de résidence (urbain/rural)

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural
Nutrition								
Diversité alimentaire	29.45	24.49	26.89	13.19	25.39	22.95	31.74	28.19
SCA acceptable	-1.489	-1.73	2.101	1.21	-8.284	-4.30	-0.310	-2.02
Santé								
Accès à la santé	22.80	13.14	5.846	-2.70	27.78	21.05	27.36	14.95
OOP	-42.97	-42.18	-36.74	-55.55	-29.63	-27.14	-49.70	-41.60
Education								
Inscription à l'école - 6-12 ans	0.000108	-0.03	0.00181	-0.01	-0.00728	-0.26	-0.000327	0.00
Inscription à l'école - 13-15 ans	-1.032	-0.51	-1.644	-1.63	0.670	-0.99	-1.718	0.03
Inscription à l'école - 16-18 ans	-0.545	-0.77	-1.464	0.15	-0.868	-4.59	0.0896	0.02
Présence à l'école - 6-12 ans	0.176	-0.69	1.210	-1.49	-1.432	-4.13	-0.219	0.15
Présence à l'école - 13-15 ans	5.868	6.32	-0.315	1.61	2.619	2.26	7.812	8.16
Présence à l'école - 16-18 ans	2.143	2.05	-1.826	-2.60	1.291	2.84	-2.036	-2.34
Emploi des adultes								
Actifs - hommes	0.264	0.15	-1.042	-1.41	-0.327	-2.25	0.786	0.95
Demandeurs d'emploi - hommes	0.563	0.18	1.404	0.86	2.068	-0.27	-0.165	0.16
Inactifs - hommes	0.0267	0.27	-0.038	0.03	0.0871	-0.12	0.0156	0.48
Actifs - femmes	-0.285	-0.14	-0.066	0.05	-0.380	0.96	-0.392	-0.44
Demandeurs d'emploi - femmes	0.234	-0.17	-0.020	-0.19	0.472	-0.61	0.230	-0.03
Inactifs - femmes	-0.0208	0.31	0.0857	0.15	-0.432	-0.35	0.163	0.47
Finances								
Dépenses	-15.47	-21.17	-18.40	-20.37	-21.71	-11.37	-12.61	-23.62
Part du budget dédié à l'alimentation	-5.191	-5.19	3.462	0.23	-6.005	-6.39	-7.953	-6.58
Bien-être	0.460	0.80	-0.006	0.18	0.475	0.77	0.616	1.00

1.9. Genre du chef de ménage

Bien que la grande majorité des ménages soient dirigés par des hommes, environ 12% d'entre eux ont une femme à leur tête. Néanmoins, la proportion de femmes cheffe de ménage varie de manière substantielle entre les différentes catégories d'allocataire, de 3% pour les AMG2 à 18% chez les AMG1 et 32% chez les PNAFN. Le détail de l'interaction entre le fait d'avoir une femme pour cheffe de ménage et les principaux indicateurs est présenté dans le tableau A15.

Aucune différence n'est statistiquement significative en ce qui concerne les indicateurs de consommation alimentaire et nutrition, ainsi que ceux relatifs à la santé, et aux dépenses, indiquant que ces indicateurs ont évolué de manière indépendante au genre du chef de ménage. Un constat similaire s'applique à l'éducation, le taux d'inscription ne présentant pas de différence entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. La situation est pratiquement identique avec la présence en classe, si ce n'est une augmentation de l'assiduité des élèves PNAFN de 16-18 ans supérieure dans les foyers dirigés

par une femme (+3 pdp contre -1 pdp lorsque le chef de ménage est un homme). Cette différence reste néanmoins marginale aux vues du taux moyen de présence en classe (94%).

Au niveau de l'emploi des adultes, seule l'influence du genre du chef de ménage sur le taux d'inactivité des femmes est statistiquement significatif, avec un taux d'inactivité en baisse de 1.6 pdp entre les vagues 1 et 4 dans les foyers dirigés par une femme, là où ce même taux a stagné (-0.1 pdp) dans les foyers avec un homme pour chef de ménage.

Enfin, le niveau de bien-être des bénéficiaires AMEN en général ne s'est accru que de 0.3 jour dans les foyers dont le chef de ménage est une femme alors que les ménages dirigés par un homme ont connu une augmentation de leur bien-être deux fois supérieure (+0.7 jours). Ce résultat fait écho aux nombreuses difficultés auxquels les femmes sont confrontées en général et qui peuvent être amplifiées lorsque ces dernières ont porté la responsabilité du foyer (e.g. accès restreint à l'emploi, voir section 6.2.1).

Tableau A15: Changement des indicateurs clés entre les vagues 1 et 4 selon le genre du chef de ménage

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Nutrition								
Diversité alimentaire	26.98	21.78	16.96	22.32	23.48	26.71	30.01	13.02
SCA acceptable	-1.642	-1.58	1.095	2.65	-5.325	-9.81	-1.444	-0.59
Santé								
Accès à la santé	17.86	11.86	1.126	1.59	25.72	19.26	19.34	29.93
OOP	-43.37	-36.00	-52.66	-34.29	-27.49	-32.23	-44.96	-32.14
Education								
Inscription à l'école - 6-12 ans	-0.0218	0.00	-0.00559	0.00	-0.172	-0.01	-0.000173	0.00
Inscription à l'école - 13-15 ans	-0.512	-2.06	-1.414	-2.26	-0.195	0.03	-0.322	-4.56
Inscription à l'école - 16-18 ans	-0.805	0.14	-0.694	0.17	-3.502	0.12	0.0501	-0.67
Présence à l'école - 6-12 ans	-1.406	0.87	0.500	2.11	-4.367	-2.61	0.354	0.89
Présence à l'école - 13-15 ans	-3.580	-5.27	12.54	11.83	-5.753	-10.93	-29.75	-31.60
Présence à l'école - 16-18 ans	-3.480	0.36	-1.083	3.30	-1.084	2.05	-3.222	-3.13
Emploi des adultes								
Actifs - hommes	0.0350	0.58	-1.033	-2.09	-1.376	-1.42	0.701	1.30
Demandeurs d'emploi - hommes	0.134	0.63	0.751	1.95	0.161	2.04	-0.0498	0.20
Inactifs - hommes	0.310	-0.07	0.0606	-0.13	0.00994	-0.18	0.487	0.03
Actifs - femmes	0.0350	-0.165	-0.42	-0.125	0.32	0.154	1.25	-0.234
Demandeurs d'emploi - femmes	0.134	-0.00352	-0.15	-0.223	0.11	-0.0672	-0.40	0.0627
Inactifs - femmes	0.310	0.168	0.36	0.348	-0.42	-0.100	-1.59	0.171
Finances								
Dépenses	-19.10	-19.31	-18.57	-22.41	-16.60	-14.19	-20.01	-18.72
Part du budget dédié à l'alimentation	-5.361	-3.80	1.947	0.03	-6.516	-4.89	-6.843	-12.76
Bien-être	0.714	0.34	0.0466	0.26	0.669	0.47	0.876	0.42

1.10. Éducation du chef de ménage

L'influence de l'éducation du chef de ménage sur les principaux indicateurs est analysée en comparant les ménages dont le chef de ménage a complété l'ensemble du cycle primaire (« chef de ménage éduqué » dans la suite du texte) à ceux ayant un niveau d'éducation inférieur. Les résultats de l'influence de ce modérateur sont rapportés dans le Tableau A16.

Si la diversité alimentaire des enfants a cru de manière substantielle entre les vagues 1 et 4 de l'enquête téléphonique (cf. section 6.1.1), cet accroissement a été sensiblement supérieur parmi les ménages dont le chef de ménage est éduqué (+36 pdp) par opposition aux ménages dont le chef de ménage a un niveau d'éducation plus faible (+21 pdp). A noter, cependant, que cet écart notable est principalement du fait des allocataires AMG2. Bien que individus avec un plus haut niveau d'éducation – et plus informés – puissent apporter plus d'importance à la diversité alimentaire du régime de leurs enfants, il est probable que ce résultat reflète principalement l'écart de revenus lié à l'éducation entre ces différents ménages. Les allocataires AMG2 bénéficiant d'un soutien financier moindre de la part du programme AMEN par rapport à leurs homologues PNAFN (i.e. pas d'allocation mensuelle de 240 DT), il est logique que leurs revenus soient davantage déterminés par leur niveau d'éducation.

Inversement, l'accès des enfants aux services médicaux n'a augmenté que de 7 pdp dans les ménages dont le chef de ménage est éduqué contre 23 pdp lorsque ce dernier a un plus faible niveau d'éducation. Cette différence est principalement visible chez les bénéficiaires AMG1 (+8 pdp contre +31 pdp). Faisant l'hypothèse que la différence de niveau d'éducation traduit une différence de revenus, ce résultat suggère que les bénéficiaires plus modestes ont tendance à bénéficier d'un meilleur accès à la santé.

L'emploi des adultes semble évoluer de manière relativement indépendante du niveau d'éducation du chef de ménage, si ce n'est le taux d'inactivité des femmes PNAFN qui a baissé de 0.6 pdp dans les foyers dirigés par un chef de famille éduqué, alors qu'une augmentation de 0.5 pdp est observée dans les foyers dont le chef de ménage est moins éduqué.

Quant au niveau de bien-être, il a connu une amélioration plus lente dans les foyers dont le chef de ménage est éduqué, avec une augmentation de 0.5 jour – et a même reculé chez les PNAFN (-0.1 jour) contre 0.8 jour (0.2 jour pour les PNAFN) dans les foyers où le chef de famille a un niveau d'éducation inférieur. Ceci est en adéquation avec le résultat précédant, l'augmentation sensiblement supérieure de l'accès à la santé des ménages les plus modestes pouvant refléter une tendance plus large où ces ménages ont davantage bénéficié du programme AMEN, cela se retrouvant dans le bien-être rapporté.

Tableau A16: Changement des indicateurs clés entre les vagues 1 et 4 selon le niveau d'éducation du chef de ménage

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	non-éduqué	éduqué	non-éduqué	éduqué	non-éduqué	éduqué	non-éduqué	éduqué
Nutrition								
Diversité alimentaire	21.49	35.78	17.33	21.55	22.30	28.87	22.67	40.67
SCA acceptable	-3.455	1.84	2.382	-0.41	-7.391	-3.07	-4.298	3.35
Santé								
Accès à la santé	22.56	7.12	3.392	-3.84	30.68	8.14	25.61	9.68
OOP	-42.60	-41.67	-44.48	-52.05	-29.43	-27.48	-45.48	-41.99
Education								
Inscription à l'école - 6-12 ans	-0.0309	0.00	-0.00638	0.00	-0.203	-0.01	0.000151	0.00
Inscription à l'école - 13-15 ans	-0.740	-0.61	-1.422	-2.24	0.0951	-0.87	-0.723	0.13
Inscription à l'école - 16-18 ans	-0.694	-0.70	-0.679	0.03	-2.649	-3.16	0.0372	0.05
Présence à l'école - 6-12 ans	-0.468	-0.76	4.728	4.94	-2.593	-2.53	-1.025	-1.23
Présence à l'école - 13-15 ans	-8.213	-7.88	4.609	5.21	-1.870	-0.96	-15.70	-15.30
Présence à l'école - 16-18 ans	0.0915	0.62	7.781	8.09	-0.245	2.31	-2.290	-2.46
Emploi des adultes								
Actifs - hommes	-0.252	0.16	-0.505	-0.06	-0.330	0.14	-0.171	0.21
Demandeurs d'emploi - hommes	0.0978	0.23	0.200	0.89	0.141	0.65	0.0330	0.03
Inactifs - hommes	0.383	0.09	0.223	-1.04	-0.429	-0.93	0.707	0.53
Actifs - femmes	-0.231	-0.15	-0.189	0.39	0.253	0.62	-0.382	-0.49
Demandeurs d'emploi - femmes	0.0357	-0.13	-0.263	0.22	0.0983	-0.76	0.0933	0.00
Inactifs - femmes	0.194	0.21	0.452	-0.61	-0.364	-0.36	0.289	0.49
Finances								
Dépenses	-20.18	-17.03	-16.89	-26.32	-18.27	-10.60	-22.08	-16.33
Part du budget dédié à l'alimentation	-5.570	-4.59	1.972	-0.03	-6.585	-4.85	-7.952	-5.79
Bien-être	0.786	0.46	0.193	-0.09	0.609	0.69	1.052	0.55

1.11. Age du chef de ménage

Aucune différence nette ne ressort de l'analyse de la majorité des indicateurs, à quelques exceptions près (Tableau A17). En ce qui concerne l'accès à la santé des enfants PNAFN, l'âge du chef de ménage apparaît positivement corrélé à l'accès des enfants à des services médicaux, avec un taux d'accès en hausse de 12 pdp par rapport à la vague 1 dans les foyers où le chef de ménages est plus âgé que l'âge médian, alors que le taux d'accès lorsque le chef de ménage est plus jeune enregistre une baisse de 7 pdp sur la même période.

Au niveau de l'emploi des adultes, le taux d'activité des femmes a marginalement diminué dans les familles dirigées par un jeune chef de ménage (-0.6 pdp) et augmenté de 1.1 pdp dans les foyers où le chef de ménage est plus âgé.

Tableau A17: Changement des indicateurs clés entre les vagues 1 et 4 selon l'âge du chef de ménage

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	Plus jeune	Plus âgé	Plus jeune	Plus âgé	Plus jeune	Plus âgé	Plus jeune	Plus âgé
Nutrition								
Diversité alimentaire	27.62	24.65	23.30	14.199	26.03	22.404	28.97	30.38
SCA acceptable	-3.696	1.303	-1.593	4.501	-10.11	-2.734	-2.907	1.406
Santé								
Accès à la santé	15.34	20.84	-7.179	12.351	23.79	25.645	18.57	22.432
OOP	-41.51	-44.515	-45.23	-47.429	-28.23	-29.354	-42.98	-48.41
Education								
Inscription à l'école - 6-12 ans	-0.0270	0.00	-0.00514	0.00	-0.224	0.01	-0.0000111	0.00
Inscription à l'école - 13-15 ans	-0.762	-0.64	-0.000259	-2.75	-0.804	0.35	-0.957	0.12
Inscription à l'école - 16-18 ans	-1.260	-0.38	-0.349	-0.53	-5.388	-1.36	-0.0985	0.21
Présence à l'école - 6-12 ans	-2.783	-2.67	-7.821	-8.60	3.034	0.19	-2.606	-1.97
Présence à l'école - 13-15 ans	0.400	1.26	-0.967	-0.38	-4.152	-1.17	4.497	4.62
Présence à l'école - 16-18 ans	2.795	1.55	-2.394	-4.63	11.76	8.72	0.714	0.72
Emploi des adultes								
Actifs - hommes	-0.252	0.16	-0.505	-0.06	-0.330	0.14	-0.171	0.21
Demandeurs d'emploi - hommes	0.0978	0.23	0.200	0.89	0.141	0.65	0.0330	0.03
Inactifs - hommes	0.383	0.09	0.223	-1.04	-0.429	-0.93	0.707	0.53
Actifs - femmes	-0.502	0.20	0.194	-0.15	-0.596	1.08	-0.668	-0.01
Demandeurs d'emploi - femmes	-0.00451	-0.04	0.0749	-0.28	0.203	-0.40	-0.00401	0.17
Inactifs - femmes	0.465	-0.16	-0.269	0.43	0.0746	-0.71	0.672	-0.16
Finances								
Dépenses	-0.252	0.16	-0.505	-0.06	-0.330	0.14	-0.171	0.21
Part du budget dédié à l'alimentation	-20.39	-17.309	-24.03	-15.68	-20.69	-12.193	-19.54	-20.83
	-6.529	-3.316	0.439	2.259	-4.086	-8.038	-8.637	-4.017
Bien-être								
	0.579	0.804	0.0957	0.1243	0.738	0.535	0.663	1.235

1.12. Taille du ménage

L'influence de la taille du ménage est estimée en comparant les ménages de cinq membres ou moins à ceux comptant six membres ou plus (Tableau A18). La taille du ménage semble ne pas jouer de rôle dans l'évolution des indicateurs de santé. En revanche, elle est corrélée avec le changement au cours du temps du taux de ménages ayant encouru des frais de santé supplémentaires. En effet, parmi les bénéficiaires PNAFN, la propension des ménages à rapporter avoir dû payer des frais de santé supplémentaires a davantage baissé dans les familles nombreuses (-57 pdp) que dans les familles plus petites (-41 pdp). Une dynamique inverse est observé au sein de la catégorie AMG1 avec une réduction du taux de paiement de frais de santé supplémentaires 15 pdp dans les foyers comptant plus de 5 membres contre 38 pdp lorsque le ménage compte 5 membres ou moins. Les enfants PNAFN ayant par définition une plus grande chance de nécessiter des soins médicaux fréquents, il est possible que les bénéficiaires PNAFN soient particulièrement sensibles au coût des services de santé et cherchent donc à les minimiser au maximum, et ce d'autant plus si le nombre d'enfants ayant de tels besoins est important. Le fait que la

tendance inverse s'applique aux AMG1 pourrait découler du fait qu'ils soient plus nombreux à ne pas être au courant de leur éligibilité à une subvention complète des soins de santé, la propension de payer des frais supplémentaires augmentant mécaniquement avec le nombre d'enfants.

En ce qui concerne l'éducation, aucune tendance claire ne se dégage malgré le fait que plusieurs coefficients soient statistiquement significatifs. Il ressort que le taux d'inscription des 13-15 ans a diminué de 1.4 pdp entre la rentrée scolaire de 2022/2023 et celle de 2023/2024 dans les familles nombreuses, là où il est resté stable dans les foyers de plus petite taille. Au niveau de la présence à l'école, l'assiduité des élèves AMG1 de 13-15 vivant dans un foyer de grande taille ans a progressé plus vite que celle des élèves de foyers plus petits (+7 pdp contre +2 pdp). Inversement, l'assiduité des élèves AMEN Social de 16-18 ans s'est accrue légèrement plus vite dans les foyers de 5 membres ou moins (+5 pdp contre +4 pdp dans les foyers de plus grande taille).

Si le statut économique des adultes a très peu évolué entre les vagues 1 et 4 de l'enquête téléphonique (cf. section 6.1.1), la taille du ménage semble avoir joué un rôle – bien que modeste – dans ces évolutions. En effet, alors que le taux d'activité des hommes a légèrement augmenté dans les foyers de petite taille par rapport à la vague 1 (+1.4 pdp), il a baissé dans des proportions similaires dans les familles nombreuses (-1.4 pdp). Cette dynamique est visible parmi les allocataires PNAFN et AMG1 uniquement. A l'inverse, le taux d'activité des femmes a reculé de 0.5 pdp dans les petits foyers et a cru de 0.8 pdp dans les familles nombreuses.

Tableau A18: Changement des indicateurs clés entre les vagues 1 et 4 selon la taille du foyer

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	Petit	Grand	Petit	Grand	Petit	Grand	Petit	Grand
Nutrition								
Diversité alimentaire	26.95	25.33	18.24	19.14	20.90	29.86	31.22	26.02
SCA acceptable	-1.664	-1.58	0.0147	4.45	-8.435	-2.23	-0.423	-3.33
Santé								
Accès à la santé	17.64	15.97	3.122	-1.95	23.36	25.86	20.64	17.23
OOP	-44.70	-38.35	-40.73	-57.50	-37.63	-14.68	-46.99	-39.61
Education								
Inscription à l'école - 6-12 ans	-0.000661	-0.05	-0.0131	0.00	0.00360	-0.34	0.00123	0.00
Inscription à l'école - 13-15 ans	0.0380	-1.43	-0.542	-2.95	0.641	-1.11	0.00555	-0.96
Inscription à l'école - 16-18 ans	0.0872	-1.26	-0.609	-0.57	-2.196	-3.31	1.186	-0.59
Présence à l'école - 6-12 ans	0.635	1.27	5.419	6.36	0.204	-0.55	-0.591	0.20
Présence à l'école - 13-15 ans	4.645	5.68	3.665	4.06	2.007	6.69	5.515	5.39
Présence à l'école - 16-18 ans	4.659	3.63	-0.737	-3.38	0.0473	-0.98	8.841	8.39
Emploi des adultes								
Actifs - hommes	1.369	-1.39	1.012	-3.66	0.456	-3.53	1.440	0.06
Demandeurs d'emploi - hommes	0.275	0.39	1.231	0.84	1.322	0.07	-0.0644	0.26
Inactifs - hommes	0.0220	0.39	0.276	-0.27	-0.0646	0.00	0.0213	0.76
Actifs - femmes	-0.317	-0.02	-0.500	0.82	0.233	0.51	-0.533	-0.27
Demandeurs d'emploi - femmes	0.0649	-0.16	0.122	-0.50	-0.0360	-0.26	0.0722	0.03
Inactifs - femmes	0.209	0.18	0.377	-0.32	-0.440	-0.26	0.461	0.24

	AMEN		PNAFN		AMG1		AMG2	
	Petit	Grand	Petit	Grand	Petit	Grand	Petit	Grand
Finances								
Dépenses	-17.72	-21.66	-20.91	-17.93	-19.39	-11.08	-16.55	-25.96
Part du budget dédié à l'alimentation	-4.956	-5.58	2.580	-0.58	-6.201	-6.19	-7.013	-7.07
Bien-être	0.553	0.90	0.0793	0.16	0.625	0.64	0.685	1.20

Auteurs

Ce rapport a été écrit par Thibault Uytterhaegen, Georges Poquillon, Mathilde Van Drooghenbroeck et Valeria Groppo, sous la supervision de Nyasha Tirivayi. Il est la synthèse de 6 rapports :

Uytterhaegen, T., Benjelloun, S., et Van Drooghenbroeck, M. Evaluation de la mise en œuvre des allocations familiales pour les enfants âgés 6 à 18 ans en Tunisie, UNICEF, Janvier 2024.

Uytterhaegen, T. Etude qualitative d'impact du programme d'allocations familiales 6-18 ans en Tunisie, UNICEF, Mars 2024.

Poquillon, G. Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 - première vague, ISTIS et UNICEF, Juin 2023.

Poquillon, G. Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – deuxième vague, ISTIS et UNICEF, Octobre 2023.

Poquillon, G. Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – troisième vague, ISTIS et UNICEF, Mars 2024.

Poquillon, G. Rapport d'analyse de l'enquête Allocations Enfants des ménages AMEN Social 2023 – quatrième vague, ISTIS et UNICEF, Mai 2024.

Ces rapports sont disponibles sur demande auprès des auteurs : mvandrooghenbroeck@unicef.org, vgroppo@unicef.org, tuytterhaegen@unicef.org, gpoquillon@unicef.org (UNICEF Innocenti - Bureau de la recherche, Unité Politiques Sociales et Economiques) ou auprès du Département Protection Sociale de UNICEF Tunisie.

Remerciements

L'équipe de recherche remercie l'équipe 'Protection Sociale' du Bureau national de l'UNICEF en Tunisie, le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES), le Ministère des Affaires Sociales (MAS), les Directions régionales de Kasserine et de Tunis du MAS ainsi que les Unités locales de Kasserine et de Tunis, ce compris les travailleurs sociaux et les chefs d'unité, qui ont donné de leur temps à cette étude. L'équipe remercie également l'agence de recherche ISTIS et leurs équipes de terrain pour leur collaboration et leur dévouement lors de la collecte des données. Les données et l'analyse n'auraient pas été possibles sans l'immense collaboration des ménages qui ont ouvert leurs portes aux équipes de recherche. Finalement, les auteurs remercient les deux relecteurs externes, Pauline Mauclet et Nathalie Guilbert, pour leurs commentaires constructifs sur le rapport final.



UNICEF Tunisie
E-mail: tunis@unicef.org
<https://www.unicef.org/tunisia/>



Centre de Recherches et d'Etudes Sociales
E-mail: boc@cres.tn
<https://www.cres.tn/>